

Axe 0 : Animation du PAPI

Fiches actions :

- | | |
|------------|--|
| Action 0.1 | Animation, pilotage et suivi de l'ensemble des actions du PAPI |
| Action 0.2 | Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du PAPI |

Animation, pilotage et suivi de l'ensemble des actions du PAPI

Objectif et contexte de l'action



Objectif :

- Assurer le pilotage administratif et technique et l'animation du PAPI
- Suivre la mise en œuvre du plan d'actions du PAPI et réunir de manière régulière les différents échelons de la gouvernance du PAPI

Justification :

L'organisation de l'animation du PEP a permis le respect des objectifs et du calendrier de la démarche PEP. De plus, l'expérience du PEP a permis à l'équipe de s'organiser et de monter en compétence de manière optimisée et équilibrée au sein de l'équipe d'animation.



Description de l'action

Inhérente à toute démarche PAPI, cette action est consacrée à son pilotage et à son animation. Elle mobilisera annuellement au sein du SYMAR Val d'Ariège 2,5 équivalents temps plein (ETP) de chargés de projet (soit 575 jours annuels) sur la durée du programme.

Ces moyens humains seront consacrés plus spécifiquement aux axes et éléments de mission suivants :

- Le suivi administratif, technique et financier des actions (notamment via TRITON, l'outil de suivi financier des PAPI)
- La coordination, et le suivi des actions du PAPI
- la mise en œuvre des missions d'animation de plusieurs actions du PAPI, détaillées dans l'annexe
- La préparation, organisation et animation des instances de suivi : COPIL (comité de pilotage), COTECH (comité technique)
- La définition et le pilotage des processus de passation et d'exécution des marchés publics (recrutement de prestataires externes pour la réalisation d'actions, y compris le recrutement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage prévue dans le PAPI - voir action 0.2)
- L'organisation d'échanges avec les porteurs d'autres démarches (PPG, PAPI voisins du territoire et/ou plus avancés : PLVG, SMIVAL...) et les réseaux d'acteurs spécialisés (syndicats, CEPRI, France Digue...)
- La promotion et communication générale sur le PAPI auprès des différents acteurs du territoire
- Le pilotage des bilans du PAPI (à mi-parcours et de fin de programme) et de la réflexion des suites à donner à ce présent PAPI.
- L'accompagnement post-crue et l'animation des retours d'expérience après les inondations le cas échéant.

Une annexe détaille la description et la répartition des ETP par mission ainsi que la liste détaillée des actions attendues.

Territoire concerné

Périmètre du PAPI

Pilotage de l'action



Maitre d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège

Acteurs associés : Services de l'Etat (DDT09, DDT31, DREAL Occitanie), Région Occitanie, Départements (CD09, CD31), Agence de l'Eau

Échéancier prévisionnel



	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
--	------	------	------	------	------	------	--

FICHE ACTION N°0-1

Mise en œuvre prévisionnelle	x	x	x	x	x	x
------------------------------	---	---	---	---	---	---

Plan de financement



Coût total de l'action :

750 000,00 €

TTC

	Entités	Taux (%)	Coût
Financement prévisionnel	SYMAR Val d'Ariège	38%	285 000 €
	FPRNM	50%	375 000 €
	AEAG	12%	90 000 €

Hypothèses de chiffrage

2,5 ETP ingénieur, estimé à hauteur de 50 000€TTC / an, soit 125 000€TTC/an

Plan de financement :

- Fond Barnier : Taux de subvention 50% du montant TTC de l'action (restant inférieur à l'assiette de subvention : 130k€TTC/an),
- AEAG : subvention de 30% d'1 ETP

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation



Ensemble des tâches de l'action

Travail / Action préalable à la mise en œuvre

Labellisation du dossier PAPI

Résultats / Livrables attendus



- Rapport annuel d'activité
- Compte-rendus des réunions de suivi
- Complétude de l'outil SAFPA

Indicateurs de suivi/réussite



- Avancement des fiches actions du PAPI
- Avancement du programme financier
- Nombre de réunions du COTECH
- Nombre de réunions du COPIL

Autres actions en lien



Toutes les actions du programme d'actions du PAPI

Compatibilité avec les documents cadres



SDAGE Adour Garonne (2022-2027)



PGRI Adour Garonne (2022-2027)

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du PAPI

Objectif et contexte de l'action



Objectif :

- Assister le SYMAR Val d'Ariège dans le cadrage et le suivi des marchés publics à lancer dans le cadre du PAPI
- Apporter un appui ponctuel sur le suivi technique des actions ainsi que sur le pilotage global du PAPI

Justification :

Au cours de la mise en œuvre du PEP, le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a permis d'appuyer et d'aider l'équipe d'animation tout au long de la démarche, participant au respect du calendrier. Dans la continuité de ce fonctionnement, le recours à une AMO pour le PAPI apparaît pertinent et judicieux pour le territoire et le syndicat.

Description de l'action



L'AMO recruté par le Syndicat aura pour principales missions d'appui pour la mise en œuvre du plan d'actions PAPI de :

- Appuyer le SYMARVA au pilotage et à l'avancement global de la démarche (dont appui à la prise de recul, mise en place et mise à jour des outils de suivi de l'avancement du PAPI)
- Appuyer le SYMARVA dans les réflexions et le cadrage des marchés pour le recrutement de prestataires externes
- Apporter des expertises ponctuelles et/ou des retours d'expérience sur d'autres territoires
- Appuyer le SYMARVA dans le suivi de prestataires techniques recrutés (gestion de situation de blocage, relecture de livrables / commentaires...), y compris sur les études complémentaires et les travaux à réaliser sur les axes 6 et 7
- Aider à la structuration et la préparation des temps de concertation au cours de la mise en œuvre du PAPI.

En complément, l'AMO pourra également se voir confier :

- **La réalisation du bilan à mi parcours** (conformément aux attentes du cahier des charges PAPI 3, 2023). A mi-parcours du PAPI, le retour d'expérience sur les 3 premières années de mise en œuvre pourra apporter un nouvel éclairage au programme d'actions : la réalisation d'un bilan du programme à mi-parcours permet d'identifier les réussites et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des actions. Ce bilan peut le cas échéant, conduire à proposer une révision du programme : cette révision se traduit par un avenant au PAPI, dont la forme - simple ou complexe - dépend de la nature des actions ajoutées.
- **La réalisation du bilan complet du PAPI et l'aide à la préparation de la suite du PAPI** (un éventuel 2e PAPI). La dernière année de mise en œuvre du PAPI doit être l'occasion de tirer les enseignements du programme sur les différents axes de travail et à l'échelle de chaque action du plan d'actions. Ce travail permettra également d'orienter la suite à donner au PAPI dans l'objectif d'amélioration continue de la gestion des risques d'inondation sur le territoire. A ce titre, l'AMO participera et appuiera le SYMARVA à formaliser le contenu du dossier d'une éventuelle nouvelle démarche de PAPI (PAPI2).

Territoire concerné

Périmètre du PAPI / territoire de gestion du SYMARVA

Pilotage de l'action



Maitre d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège

Acteurs associés : Services de l'Etat (DDT09, DDT31, DREAL Occitanie), Région Occitanie, Départements (CD09, CD31), Agence de l'Eau

Intervention : Prestataire externe

Échéancier prévisionnel



FICHE ACTION N°0-2

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Appui global à la mise en œuvre	x	x	x	x	x	x	
Bilan à mi-parcours			x	x			
Bilan complet et perspectives de suites					x	x	

Plan de financement



Coût total de l'action :

300 000,00 €

TTC

	Entités	Taux (%)	Coût
Financement prévisionnel	SYMAR Val d'Ariège	20%	60 000 €
	FPRNM	50%	150 000 €
	AEAG	30%	90 000 €

Hypothèses de chiffrage

- Assistance technique au pilotage : 80 000€TTC
- Assistance aux consultations : 30 000 €TTC
- Assistance à la concertation : 20 000€TTC
- Bilan à mi-parcours et bilan en fin de PAPI : 50 000 €TTC
- Appui SYMARVA pour la formalisation d'un 2ème PAPI : 100 000TTC
- Marge d'aléa : 20 000€TTC (selon importance d'un futur dossier PAPI)

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation

- Préparation et lancement du marché d'AMO, choix du prestataire et passation du marché
- Suivi régulier des prestations et réunions de travail avec l'AMO

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)

80 jours

Travail / Action préalable à la mise en œuvre



Recrutement d'un AMO (préparation de la consultation possible durant la phase d'instruction du dossier pour permettre un démarrage de l'AMO dès le PAPI labellisé)

Résultats / Livrables attendus



- Rapport annuel d'activités de l'AMO
- Bilan à mi-parcours
- Bilan en fin de PAPI
- Eventuellement dossier de PAPI n°2

Indicateurs de suivi/réussite



- Nombre de réunions de travail avec l'équipe du PAPI
- Engagement et réalisation du bilan à mi-parcours
- Engagement et réalisation du bilan complet
- Formalisation d'une révision du dossier PAPI et de son programme d'actions
- Identification de pistes d'orientations et d'actions pour le futur programme

Autres actions en lien



Toutes les actions du programme d'actions du PAPI

FICHE ACTION N°0-2

Compatibilité avec les documents cadres



SDAGE Adour Garonne (2022-2027)



PGRI Adour Garonne (2022-2027)

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiches actions :

Action 1.1	Pose de repères de crue et d'échelles de crue
Action 1.2	Rendre opérationnel le cadre de RETEX en cas d'inondation
Action 1.3	Communication et sensibilisation sur les risques d'inondation auprès du grand public
Action 1.4	Formation des élus et des acteurs de la prévention des inondations et de la gestion de crise pour la connaissance du risque et l'usage des outils et méthodes à leur disposition
Action 1.5a	Amélioration de la connaissance du fonctionnement hydrologique du bassin versant du Crieu
Action 1.5b	Amélioration de la connaissance du fonctionnement hydrologique et des risques d'inondation des cours d'eau bénéficiant de systèmes de suivi
Action 1.6	Etude de préparation de l'évaluation environnementale en vue du PAPI 2
Action 1.7	Etude de recensement des sections de cours d'eau perchées sur le territoire et définition d'une stratégie de réduction de la vulnérabilité

Pose de repères de crue et d'échelles de crue

Objectif et contexte de l'action



Objectif :

- Poursuivre l'amélioration de la connaissance et la conscience du risque chez les habitants et les maires en complétant le réseau de repères et d'échelles de crue actuel
- Coordonner les installations de repères de crue et d'échelles de crue

Contexte:

Dans le cadre du PEP (action PEP11), 30 repères de crue sont prévus d'être installés durant la dernière année de mise en oeuvre. Cette démarche est à poursuivre de manière continue sur le bassin versant global de l'Ariège particulièrement étendu. L'expérience du PEP a montré également un intérêt à coupler la pose de repères de crue avec la pose d'échelles de crue. En effet une échelle de crue permet la visualisation des hauteurs d'eau au quotidien, la présence d'un repère à proximité permet de comparer: cette complémentarité est efficace pour la sensibilisation et la compréhension du risque.

Description de l'action



Cette action comprend deux phases successives :

Phase 1 : Dans le prolongement des actions du PEP (actions PEP1.1 et PEP1.2), il s'agira de déterminer des sites pour l'installation complémentaire de repères et d'échelles de crue. Portée par le SYMARVA, cette phase permettra d'identifier des sites où l'ajout ou la fiabilisation-standardisation de repères et d'échelles serait pertinent, dans un objectif de sensibilisation par des remontées de toutes sources (informations de terrain, concertations, mairies, particuliers, diverses actions qui montreront des besoins, enquêtes historiques, archives). Cette collecte d'informations donnera lieu à des propositions d'installation, argumentées et priorisées.

Suite à une décision/priorisation des acteurs concernés (COPIL, élus EPCI et/ou mairies...) les échelles et repères seront installés en phase 2. Des échelles et des repères seront liés mais il pourra y avoir des échelles sans repère et des repères sans échelle, selon la pertinence locale.

Phase 2 : Cette phase prévoit l'installation des échelles et repères de crue sur les sites sélectionnés. Cette installation s'effectuera via le recrutement d'un prestataire, piloté par le SYMARVA, et en coordination avec les communes concernées.

Territoire concerné

Périmètre du PAPI

Pilotage de l'action



Maitre d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège

Acteurs associés : Communes, ECPI

Intervention : Prestataire externe

Échéancier prévisionnel



FICHE ACTION N°1-1

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Mise en œuvre Phase 1	x			x			
Mise en œuvre Phase 2		x	x		x	x	

Plan de financement

Coût total de l'action : 58 000,00 € TTC			
Entités		Taux (%)	Coût
Financement prévisionnel	SYMAR Val d'Ariège	20%	11 600 €
	FPRNM	80%	46 400 €
Hypothèses de chiffrage	- Étude et pose de 30 nouveaux repères de crue : 48 000€TTC - Fourniture et pose d'échelles de crue complémentaires : 10 000€TTC Plan de financement : Fond IP à hauteur de 80 % (source : Cahier des Charges PAPI 3 2023)		

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation

- Valorisation des échelles et repères : organisation d'inauguration, communication autour de la pose de repères / échelles : explication, suivi photo lors d'événements même mineurs, collecte historique...Un espace sera créé sur le site du SYMARVA pour les valoriser. cet espace pourra par exemple être alimenté par "la newsletter des échelles", sur lequel APRÈS chaque événement le SYMARVA publierait une photo et un bref descriptif de l'événement/impact.
- Echanges avec les communes / EPCI concernés pour la proposition, la validation et la décision des sites à retenir pour la pose de nouveaux repères / échelles de crue

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)	100 jours
---	-----------

Travail / Action préalable à la mise en œuvre

Appropriation des résultats et du bilan final de la mise en œuvre des actions PEP11 (repères de crue) et PEP21 (échelles de crue)

Résultats / Livrables attendus

- Liste des sites d'installation retenus
- Installation matérielle de nouveaux sites (objectif : 30)
- Rendus des éventuelles études hydrologiques et géométriques si nécessaires pour les échelles de crue

Indicateurs de suivi/réussite

- Nombre de sites proposés
- Nombre de nouveaux repères de crue posés (objectif : 30)
- Nombre de nouvelles échelles de crue posées (objectif : 30)
- Nombre d'inauguration de nouveaux sites

Autres actions en lien

Action PAPI 1.3 Communication locale sur les risques d'inondation

Toutes les actions de l'axe 2

Toutes les actions de l'axe 3

Toutes les actions de l'axe 5 (réalisation de diagnostics de vulnérabilité)

Compatibilité avec les documents cadres



SDAGE Adour Garonne (2022-2027)

PGRI Adour Garonne (2022-2027)

Rendre opérationnel le cadre de RETEX en cas d'inondation

Objectif et contexte de l'action



Objectif :

Le cadre de retour d'expérience (RETEX) d'inondation défini lors du Programme d'Etudes Préalables au PAPI (PEP) prévoit une implication conséquente des acteurs locaux (collectivités, agents des communes, partenaires...). Afin de pouvoir mettre en œuvre ce cadre lors d'un événement majeur, tous ces acteurs doivent être préparés ou au moins prévenus.

Contexte et justification:

Le PEP a défini un cadre de retour d'expérience (RETEX) d'inondation, prenant en compte les conséquences et impacts de l'événement, les hauteurs d'eau atteintes, la gestion de crise opérationnelle mise en place... Ces RETEX seront très utiles pour la sensibilisation d'une part, d'autre part pour le suivi de l'hydrologie des cours d'eau par les acteurs du territoire (cible : SYMAR et collectivités locales), et enfin pour la gestion de crise (cible : collectivités locales). Les micro événements connus pendant et avant le PEP ont montré la nécessité à recourir à ce type de cadre, homogène à l'échelle du bassin versant. Le PEP a permis d'établir ce cadre, qui doit être partagé et connu par les acteurs territoriaux, répondant ainsi également à une volonté des élus du SYMAR.

Description de l'action



Un cadre de RETEX a été établi en février 2025 dans le cadre du PEP (action PEP 1.2). Ce cadre sera discuté avec les partenaires au premier semestre 2025 puis sa déclinaison spécifique au SYMARVA sera décidée durant l'été 2025.

Durant le PAPI, le SYMARVA préparera les différents acteurs concernés à activer cette procédure lorsqu'un événement surviendra. Pour préparer les acteurs le SYMARVA réalisera les missions suivantes :

- information des collectivités (communes, EPCI) de l'existence du cadre de RETEX, et mise à disposition du document cadre, éventuellement accompagné d'une notice explicative.
- réalisation de formation des collectivités territoriales pour une bonne appropriation et utilisation du cadre de REX
- mise à jour et suivi des évolutions nécessaires du cadre de RETEX au gré des événements et/ou des évolutions pertinentes identifiées.

Territoire concerné

Périmètre du PAPI

Pilotage de l'action



Maitre d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège

Acteurs associés : Communes, EPCI

Échéancier prévisionnel



	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Mise en œuvre prévisionnelle	x	x	x	x	x	x	

Plan de financement



FICHE ACTION N°1-2



Coût total de l'action :		- €	TTC
Entités		Taux (%)	Coût
Financement prévisionnel	sans objet		compris dans animation

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation



Ensemble des tâches de l'action

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)	60 jours
---	----------

Travail / Action préalable à la mise en œuvre



Décision par le SYMAR de la déclinaison à retenir du cadre de RETEX établi au cours du PEP

Résultats / Livrables attendus



- Formation, sensibilisation au cadre de RETEX

Indicateurs de suivi/réussite



- Nombre d'acteurs formés / sensibilisés au cadre de RETEX
- Nombre d'utilisation du cadre commun de RETEX suite à des inondations

Autres actions en lien



Axe 3 : PCS et exercices de crise

PAPI11 : repères de crue et échelles limnimétriques

PAPI15 : valorisation des données collectées par les systèmes de surveillance

Compatibilité avec les documents cadres

 SDAGE Adour Garonne (2022-2027)	 PGRI Adour Garonne (2022-2027)
---	--

Communication et sensibilisation sur les risques d'inondation auprès du grand public

Objectif et contexte de l'action



Objectif : Améliorer la conscience du risque du grand public

Contexte, justification :

L'action de communication menée dans le cadre du PEP (Action PEP 1.3) a permis au SYMARVA :

- de constater l'utilité et la nécessité de la Communication-Sensibilisation
- de déterminer les méthodes et outils de communication/sensibilisation les plus appropriés, à mettre en oeuvre au cours du PAPI

La concertation des communes et des EPCI a souligné une forte demande des collectivités locales, le constat étant que les habitants en zone inondable sont insuffisamment conscients du risque, d'autant moins que les derniers événements majeurs sont très anciens et s'ils ont emménagé récemment. La journée nationale de la résilience, chaque 13 octobre, est un moment phare pour développer la conscience du risque inondation.

Description de l'action



Dans le cadre de cette action globale, trois types de cibles ont été identifiés par le SYMARVA, qui nécessitent des approches différentes :

La sensibilisation du grand public, en particulier les nouveaux habitants en zone inondable

Pour communiquer auprès du grand public, le SYMARVA travaillera la mémoire du risque en utilisant des Retours d'Expérience (REX) des événements marquants, récents, locaux ou en contexte similaire. Il utilisera des photomontages avec et sans crue pour des expositions, impulsera ou réalisera des panneaux d'informations à mettre dans les zones inondables et valorisera les repères et échelles de crue. La maquette 3D produite dans le cadre du PEP pourra également être judicieusement mobilisée selon les événements organisés, comme support pédagogique et ludique des conséquences des risques d'inondation.

La sensibilisation des publics scolaires

Pour cela le SYMARVA utilisera la maquette qui aura été produite lors du PEP. Il organisera des séances de plantation avec les scolaires puisqu'elles sont un bon vecteur de conscientisation pour les enfants en permettant de parler de risque sans être anxiogène. Le SYMARVA intégrera ses interventions en fonction des programmes (SVT ou histoire-géographie par exemple) des collèges et lycée, en lien avec le « projet pédagogique » des enseignants. En pratique il s'agira de commencer avec un enseignant "pilote", pour ensuite pérenniser la pratique sous forme de partenariat.

L'information du monde agricole sera menée, en lien avec les équipes du PPG, dans le cadre de l'animation du PAPI.

Journée de la résilience : En complément, dans le cadre de la journée nationale de la résilience, chaque 13 octobre, le SYMARVA organisera un événement phare pour développer la conscience du risque inondation.

Suite aux diverses expérimentations du PEP (en 2022 : remise du dossier PEP, en 2023 préparation de l'événement "À la recherche des crues perdues", en 2024 publication d'articles dans la presse, en 2025 : expo-théâtre), le PAPI pérenniserait l'action du SYMARVA pour ce rendez-vous annuel. Chaque 13 octobre ou durant la semaine de la résilience, le SYMARVA proposerait une intervention qui permettrait aux participants de s'impliquer dans leur conscience du risque : jeux, événements culturels, en salle avec des supports tels que la maquette ou des photographies ou bien en extérieur, avec une attention aux horaires selon les cibles : temps scolaire pour les écoles, hors temps de travail pour le grand public...

Ces interventions pourraient être mises en place en interne ou via un prestataire.

Territoire concerné

FICHE ACTION N°1-3

Périmètre du PAPI

Pilotage de l'action

Maitre d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège

Acteurs associés : Communes, ECPI



Intervention : Prestataire externe et Régie spécifique

Échéancier prévisionnel



	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Mise en œuvre prévisionnelle	x	x	x	x	x	x	

Plan de financement



Coût total de l'action :		80 000,00 €	TTC
Entités		Taux (%)	Coût
Financement prévisionnel	SYMAR Val d'Ariège	20%	16 000 €
	FPRNM	80%	64 000 €
Hypothèses de chiffrage	- Même niveau d'ambition que le PEP soit environ 10 000€HT / an <u>Plan de financement</u> : Fond Barnier à hauteur de 80% sur le montant TTC		

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation



- Précision et choix des supports de communication et des événements à organiser
- Préparation et lancement du marché, choix du/des prestataires et passation du marché
- Suivi du/des prestataires
- Diffusion d'informations et de documents de communication, coordination avec les acteurs du territoire

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)

150 jours

Travail / Action préalable à la mise en œuvre



/

Résultats / Livrables attendus



- Création de supports de communication
- Organisation d'événements de sensibilisation à destination des différentes cibles
- Organisation d'animations pour le grand public à l'occasion des journées de la résilience du 13 octobre

Indicateurs de suivi/réussite



- Nombre d'actions et types de cibles sensibilisées
- Nombre de documents diffusés
- Nombre de zones à enjeux où de la communication a été effectuée
- Nombre de participants aux actions/ manifestations



Autres actions en lien

Toutes les actions du PAPI

Compatibilité avec les documents cadres



SDAGE Adour Garonne (2022-2027)



PGRI Adour Garonne (2022-2027)

Formation des élus et des acteurs de la prévention des inondations et de la gestion de crise pour la connaissance du risque et l'usage des outils et méthodes à leur disposition

Objectif et contexte de l'action



Objectif: Apporter aux élus et acteurs du risque inondation des éléments (connaissance, compréhension) leur permettant :

- de comprendre et d'expliquer le risque inondation et sa gestion
- de maîtriser leurs responsabilités

Contexte / justification :

Le déroulement du PEP et les premières phases de concertation (notamment les questionnaires aux communes) pour le PAPI ont souligné une forte demande de formation/compréhension du risque par les élus locaux. La formation aux outils de vigicrue début 2025 a par exemple été très suivie. Des élections locales sont prévues en début de PAPI (printemps 2026), ce qui conduira au renouvellement partiel des élus en responsabilité. Enfin, lors des exercices de crise, un besoin de cartes opérationnelles de risque inondation a été souligné à plusieurs reprises.

Description de l'action



Cette action comprend deux parties:

- **Partie 1 :** Organisation d'actions ou d'événements de formation et de sensibilisation des élus locaux. Pour cela, le SYMARVA fera appel à de la prestation. Le SYMARVA prévoit au total la réalisation de 21 sessions de formation :

* 12 sessions de formation (3 sessions respectivement en début, milieu et fin de PAPI pour 4 EPCI ou groupement d'EPCI) de type "journée d'élus" combinant explications théoriques et visite de terrain ou mise en situation, en s'appuyant notamment sur la maquette 3D à venir ou encore sur l'intervention d'autres élus et acteurs.

* 9 sessions ou ateliers plus spécifiques à des mises en situation de gestion opérationnelle de crise sur un territoire plus déterminé (à l'échelle d'une ou plusieurs communes ou d'un sous-bassin versant). Ces 9 sessions spécifiques seront organisées tout au long du PAPI, en fonction d'une priorisation des secteurs selon les besoins, enjeux et disponibilité des élus.

- **Partie 2 :** Production, partage et diffusion des connaissances aux acteurs locaux de la prévention des inondations. Pour cela, le SYMAR VA rendra aisément accessible aux élus des outils existants de surveillance (Vigicrue, APIC, stations, météo), de gestion de crise et d'information (supports de communication du SYMAR, DICRIM existants ou cadres de DICRIM...). D'autre part, le SYMARVA préparera un "kit de communication" à destination des élus avec : des dépliants adaptés aux types d'inondation survenant sur leur commune, une « FAQ » des questions usuelles posées par les administrés avec des exemples de réponse (et des messages clés associés), une liste des missions d'appui que le SYMAR VA peut leur apporter dans leur rôle d'élus (appui à l'élaboration/mise à jour du volet inondation du PCS, appui à la mise à jour du DICRIM, appui pour l'organisation d'exercices de crise...) et peut apporter à leurs administrés tels que des diagnostics de vulnérabilité.

Le SYMAR VA élaborera ou valorisera des documents -cadres pour favoriser la cohérence et l'homogénéité des documents à l'échelle du bassin versant (posture de référent technique du SYMARVA sur la gestion des risques d'inondation) : par exemple document cadre pour les DICRIM, des kits d'élaboration de PCS, les IAL, les PIMS (anciennement PFMS)...

Le SYMAR VA partagera et mettra à disposition des connaissances du risque existantes et disponibles sur le territoire (cartographies des aléas, identification des zones à enjeux, zones inondées selon les hauteurs mesurées, identification des bassins versants des cours d'eau...), sous la forme demandée par les communes.

Ce partage et cette mise à disposition sera réalisée a minima via le site Internet du SYMAR Val d'Ariège.

Territoire concerné

FICHE ACTION N°1-4

Périmètre du PAPI

Pilotage de l'action

Maitre d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège
Acteurs associés : CEPRI, Communes, EPCI



Intervention : Prestataire externe

Échéancier prévisionnel



	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Mise en œuvre prévisionnelle	x	x	x	x	x	x	

Plan de financement



Coût total de l'action :		120 000,00 €	TTC
Entités		Taux (%)	Coût
Financement prévisionnel	SYMAR Val d'Ariège	20%	24 000 €
	FPRNM	80%	96 000 €

Hypothèses de chiffrage

- Organisation de sessions générales de formation des élus : 3 000€TTC / formation pour 12 sessions générales au cours du PAPI (3 sessions au cours du PAPI pour 4 EPCI ou regroupement d'EPCI), soit 36 000€TTC
 - Organisation de sessions de formation des élus spécifique sur la gestion opérationnelle de crise : 6 000€TTC / formation pour 9 sessions spécifiques au cours du PAPI, soit 54 000€TTC
 - Production de supports spécifiques : 4 000€TTC / support, pour 4 supports à produire, soit environ 15 000€TTC
 - Budget : impression et diffusion : 15 000€TTC
 Plan de financement : Fond Barnier à hauteur de 80% sur le montant TTC

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation



- Précision et pilotage des supports de formation et des événements, participation aux événements et aux sessions de formations organisées par le prestataire.
- Echanges individuels avec les maires, les services techniques ou le conseil municipal sur la sensibilisation aux spécificités de leur risque (montagne, coteaux, plaine...) sur la base du volontariat, avec support cartographique. L'année 2026, en début de mandat des élus locaux, sera cruciale.
- Exposé du SYMAR VA sur le rappel des obligations des élus : PCS, PiCS, DICRIM et le rôle et appui (potentiel) fourni par le syndicat dans leur mission : 1 par EPCI en début de mandat/PAPI.
- Interventions régulières en Conseil Syndical afin de sensibiliser nos élus délégués.

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)

170 jours

Travail / Action préalable à la mise en œuvre



/

Résultats / Livrables attendus



FICHE ACTION N°1-4



- Production de contenus de formation : supports de formation, catalogue de formation, organisation de sessions de formations
- Sessions et événements de formation (objectif : 12 sessions de formation)
- Kits d'élaboration de documents, cartographies, guides à l'usage des élus
- Mise à disposition via le site internet des outils et informations à destination des élus

Indicateurs de suivi/réussite



- Nombre de formations / d'élus formés
- Nombre de documents cadre produits
- Nombre de téléchargement des documents via le site Internet ?

Autres actions en lien



Axes 1 et 3

Compatibilité avec les documents cadres



SDAGE Adour Garonne (2022-2027)



PGRI Adour Garonne (2022-2027)

Amélioration de la connaissance du fonctionnement hydrologique du bassin versant du Crieu

Objectif et contexte de l'action



Objectif:

- Mieux connaître le fonctionnement hydrologique du Crieu pour anticiper au mieux ses crues
- Valoriser des données enregistrées par le système de suivi du Crieu installé lors du PEP (action PEP 2-2)

Contexte / justification :

Le Crieu, qui coule principalement sur la CAPFV et la CCPAP a une hydrologie très atypique. Ses capacités de réaction sont mal connues et peu prévisibles. Un système de suivi a été installé pendant le PEP, basé sur trois stations : une station relève la hauteur d'eau et la pluviométrie à Malléon (D48), une autre à Verniolle (D12) et une autre à La Tour du Crieu (D119). Les hauteurs d'eau et la pluviométrie de ces trois stations sont bancarisées en continu, et visibles en direct. Afin de mieux comprendre le fonctionnement hydrologique du Crieu en particulier en hautes eaux, il convient d'exploiter ces données.

Description de l'action



Dans un premier temps, le SYMARVA définira une méthodologie d'analyse des données. Il définira les questions auxquelles l'analyse permettra de répondre et la méthode pour y répondre. Il s'agira par exemple de mesurer la vitesse de propagation amont-aval du pic de crue, même pour des crues minimales, et de mesurer si cette vitesse est régulière ou change en fonction des événements. Il pourra s'agir d'anticiper une hauteur en aval en fonction de la hauteur et de la pluie en amont, sur quelques heures à plusieurs jours. En croisant les données des stations avec les données pluviométriques d'autres acteurs, il s'agira d'évaluer la possibilité d'anticiper une montée des eaux et de chercher les paramètres qui influencent les dynamiques de crue.

Toutes ces mesures sont destinées à la compréhension des dynamiques de crue et à l'anticipation des débordements du Crieu. Certaines de ces méthodes sont presque directement applicables, par effet secondaire, à l'étude des basses eaux. Par exemple, anticiper la hauteur en aval (à Verniolle par exemple) en fonction de la hauteur et de la pluie en amont s'applique aussi bien pour les basses eaux que pour les crues.

Cette méthodologie donnera lieu à guide méthodologique pour l'analyse des données du Crieu. Ce guide méthodologique sera simple et pédagogique afin que tout agent SYMARVA puisse le prendre en main pour analyser les données du Crieu.

Cette méthode sera ensuite appliquée régulièrement à court et moyen terme, permettant d'affiner au fil des événements les prédictions produites. Chaque mise à jour d'analyse donnera lieu à deux rapports: l'un pour les dynamiques de crue, l'autre pour les étiages.

Territoire concerné

Bassin versant du Crieu (CAPFV et CCPAP)

Pilotage de l'action



Maitre d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège

Acteurs associés : MétéoFrance, SCHAPI

Intervention : Régie spécifique

Échéancier prévisionnel



FICHE ACTION N°1-5a

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Mise en œuvre (méthodologie)	x	x	x				
Mise en œuvre (analyse)				x	x	x	

Plan de financement

Coût total de l'action :		15 000,00 €	TTC
Entités	Taux (%)	Coût	
SYMAR Val d'Ariège	20%	3 000 €	
FPRNM	50%	7 500 €	
AEAG	10%	1 500 €	
Région Occitanie	20%	3 000 €	

Hypothèses de chiffrage

- Production du rapport de la méthodologie d'analyse : 10 000€TTC,
- Analyse des données annuelles collectées (sur la 2ème partie du PAPI surtout) : 2 000€TTC /an sur 3 ans
- Plan de financement :
- Fond Barnier : 50% sur le montant TTC
- AEAG : 10% sur le montant TTC
- Région Occitanie : 20% du montant de l'action sur le montant TTC

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation

- Echanges avec les partenaires techniques et les collectivités locales
- Partage et diffusion des informations collectées et des enseignements apportés par l'analyse des données

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)

45 jours

Travail / Action préalable à la mise en œuvre

Acquisition des données sur la 1ère moitié du PAPI avant de pouvoir les exploiter, et préparation de la méthodologie d'analyse

Résultats / Livrables attendus

- Rapport de méthodologie d'analyse des données
- Rapports d'analyse réguliers (annuels) des données collectées

Indicateurs de suivi/réussite

- Méthodologie d'analyse produite et comprise
- Fiabilité des résultats statistiques
- Nombre de mises à jour

Autres actions en lien

FICHE ACTION N°1-5a

Action 1-5b

Compatibilité avec les documents cadres



SDAGE Adour Garonne (2022-2027)



PGRI Adour Garonne (2022-2027)

Amélioration de la connaissance du fonctionnement hydrologique et des risques d'inondation des cours d'eau bénéficiant de systèmes de suivi

Objectif et contexte de l'action



Objectif :

- Mieux connaître le fonctionnement hydrologique des cours d'eau bénéficiant de systèmes de suivi pour anticiper au mieux leurs crues
- Valoriser des données enregistrées par les systèmes de suivi installés lors du PEP et du PAPI

Contexte / justification :

Suite à l'action PEP 2-1 (systèmes complémentaires de surveillance) et aux actions relatives aux systèmes d'endiguement, plusieurs cours d'eau du bassin en gestion par le SYMAR VA bénéficieront de systèmes de suivi produisant des données. Il conviendra d'exploiter et valoriser ces données pour optimiser l'anticipation des crues, déterminer les paramètres influençant les dynamiques de crue afin de mieux comprendre le fonctionnement hydrologique des bassins concernés.

Description de l'action



Dans un premier temps, le SYMARVA définira une méthodologie d'analyse des données. Il définira les questions auxquelles l'analyse et la méthode permettront d'y répondre. Il s'agira par exemple de mesurer la vitesse de descente du pic de crue, même pour des crues minimales, et de mesurer si cette vitesse est régulière ou change en fonction des événements. Il pourra s'agir d'anticiper une hauteur en aval en fonction de la hauteur et de la pluie en amont, d'anticiper les assecs. En croisant les données des stations avec les données pluviométriques d'autres acteurs, il s'agira d'évaluer la possibilité d'anticiper une montée des eaux du cours d'eau, et de chercher les paramètres qui influencent la dynamique de crue. Cette méthode d'analyse des données reprendra la méthode établie pour le Crieu (action PAPI 1-5a) en la généralisant à des sources de données plus variées (données des stations du SPC en Haute Ariège (Ax-les-thermes, Savignac-les-Ormeaux, Mérens-les-Vals, Verdun) et dans le Vicdessos, données pluviométriques d'autres acteurs tels que EDF, Météo France...).

Cette méthodologie donnera lieu à un guide méthodologique pour l'analyse des données des systèmes de suivi. Ce guide méthodologique sera simple et pédagogique afin que tout agent SYMARVA puisse l'appliquer pour analyser les données produites.

Cette méthode sera ensuite appliquée régulièrement à court et moyen terme, permettant d'affiner au fil des événements les prédictions produites. Chaque mise à jour d'analyse donnera lieu à un rapport.

Pour les cours d'eau où une problématique d'étiage est identifiée et où les systèmes de surveillance sont adaptés aux basses eaux, la méthodologie d'analyse des données définie dans cette action pourra être adaptée pour s'appliquer aux problématiques de basses eaux, étiages et assecs. Cette application aux basses eaux sera portée par l'animation du SYMARVA.

Territoire concerné

A compléter dans le dossier final

Pilotage de l'action



Maitre d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège

Acteurs associés : SCHAPI, Météo France

Intervention : Régie spécifique

Échéancier prévisionnel

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Mise en œuvre (méthodologie)	x	x	x				
Mise en œuvre (suivi /analyse)				x	x	x	

Plan de financement

Coût total de l'action :		20 000,00 €	TTC
Entités		Taux (%)	Coût
Financement prévisionnel	SYMAR Val d'Ariège	50%	10 000 €
	FPRNM	50%	10 000 €

Hypothèses de chiffrage

- Production du rapport de la méthodologie d'analyse : 10 000€TTC
- Analyse des données annuelles collectées (sur la 2ème partie du PAPI surtout) : 3 500€TTC /an sur 3 ans
- Plan de financement :
- Fond Barnier : 50% du volet Inondation de l'action sur le montant TTC (à confirmer)
- Région Occitanie : 20% du montant de l'action sur le montant TTC (à confirmer)

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation

- Echanges avec les partenaires techniques et les collectivités locales
- Partage et diffusion des informations collectées et des enseignements apportés par l'analyse des données
- Applications ponctuelles de la méthode d'analyse des données de hautes eaux au suivi des basses eaux

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)

30 jours

Travail / Action préalable à la mise en œuvre

Suite aux études du PEP, déterminer quels cours d'eau seront équipés. Installation des équipements. Acquisition des données sur la 1ère moitié du PAPI avant de pouvoir les exploiter

Résultats / Livrables attendus

- Conventions avec les producteurs de données
- Rapport de méthodologie d'analyse des données
- Rapports d'analyse réguliers (annuels) des données collectées

Indicateurs de suivi/réussite

FICHE ACTION N°1-5b



- Méthodologie d'analyse produite et comprise
- Fiabilité des résultats statistique
- Nombre de mises à jour

Autres actions en lien



PAPI 1-5a valorisation des données du Crieu; PAPI 2-1 et PAPI 2-2 installation de systèmes de surveillance

Compatibilité avec les documents cadres



SDAGE Adour Garonne (2022-2027)



PGRI Adour Garonne (2022-2027)

Etude de préparation de l'évaluation environnementale en vue du PAPI 2

Objectif et contexte de l'action



Objectif:

- Prendre en compte les enjeux environnementaux existants et protégés par le code de l'environnement sur le territoire
- S'assurer de la cohérence des actions de prévention des risques d'inondation et de préservation de l'environnement
- Anticiper la réalisation des études obligatoires au regard du code de l'environnement

Contexte / justification :

Le PAPI du SYMAR n'est pas soumis à l'évaluation environnementale, sa déclaration d'intention étant antérieure au 25 juin 2023. Néanmoins, l'évaluation environnementale a été rendue obligatoire dans le cahier des charges PAPI 3 pour tous les PAPI dont la déclaration d'intention est postérieure au 25 juin 2023, et concernera donc un potentiel PAPI n°2 ou un avenant comprenant des projets structurels dans le cadre du présent PAPI. Cette action vise à préparer le territoire à la réalisation de l'évaluation environnementale en vue de potentiels avenants au PAPI ainsi que pour le prochain PAPI, qui seront concernés.

Description de l'action



L'évaluation environnementale vise à prendre en compte le plus en amont possible les milieux naturels, la biodiversité et les enjeux paysagers et à faire une analyse des mesures d'évitement, de réduction, et si nécessaire de compensation des impacts. Elle aidera les porteurs de projets dans leur réflexion stratégique et leurs choix d'aménagements, en identifiant les possibilités de s'appuyer sur la biodiversité et les écosystèmes pour réduire l'aléa.

De cette manière, il sera possible de limiter les effets des aménagements et d'anticiper les procédures à mettre en œuvre pour faciliter la délivrance des autorisations environnementales requises.

L'analyse environnementale devra permettre également d'anticiper les obligations réglementaires qui s'imposeront au moment des phases opérationnelles des projets au regard du code de l'environnement.

Le cahier des charges du rapport environnemental est fourni en annexe 3 du cahier des charges PAPI 2 2023 et dans l'article R. 122-20 du code de l'environnement. L'évaluation environnementale comprendra :

- les incidences sur la population et la santé humaine
- les incidences cumulées du PAPI avec les autres programmes
- le présentation des critères, indicateurs, et modalités retenues pour vérifier, après l'adoption du PAPI, la correcte appréciation des incidences défavorables identifiées et le caractère adéquat des mesures d'évitement, les impacts négatifs imprévus et permettre l'intervention de mesures appropriées, la présentation des méthodes utilisées pour établir le rapport le rapport sur les incidences environnementales
- le résumé non technique des informations demandées dans le rapport environnemental

Territoire concerné

Périmètre du PAPI

Pilotage de l'action



FICHE ACTION N°1-6

Maitre d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège

Acteurs associés : Services de l'Etat (DREAL Occitanie, DDT09, DDT31)

Intervention : Prestataire externe

Échéancier prévisionnel

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Mise en œuvre prévisionnelle				x	x	x	

Plan de financement

Coût total de l'action :		50 000,00 €	TTC
Entités		Taux (%)	Coût
Financement prévisionnel	SYMAR Val d'Ariège	50%	25 000 €
	FPRNM	50%	25 000 €

Hypothèses de chiffrage - Préparation de l'évaluation environnementale (recrutement d'un prestataire) : 50 000€TTC
Plan de financement : Fond Barnier à hauteur de 50% du montant TTC de l'action

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation

- Préparation et lancement du marché, choix du/des prestataires et passation du marché
- Suivi du/des prestataires
- Coordination avec les acteurs du territoire (en particulier Services de l'Etat)

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)

20 jours

Travail / Action préalable à la mise en œuvre

Avancement dans la définition des futurs travaux et aménagements à réaliser dans un éventuel PAPI n°2

Résultats / Livrables attendus

- Production de l'étude préalable de l'analyse environnementale

Indicateurs de suivi/réussite

- Etat d'avancement de l'étude

Autres actions en lien

Toutes les actions du PAPI, et notamment celles des axes 6 et 7 conduisant à l'élaboration de travaux

Compatibilité avec les documents cadres

 SDAGE Adour Garonne (2022-2027)

 PGRI Adour Garonne (2022-2027)

Etude de recensement des sections de cours d'eau perchées sur le territoire et définition d'une stratégie de réduction de la vulnérabilité

Objectif et contexte de l'action



Objectif :

- Recenser de manière exhaustive les sections de ruisseaux perchés qui risquent de déborder vers des zones à enjeux
- Prioriser les cours d'eau perchés selon les enjeux en cas de débordement
- Elaborer une stratégie de réduction du risque décrivant plusieurs méthodes à employer et adapter au cas par cas, en fonction des possibilités de renaturation, remise en point bas et ralentissement des écoulements.

Contexte / justification :

Les investigations menées lors des différentes études du PEP ont identifié que de nombreux cours perchés existent sur le bassin de SYMARVA et génèrent des problématiques complexes (par exemple Le Crieu, La Grande Galage, Rouy à Mercus-Garrabet, la Lantine à Miremont, le Basquis (Val de Sos), le ruisseau de l'Etang d'Artax à Gourbit). Par ailleurs, parallèlement au PEP, de nouvelles données géographiques de topographie sont devenues disponibles et permettent un inventaire plus rapide des cours d'eau perchés: le Modèle Numérique de Terrain de l'IGN basé sur une mesure radar haute définition (le LIDAR HD) est aujourd'hui accessible sur le territoire du SYMAR Val d'Ariège.

Description de l'action



Pour cette action, le SYMARVA fera appel à un prestataire. Celui-ci fera en premier lieu un inventaire pour recenser les sections de cours d'eau perchés sur l'ensemble du territoire en gestion par le SYMARVA. Pour ce faire, le prestataire s'appuiera sur l'état de l'art des connaissances du SYMARVA, qu'il complètera par analyse topographique en valorisant le LIDAR HD de l'IGN disponible sur le territoire. Une analyse cartographique sera réalisée pour identifier les zones à enjeux susceptibles d'être impactées en cas de brèche, rupture ou débordement des tronçons perchés. Le prestataire établira alors une analyse visant à prioriser les tronçons de cours d'eau perchés selon les risques associés. Enfin, le prestataire proposera une méthodologie de réduction des risques pour ces sections, sous la forme d'une "boîte à outils" applicable au cas par cas. Pour se faire il s'appuiera sur les exemples qu'il aura regroupés dans l'inventaire, mais aussi sur les pratiques mises en œuvre sur d'autres bassins et territoires confrontés à la même problématique.

Parmi les méthodes de réduction des risques proposées figureront des méthodes de ralentissement des écoulements et des solutions fondées sur la nature, avec une analyse de leur applicabilité. Pour définir ces méthodes, le prestataire s'appuiera sur le travail effectué par le SYMARVA dans le cadre de son PPG, en particulier par les actions de la mesure 4 "restaurer la dynamique fluviale", qui inclut des actions de renaturation de cours d'eau, de suppression, recul ou abandon de contraintes latérales et de reconnexion de bras morts, par les actions 5-2-3 (zones humides), 5-2-4 (maîtrise foncière) et par la mesure 8 "rivières et activités humaines, vers une vision durable de l'espace" dans laquelle figurent des actions concernant l'espace de mobilité fonctionnel des cours d'eau du territoire. Le prestataire s'appuiera aussi sur les actions du SYMARVA concernant la réouverture de zones d'expansion des crues dans le cadre du PEP, du PAPI et du PPG. Toutes ces approches présentent l'avantage de réduire le risque tout en améliorant l'état des milieux aquatiques.

Territoire concerné

FICHE ACTION N°1-7

Bassin versant en gestion par le SYMAR Val d'Ariège

Pilotage de l'action

Maitre d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège

Acteurs associés : DREAL, DDT



Intervention : Prestataire externe

Échéancier prévisionnel



	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Mise en œuvre prévisionnelle	x	x	x				

Plan de financement



Coût total de l'action :		50 000,00 €	TTC
Entités		Taux (%)	Coût
Financement prévisionnel	SYMAR Val d'Ariège	20%	10 000 €
	FPRNM	50%	25 000 €
	AEAG	30%	15 000 €

Hypothèses de chiffrage

- Etude de recensement des cours d'eau perchés (recrutement d'un prestataire ou réalisation en régie) : 50 000€TTC
Plan de financement :
- Fond Barnier : 50% du montant TTC de l'action
- AEAG : 30% du montant TTC de l'action

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation



- Etat de l'art des connaissances du SYMARVA en matière de cours d'eau perchés
- Préparation, lancement du marché
- Suivi du prestataire retenu
- Communication aux partenaires des résultats

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)

15 j

Travail / Action préalable à la mise en œuvre



/

Résultats / Livrables attendus



- Liste et analyse des sections
- Methodologie de résolution type "boîte à outils"

Indicateurs de suivi/réussite





- Etat d'avancement de l'étude
- Linéaire de cours d'eau perchés inventoriés et dont le risque est quantifié

Autres actions en lien



PAPI67 et PAPI68 études des bassins versant de la Mouillonne, du Calers et de la Jade

Compatibilité avec les documents cadres



SDAGE Adour Garonne (2022-2027)



PGRI Adour Garonne (2022-2027)

Axe 2 : Surveillance et prévision

Fiches actions :

- | | |
|------------|--|
| Action 2.1 | Installation de systèmes de surveillance locaux sur les secteurs stratégiques identifiés |
| Action 2.2 | Mise en place de systèmes de surveillance et d'alerte sur les cours d'eau bénéficiant d'un système d'endiguement |

Installation de systèmes de surveillance locaux sur les secteurs stratégiques identifiés

Objectif et contexte de l'action



Objectif : Mieux anticiper les événements, surtout dans les vallées affluentes de l'Ariège, soumises à des événements brutaux et localisés et ne bénéficiant pas du service Vigicrue.

Contexte / justification :

L'étude menée dans le cadre du PEP (Action PEP 2-1) identifie et priorise des secteurs stratégiques à équiper en systèmes de surveillance locaux. Des démarches similaires ont été engagées par d'autres territoires voisins du SYMAR VA ayant des contextes similaires, notamment : le PLVG, le PETR Pays des Nestes (installations de 9 à 18 stations en collaboration avec les maîtrises d'ouvrages de stations déjà existantes), le SSV à Salau et Orlu...

Il s'agit également d'une demande forte issue des concertations préalables au PAPI.

Description de l'action



Cette action prévoit l'installation de stations de mesures associées aux systèmes de suivi locaux sur les secteurs identifiés en fin de PEP. Pour cela, le SYMAR VA aura recours à un prestataire, dont les missions pourront comprendre :

- l'installation des stations de mesure et de suivi aux endroits priorités par le SYMAR VA lors du PEP
- l'organisation de formations des communes et acteurs concernés lors de la livraison des installations.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le SYMARVA, en étroite collaboration avec le SCHAPI. Le SPC sera consulté attentivement pour le choix des zones à équiper et la validation des dispositifs installés.

Le SYMAR VA prévoit d'installer entre 5 et 10 stations de surveillance selon les résultats de l'étude PEP 2-1 et les arbitrages qui s'en suivront, en concertation avec les partenaires (SCHAPI, SPC, élus locaux...).

Les cours d'eau et lieux pressentis pour la mise en place de systèmes de surveillance sont indiqués ci-après : l'Oriège (Ax-les-Thermes), les Moulins (Verdun), l'Arnavé (Arnavé), le Scios (Saint-Paul-de-Jarrat, Montgailhard), le Calers (Gaillac-Toulza), la Mouillonne (Caujac), l'Aure (Saverdun), l'Ariège (Savignac-les-Ormeaux et Pamiers), la Palanquelle (Saint-Quirc), Lissac (Lissac), Nabre (Merens-les-Vals).

Territoire concerné

A définir par PEP21

Pilotage de l'action



Maître d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège

Acteurs associés : Communes concernées, SPC, MétéoFrance

Intervention : Prestataire externe

Échéancier prévisionnel



	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
--	------	------	------	------	------	------	--

FICHE ACTION N°2-1

Finalisation de la préparation des installations	x					
Installations des stations (1 secteur par an)		x	x	x	x	x

Plan de financement



Coût total de l'action :

125 000,00 € HT

	Entités	Taux (%)	Coût
Financement prévisionnel	SYMAR Val d'Ariège	20%	25 000 €
	FPRNM	50%	62 500 €
	AEAG	15%	18 750 €
	Région Occitanie	15%	18 750 €
	CD09?	0%	0 €

Hypothèses de chiffrage	Chiffrage au stade ordre de grandeur préliminaire - en attente des résultats de l'étude PEP 2.1 Estimation préliminaire s'appuyant sur l'expérience du Crieu : 15 000€TTC la station, soit pour 10 stations 150 000€TTC, soit 125 000€HT. <u>Plan de financement</u> Pour les besoins du préchiffrage, les hypothèses suivantes sont considérées et seront précisées selon les résultats de l'étude PEP 21 : sur les 10 stations, toutes sont sur des communes communes par un PPRI approuvé, sur les 10 stations, 8 sont sur le département de l'Ariège et 2 sont sur la Haute Garonne, sur les 10 stations 5 ont des enjeux d'étiage avec financement de l'AEAG - Fond Barnier : 50% sur des secteurs avec PPRI approuvé (40% si PPRI prescrit, 0% si pas de PPRI) sur le montant HT, soit 50% du montant HT de l'action (à confirmer) - AEAG : 30% (à confirmer ?) sur des secteurs avec un enjeu d'étiage sur le montant HT (5/10 stations), soit 13% du montant HT de l'action - Région : 15% (à confirmer ?) sur toutes les stations et sur le montant HT, soit 13% du montant HT de l'action - Département de l'Ariège : en complément des financements précédents pour atteindre les 80% s'ils ne sont pas atteints car le hypothèses ne sont pas confirmées par le réel ? à confirmer.
-------------------------	---

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation



L'équipe d'animation du PAPI sera en charge de la valorisation des outils existants et accessibles. A ce titre :

- elle fera l'inventaire des outils existants et accessibles : état des lieux de l'étude du PEP 2.1 + Exemples : Oriège, EDF, HYDROWATT, HYDROMATTERS (Adrien Paris), SAGE, amateurs
- elle valorisera cet inventaire sous la forme d'une bibliographie ou d'un guide d'utilisation à usage interne
- elle se coordonnera avec le SPC et MétéoFrance
- elle préparera et suivra le ou les marchés d'installation marché,
- elle animera la coordination et communication avec les communes concernées par les installations (évaluation des seuils de vigilance visuels et intégration aux PCS - lien avec action 3-1)

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)

110 jours

Travail / Action préalable à la mise en œuvre



Réception de l'étude PEP21 et choix des secteurs à équiper et des systèmes à mettre en place

Résultats / Livrables attendus



FICHE ACTION N°2-1

- Rapport de synthèse des outils existants et accessibles, et leurs modalités d'utilisation ? (Régie)
- Installation de stations / systèmes de surveillance locaux (Prestataire)



Indicateurs de suivi/réussite



- Nombre de systèmes installés (objectif : entre 5 et 10)
- Nombre de systèmes fonctionnels

Autres actions en lien



/

Compatibilité avec les documents cadres



SDAGE Adour Garonne (2022-2027)



PGRI Adour Garonne (2022-2027)

Mise en place de systèmes de surveillance et d'alerte sur les cours d'eau bénéficiant d'un système d'endiguement

Objectif et contexte de l'action



Objectifs :

- Maîtriser la responsabilité du SYMAR VA, gestionnaire au titre de la GEMAPI de Systèmes d'Endiguements à Verdun et Savignac-les-Ormeaux
- Permettre aux communes bénéficiaires de ces systèmes d'endiguement d'anticiper le plus possible les événements torrentiels pouvant survenir sur les systèmes d'endiguement concernés

Contexte:

Le SYMAR VA est responsable, à l'issue du PEP, de deux systèmes d'endiguement : un système d'endiguement à Savignac-les-Ormeaux, en rive gauche de l'Ariège et un système d'endiguement à Verdun, sur le ruisseau des Moulins. Ces deux systèmes d'endiguement se trouvent en régime torrentiel ce qui rend les événements brutaux et difficiles à anticiper. La mise en place d'un système de surveillance est réglementaire pour le SYMAR VA GEMAPIEN responsable du système d'endiguement. La surveillance du bassin en amont permet d'anticiper au mieux les événements. Un système de surveillance est en cours d'installation à Savignac-les-Ormeaux au droit du système d'endiguement sur l'Ariège.

Description de l'action



Dans le cadre de cette action, un prestataire sera recruté pour installer un système de surveillance à Verdun sur le ruisseau des Moulins et installer des systèmes de surveillance en amont du système d'endiguement de Savignac-les-Ormeaux, sur les deux affluents susceptibles d'impacter l'ouvrage : le Najar et l'Eychenac.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le SYMAR VA, en étroite collaboration avec le SCHAPI. Le SPC et le SCOH (Service de Contrôle de la Sécurité des Ouvrages Hydrauliques) seront consultés attentivement pour le choix des sites d'installation des systèmes et pour la validation des dispositifs installés.

Une fois ces systèmes installés le SYMAR VA se chargera de les livrer aux acteurs locaux (élus, agents), en les formant pour qu'ils puissent tirer parti des informations reçues.

Un suivi des événements sera assuré par l'animation du SYMARVA afin d'adapter les seuils de vigilance à la suite d'événements.

Territoire concerné

Bassin Versant de Savignac-les-Ormeaux, Verdun bassin versant du ruisseau des Moulins

Pilotage de l'action



Maitre d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège

Acteurs associés : Communes concernées, SPC, SCOH

Intervention : Prestataire externe

Échéancier prévisionnel



FICHE ACTION N°2-2

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Mise en œuvre prévisionnelle		x	x				

Plan de financement



Coût total de l'action :		45 000,00 €	HT
Entités		Taux (%)	Coût
Financement prévisionnel	SYMAR Val d'Ariège	22%	9 750 €
	FPRNM	50%	22 500 €
	Région Occitanie	20%	9 000 €
	CD09?	8%	3 750 €

Hypothèses de chiffrage

- 15 000€TTC la station, soit pour 3 stations 45 000€TTC, soit 37 500€HT.
- Plan de financement
- Les 3 stations sont sur des communes couvertes par un PPRI approuvé (Savignac et Verdun)
- Fond Barnier : 50% sur des secteurs avec PPRI approuvé sur le montant HT
- Région : 20% sur toutes les stations et sur le montant HT
- Département 09 : 10% du montant HT à confirmer ?

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation



- Préparation et suivi du marché d'installation des systèmes de surveillance
- Coordination et communication avec les communes concernées par les installations (évaluation des seuils de vigilance visuels et intégration aux PCS - lien avec actions de l'axe 3)

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)

30 j

Travail / Action préalable à la mise en œuvre



Résultats / Livrables attendus



- Installation d'un système de surveillance à Verdun (objectif 1)
- Installation de systèmes de surveillance amont sur le Najar, l'Eychenac et le ruisseau des Moulins (objectif 2)

Indicateurs de suivi/réussite



- Nombre de systèmes installés
- Nombre de systèmes fonctionnels

Autres actions en lien



PAPI action 2-1, Axe 3, Axe 7 (PAPI72)

Compatibilité avec les documents cadres



SDAGE Adour Garonne (2022-2027)



PGRI Adour Garonne (2022-2027)

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Fiches actions :

Action 3.1 **Accompagnement à la réalisation / mise à jour des PCS et des PiCS**

Action 3.2 **Organisation d'exercices de crise inondation**

Accompagnement à la réalisation / mise à jour des PCS et des PiCS

Objectif et contexte de l'action



Objectif :

- Former et sensibiliser les Maires des villes et villages au risque d'inondation en leur rappelant leurs obligations en termes d'élaboration et de mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), et proposer un accompagnement approfondi à certaines des communes.
- Informer les EPCI sur les Plans Inter-Communaux de Sauvegarde (PiCS) et les encourager dans cette démarche.

Contexte / justification :

Le PCS est un document réglementaire obligatoire dès lors que la commune est pourvue d'un Plan de Prévention des Risques (61 communes sur le bassin versant), et il doit être remis à jour tous les 5 ans.

Actuellement sur le territoire de nombreuses communes ont leur délai de réactualisation de ce document largement dépassé, mais la donnée n'est pas centralisée de manière fiable et ne permet pas d'identifier de manière claire et exhaustive les villes ou villages concernés.

Suite aux 3 exercices de crise de Savignac-les-Ormeaux, de Pamiers et du Vernet, réalisés dans le cadre du PEP, des besoins d'appui du SYMAR VA aux PCS ont été identifiés :

- cartographie opérationnelle de gestion de crise qui servirait de référentiel commun aux multiples acteurs de la gestion de crise;
- cartographie des zones inondées selon les différents indicateurs (vigicrue, systèmes de surveillance par exemple Crieu, pluviométrie...) en considérant plusieurs hauteurs d'eau pour permettre au PCS de caler ses actions (d'évacuation, fermeture de route). Cela aidera par exemple à la définition du PIG (Plan d'Intervention Gradué);
- Organiser des ateliers de prise en main du PCS, qui parfois est complet mais insuffisamment maîtrisé par la Cellule de Crise.

Description de l'action





Accompagnement sur le volet PCS (communes)

Dans le cadre de cette action, l'équipe d'animation du PAPI au sein du SYMAR VA se place en appui technique des communes. Cet appui pourra consister en particulier à :

- > Produire ou accompagner la production de cartes opérationnelles de gestion de crise inondation à l'échelle communale (comprenant l'emprise de la zone inondable connue, la terminologie usuelle des lieux-dits, la localisation des lieux de rassemblement, les principaux enjeux exposés, les noms des ponts et des des cours d'eau). Ces cartes seront partagées et seront communes à tous les acteurs de la gestion de crise.
- > Conseiller les communes dans la constitution d'une organisation de gestion de crise adaptée aux spécificités territoriales (localisation éventuellement d'enjeux stratégiques en zone inondables sur lesquels avoir une attention particulière, présences d'ouvrages de protection sur la communes) et aux outils mobilisables (outils de surveillance, prévision et alerte des inondations, procédures de transmission des informations en cas de crise, organisation opérationnelle des moyens de la commune en cas de crise...).
- > Etablir un cadre du volet Inondation commun et homogène à l'échelle du territoire : contenu, sources d'informations existantes à mobiliser, exemples de PCS "modèles" sur le territoire, modèles de cartographies de gestion de crise opérationnelles.

Accompagnement sur le volet PiCS (EPCI)

L'intercommunalité peut appuyer les communes de son territoire à plusieurs niveaux : en apportant un soutien dans la réalisation de chaque PCS et leur maintien opérationnel ou bien en préparant un plan de gestion de crise interne à l'EPCI. Les ateliers de concertation de 2025 ont mis en avant un degré d'implication variable des EPCI pour les PiCS. Le SYMAR VA prendra cette analyse en compte et agira en deux phases :

- 1- En première partie du PAPI, le SYMAR VA accompagnera les communes et EPCI et ajustera la méthodologie, tout en enrichissant les connaissances grâce aux expériences d'autres territoires, tel que le SMMAR (Aude).
- 2- En deuxième partie du PAPI, le SYMAR VA s'appuiera sur cette première expérience pour encourager les autres communes et/ou EPCI, au moyen d'une réunion technique d'information ou de formation par EPCI ou regroupement d'EPCI, pour un total de 4 réunions.

Territoire concerné

Les 5 EPCI ayant un risque d'inondation important sur le Périmètre du PAPI (CCBA, CCPAP, CAPFV, CCPT et CCHA)

Pilotage de l'action



Maitre d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège

Acteurs associés : Communes et EPCI
SDIS, Services de l'Etat (DDT09, DDT31)

Échéancier prévisionnel



	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Mise en œuvre prévisionnelle	x	x	x	x	x	x	

Plan de financement



Coût total de l'action :		- €	TTC
Entités		Taux (%)	Coût
Financement	Sans objet		compris dans l'animation (action 0.1)

FICHE ACTION N°3-1

prévisionnel

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation



L'équipe d'animation du PAPI portera l'ensemble des missions prévues dans cette action.

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)

110 jours

Travail / Action préalable à la mise en œuvre



Réflexions sur les enjeux et besoins des communes.

Résultats / Livrables attendus



- Réalisation d'un Pack PCS complet et actualisé sur la base de celui produit dans le cadre du PEP. Ce guide méthodologique intégrera en plus un modèle de CCTP pour le PCS ainsi que des cartes opérationnelles.

Indicateurs de suivi/réussite



- Nombre de PCS mis à jour sur le volet Inondation
- Nombre de PiCS élaborés, avec un volet Inondation

Autres actions en lien



Action 1.5 - Appui aux communes sur la réalisation de leur DICRIM et de leur PCS

Compatibilité avec les documents cadres



SDAGE Adour Garonne (2022-2027)



PGRI Adour Garonne (2022-2027)

Organisation d'exercices de crise inondation

Objectif et contexte de l'action



Objectif :

Réaliser des exercices de crise « évènement inondation » à l'échelle de communes à risque du territoire ayant un PCS en cours de validité. Les objectifs plus précis sont de :

- Favoriser l'appropriation des procédures de gestion de crise par les acteurs locaux.
- Évaluer le degré d'efficacité du PCS.
- Identifier d'éventuelles failles pour les corriger en amont d'une possible crise future.

Contexte/ justification :

Les exercices de crise sont des opérations très intéressantes qui permettent de tester l'opérationnalité des PCS, d'en identifier les points faibles et d'ainsi pouvoir les améliorer. Les exercices de crise réalisés pendant le PEP et les expériences d'autres territoires montrent l'importance de la préparation dans la gestion de crise et de la coordination des différents acteurs tels que le RDI, les différents services de la commune, la structure GEMAPIENNE, les communes voisines, les services des routes, les réseaux...

Description de l'action



S'appuyant sur l'expérience acquise au cours du PEP, le SYMAR VA prévoit de réaliser ces exercices de crise dans les communes identifiées comme prioritaires sur le territoire, sur la base du volontariat. Une réflexion sera portée sur la réalisation d'un exercice intercommunal. Parmi les communes intéressées par un premier exercice de crise sont celles ayant vécu les événements de juillet 2018 notamment Gaillac-Toulza et Saint Quirc.

Pour cette action, le SYMAR VA fera appel à un prestataire spécialisé dans le montage et l'animation d'exercices de crise inondation, prévoyant de monter en compétence au fil des exercices pour être en mesure, en fin de PAPI, d'en organiser en interne.

Seront attendus du prestataire, pour chaque commune, les éléments listés ci-dessous (entre autres) :

- Élaboration d'un scénario d'inondation
- Identification et invitation des partenaires à participer à cet exercice
- Préparation de l'ensemble des éléments nécessaires au bon déroulement de l'exercice
- Animation de l'exercice de crise
- Bilan analytique de l'exercice et identification des failles
- Propositions de remédiation et d'amélioration des procédures de gestion de crise

Le SYMAR VA a pour objectif de réaliser 9 exercices communaux au cours du PAPI, à raison d'environ 2 exercices par an en moyenne durant la première moitié du PAPI, et un exercice par an durant la deuxième moitié.

Territoire concerné

Périmètre du PAPI

Pilotage de l'action



Maitre d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège

FICHE ACTION N°3-2

Acteurs associés :

Communes et EPCI
SDIS, Services de l'Etat (DDT09, DDT31), Préfecture

Intervention : Prestataire externe

Échéancier prévisionnel



	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Mise en œuvre prévisionnelle	x	x	x	x	x	x	

Plan de financement



Coût total de l'action :

65 000,00 €

TTC

Entités

Taux (%)

Coût

Financement prévisionnel	SYMAR Val d'Ariège	100%	65 000 €
--------------------------	--------------------	------	----------

Hypothèses de chiffrage

- Coût exercice communal : 6000€ HT / exercice, pour 9 exercices à organiser, soit un total de 54 000€ HT
Plan de financement : 100% autofinancement

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation



L'équipe d'animation du PAPI contactera les communes dans lesquelles seront organisés les exercices. Elle préparera et suivra le marché de l'organisation des exercices, et participera aux exercices et aux retours aux communes (bilans analytiques et optimisation). En fin de PAPI le SYMARVA organisera quelques exercices en autonomie.

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)

200 jours

Travail / Action préalable à la mise en œuvre



Priorisation des communes sur lesquelles organiser des exercices

Résultats / Livrables attendus



- Organisation d'exercices communaux de crise (objectif : 9 exercices communes, à raison de 1 à 2 exercices / an en moyenne)
- Production de bilans analytiques et propositions d'optimisation de 9 exercices de crise communaux

Indicateurs de suivi/réussite



- Nombre d'exercice de crise inondation organisés
- Taux de satisfaction des communes concernées

Autres actions en lien



PAPI31 - Appui aux communes sur la réalisation de leur PCS

Compatibilité avec les documents cadres



SDAGE Adour Garonne (2022-2027)



PGRI Adour Garonne (2022-2027)

Axe 4 : Prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme

Fiches actions :

- | | |
|------------|--|
| Action 4.1 | Accompagnement des structures porteuses de documents d'urbanisme pour la prise en compte du risque inondation |
| Action 4.2 | Accompagnement des acteurs de l'aménagement à l'intégration des risques liés aux inondations dans l'urbanisme |
| Action 4.3 | Inventaire des espaces disponibles et des leviers fonciers et urbanistiques pour la protection des inondations |
| Action 4.4 | Révision/ Elaboration de Plans de Prévention des Risques d'inondation |

Accompagnement des structures porteuses de documents d'urbanisme pour la prise en compte du risque inondation

Objectif et contexte de l'action



Objectifs:

Favoriser la prise en compte du risque dans l'urbanisme et l'aménagement:

- Éviter d'implanter des enjeux en zone inondable
- Favoriser un urbanisme/aménagement du territoire qui réduise l'aléa par des méthodes douces (infiltration, espaces de mobilité, végétation...) en lien avec la GEMA
- Intervenir le plus en amont possible dans le processus d'élaboration / révision des documents ou des projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Contexte / justification:

L'urbanisme est un levier fort d'amélioration de la résilience des territoires face aux risques d'inondation. Néanmoins, les services urbanismes étant sollicités sur de nombreux enjeux, ces acteurs en première ligne dans les autorisations de renouvellement urbain rencontrent parfois des difficultés d'appropriation des données et enjeux liés aux risques d'inondation. Dans la continuité de la dynamique d'accompagnement initiée dans le cadre du PEP, et en conformité avec les attentes du cahier des charges PAPI 3 2023, cette action doit permettre de poursuivre l'intégration des risques d'inondation dans les différents documents en cours d'élaboration ou de mise à jour sur le territoire durant la durée du PAPI : PLU, PLUi, SCOT, SRADDET, SAGE, PPR...

Le retour d'expérience de l'accompagnement mené durant le PEP a mis en évidence l'intérêt de poursuivre cet accompagnement en particulier par :

- le renforcement du lien GEMA-PI qui a prouvé son efficacité
- la participation le plus en amont possible de la préparation des documents
- l'élargissement de la perspective et des réflexions dans une approche à l'échelle de bassin versant

Description de l'action



Dans le cadre de cette action, l'accompagnement du SYMARVA se traduira dans trois volets:

- **Volet 1 : Mise à disposition des connaissances en matière d'inondation** dont dispose le SYMAR auprès des porteurs de projets d'aménagement ou de documents d'urbanisme (cartographies, zones à enjeux, connaissances des PPR et aléas attestés au-delà des PPR, des surfaces impactant le risque inondation, outils et méthodes d'aménagement pour la prise en compte du risque...) afin d'intégrer ces paramètres le plus en amont possible dans l'élaboration / révision des documents et des projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire
- **Volet 2 : Appui technique** pour mieux intégrer le risque dans les documents d'urbanisme, y compris l'élaboration / révision des PPRi (en lien avec l'action PAPI 4.4). Cet appui passe par une implication dans le suivi au fur et à mesure de l'évolution des documents (participation aux réunions de suivi, échanges dès que nécessaire avec les porteurs des documents ou des projets) et l'émission d'avis et de commentaires sur les documents au fur et à mesure de leur production
- **Volet 3 : Capitalisation sur les retours d'expérience** de la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement en assurant une veille des documents élaborés/révisés et des projets d'aménagement exemplaires sur lesquels les acteurs de l'urbanisme peuvent s'appuyer.

Parmi les documents préidentifiés devant faire l'objet de révision au cours du PAPI, nous pouvons citer : le PLU de Pamiers 2026, PLU de Auterive en attente de SCOT et documents supérieurs.

FICHE ACTION N°4-1

Territoire concerné

Périmètre du PAPI

Pilotage de l'action

Maitre d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège

Acteurs associés : Services urbanismes des collectivités locales (Communes, EPCI), Services de l'Etat (DDT09, DDT31)

ensemble des tâches de l'action

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Mise en œuvre prévisionnelle (volets 1 à 3)	x	x	x	x	x	x	

Plan de financement

Coût total de l'action :		- €	TTC
Entités	Taux (%)	Coût	
Financement prévisionnel	Sans objet	compris dans l'axe 0.1	

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation

Ensemble des tâches de l'action

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)

144 jours

Travail / Action préalable à la mise en œuvre

/

Résultats / Livrables attendus

- Participation à des réunions de suivi
- Formulation d'avis / de commentaires sur les documents au fur et à mesure de leur production

Indicateurs de suivi/réussite

- Nombre de documents d'urbanisme suivi par l'équipe PAPI
- Nombre d'avis émis par l'équipe PAPI

Autres actions en lien

Action PAPI 4.2 : Accompagnement des acteurs de l'aménagement à l'intégration des risques liés aux inondations dans l'urbanisme
Action PAPI 4.4 : Révision/ Elaboration de Plans de Prévention des Risques d'inondation

Compatibilité avec les documents cadres



SDAGE Adour Garonne (2022-2027)



PGRI Adour Garonne (2022-2027)

Accompagnement des acteurs de l'aménagement à l'intégration des risques liés aux inondations dans l'urbanisme

Objectif et contexte de l'action



Objectifs:

- Accroître la capacité des collectivités, rédacteurs et services instructeurs à prendre en compte le risque de manière autonome: favoriser la prise en compte du risque "à la source"
- Proposer des formations et communications à destination des acteurs de l'aménagement afin de développer les bonnes pratiques d'aménagement en zone inondable
- Faciliter la compréhension et la mise en application des règles et bonnes pratiques en matière de prise en compte des risques liés à l'inondation dans l'urbanisme

Contexte / justification:

En complément de l'accompagnement proposé dans le cadre de l'action 4.1, cette action vise à produire des supports de formation, de réunions entre acteurs de l'aménagement et/ou de guides et outils opérationnels pour l'intégration des risques liés aux inondations dans les documents et les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Description de l'action



Cette action, pilotée par l'équipe d'animation du PAPI au sein du SYMARVA, se traduira par :

- L'organisation de réunions ou d'ateliers d'accompagnement entre services urbanisme des collectivités du territoire : ces réunions pourront être l'occasion de réunir les différents acteurs de l'aménagement du territoire, et partager les retours d'expérience et les difficultés de chacun, partager également les réussites et/ou des projets « vertueux », rappeler les enjeux et les bonnes pratiques en matière d'intégration des risques d'inondation. Ces ateliers pourront s'appuyer sur la maquette 3D commandée dans le cadre du PEP (attendue pour le 2ème semestre 2025) et qui permettra de visualiser les conséquences sur le risque d'inondation de choix d'aménagements du territoire.

- La préparation et diffusion de guides de la prise en compte de la GEMAPI dans l'urbanisme et l'aménagement à l'usage des collectivités et rédacteurs de documents, des services instructeurs et des particuliers afin de favoriser leur compréhension du PLU/risque (par exemple, le sujet des clôtures étanches en zones inondables, comme il a été remonté lors des ateliers de concertation avec les EPCI).

Pour la préparation des sessions d'ateliers et des guides, le SYMARVA fera appel à un prestataire (ou à défaut, à de la régie spécifique).

Territoire concerné

Périmètre du PAPI

Pilotage de l'action



Maitre d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège

Acteurs associés : Services urbanismes des collectivités locales (Communes, EPCI), Services de l'Etat (DDT09, DDT31)

FICHE ACTION N°4-2

Intervention : Prestataire externe

Échéancier prévisionnel

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Mise en œuvre prévisionnelle	x	x	x	x	x	x	

Plan de financement

Coût total de l'action :		24 000,00 €	HT
Entités	Taux (%)	Coût	
Financement prévisionnel	SYMAR Val d'Ariège	50%	12 000 €
	FPRNM	50%	12 000 €

Hypothèses de chiffrage

Production d'un support (guide, outil, support de formation) estimé à environ 4000€HT, pour 6 supports, soit 24000€TTC pour l'action
Plan de financement : Fond Barnier à hauteur de 50% du montant HT de l'action (à confirmer subvention sur coût HT et pas TTC)

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation

- Préparation et suivi des marchés d'organisation des ateliers d'accompagnement et d'édition des guides
- Participation aux ateliers d'accompagnement
- Diffusion des guides produits

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)

80 jours

Travail / Action préalable à la mise en œuvre

Réception et prise en main de la maquette 3D commandée au cours du PEP

Résultats / Livrables attendus

- Supports des ateliers d'accompagnement
- Guide pour porteurs de documents
- Guide pour services instructeurs

Indicateurs de suivi/réussite

- Nombre de réunion/formation entre acteurs de l'urbanisme
- Nombre d'outils / guides mis en place

Autres actions en lien

Action PAPI 4.1 : Accompagnement des structures porteuses de documents d'urbanisme pour la prise en compte du risque inondation
 Action PAPI 4.4 : Révision/ Elaboration de Plans de Prévention des Risques d'inondation

Compatibilité avec les documents cadres



SDAGE Adour Garonne (2022-2027)

PGRI Adour Garonne (2022-2027)

Inventaire des espaces disponibles et des leviers fonciers et urbanistiques pour la protection des inondations

Objectif et contexte de l'action



Objectifs :

- Analyser les espaces fonciers à faibles enjeux de sécurité et étudier leur capacité à être mieux adaptés au risque inondation : connaître les surfaces disponibles et identifier leurs potentialités de diminution de l'aléa par de l'expansion des crues, de la rétention, une augmentation de la capacité du lit ou encore du ralentissement hydraulique par reméandrage.
- Connaître les outils fonciers et urbanistiques permettant de réduire le risque inondation par des techniques de ralentissement des écoulements telles que les zones d'expansion des crues ou autres techniques douces.

Contexte et justification de l'action :

Au cours des études de ralentissement des écoulements du PEP, la disponibilité des surfaces a été identifiée comme un point crucial. Afin d'anticiper les possibilités foncières des actions envisagées dans le PAPI, il est important de connaître, sous forme d'un diagnostic de territoire, les possibilités d'usage des surfaces pour le ralentissement des écoulements.

Les études du PEP ont par ailleurs montré que pour l'aspect foncier des projets de réduction des risques, la composition des enjeux (écologiques, économiques, humains, agricoles, réglementaires, risque...) est cruciale et nécessite des leviers adaptés. Comme l'aménagement et l'urbanisme sont des acteurs majeurs dans l'usage des surfaces, il est nécessaire de maîtriser les outils fonciers et urbanistiques adaptés au territoire et d'accompagner les acteurs locaux dans l'usage de ces leviers.

Description de l'action



Cette action se décompose en deux phases :

Phase 1: Pour cette phase, le SYMARVA fera appel à un prestataire pour réaliser un diagnostic consistant en :

- l'analyse cartographique des espaces disponibles et utiles (bords de cours d'eau, surfaces d'infiltration, pentes...)
- le croisement de ces espaces avec les zonages des documents d'urbanisme (identification des zonages, des réserves foncières en zone inondable, des reculs inconstructibles vis-à-vis de l'axe des vallons ou servitude de sur-inondation pour les ouvrages hydrauliques, etc.) et des schémas directeurs existants (schémas directeurs pluviaux notamment)
- l'analyse des potentialités de ces espaces : nuisances, trame verte et bleue, mobilité, etc.
- l'identification de la propriété foncière des principaux espaces identifiés.
- l'analyse de la "dureté foncière" des zones identifiées

Pour son étude, le prestataire s'appuiera sur les connaissances existantes du SYMARVA en matière de foncier en particulier celles accumulées par l'action 524 du PPG, "maîtrise foncière". Il consultera les chambres d'agriculture et les SAFER applicables sur le bassin en gestion par le SYMARVA. À l'issue de cette étude le prestataire livrera au SYMARVA des bases de données cartographiques (couches vectorielles de Système d'Information Géographique) que l'équipe d'animation du SYMARVA pourra exploiter afin de fournir aux acteurs locaux de l'aménagement des cartes opérationnelles de gestion foncière du risque inondation ajustées à leur territoire.

Phase 2: le SYMARVA fera appel à un prestataire qui définira, plus généralement, une "méthodologie de la maîtrise foncière", sur la base du diagnostic de territoire réalisé en phase 1 et en concertation avec les SAFER et les chambres d'agriculture. Le prestataire analysera en particulier les avantages et inconvénients de techniques telles que:

- l'achat public selon l'entité réalisant l'acquisition (Commune, structure GEMAPI, EPCI...)
- le conventionnement d'exploitants sur des surfaces appartenant au public
- le conventionnement pour l'indemnisation des propriétaires
- la définition d'espaces réservés dans les PLU et les possibilités en termes de zonages
- l'élaboration de bail environnementaux
- tout autre levier foncier pertinent...

Un des livrables de cette étude sera un guide synthétique d'usage des outils fonciers pour la prévention des inondation, que l'équipe d'animation du SYMARVA pourra employer, conjointement avec les cartes opérationnelles de la phase 1, pour accompagner les acteurs locaux de l'aménagement vers la prise en compte du risque dans l'aménagement et l'urbanisme.

Territoire concerné

Périmètre du PAPI

Pilotage de l'action

Maitre d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège

Acteurs associés : Chambres d'agriculture et SAFER de l'Ariège et de la Haute-Garonne



Intervention : Prestataire externe

Échéancier prévisionnel



	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Mise en œuvre prévisionnelle Phase 1		x	x	x			
Mise en œuvre prévisionnelle Phase 2			x	x	x		

Plan de financement



Coût total de l'action :

45 000,00 € HT

HT

	Entités	,	Coût
Financement prévisionnel	SYMAR Val d'Ariège	20%	9 000 €
	FPRNM	50%	22 500 €
	Région Occitanie	30%	13 500 €

Hypothèses de chiffrage

Estimation pour la phase 1 : 30 000€HT, estimation pour la phase 2 : env 15 000-20 000€ HT, soit un total de 45 000€HT

Plan de financement :

- Fond Barnier à hauteur de 50% du cout de l'action en HT
- Région financement exceptionnel pour action innovante à hauteur de 30% du cout en HT

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation



- Etat de l'art des connaissances du SYMARVA à fournir aux prestataires comme base de départ de leur étude
- Préparation, exécution et suivi du ou des marchés d'étude
- Préparation communication de cartes opérationnelles de la gestion foncière du risque inondation ajustées aux territoires des acteurs locaux de l'aménagement, sur la base de la cartographie fournie par l'étude de la phase 1
- Assimilation, communication, priorisation et application des méthodes proposées selon les cas

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)

25 jours

Travail / Action préalable à la mise en œuvre



/

Résultats / Livrables attendus



- cartographie opérationnelle des espaces disponibles pour la réduction des risques d'inondation
- * Inventaire et guide méthodologique synthétique des leviers fonciers et d'urbanisme

Indicateurs de suivi/réussite



- Rendus des études
- * cartes opérationnelles localisées fournies aux acteurs locaux de l'aménagement

Autres actions en lien



l'axe 4, l'axe 6.

Compatibilité avec les documents cadres



SDAGE Adour Garonne (2022-2027)



PGRI Adour Garonne (2022-2027)

Révision/ Elaboration de Plans de Prévention des Risques d'inondation

Objectif et contexte de l'action



Objectif :

- Assurer la bonne prise en compte par l'État, dans les Plans de Prévention des Risques qu'il édite ou révisé, des connaissances en matière de risque d'inondation sur le périmètre du PAPI

Contexte / justification :

Le périmètre du PAPI est couvert par de nombreux PPRi. Certains ont toutefois été approuvés il y a de nombreuses années et/ou de nouvelles données sont disponibles.

Cela concerne, sur la Haute-Garonne, le PPRN (inondations et mouvements de terrain) de l'Ariège-Hers-vif approuvé le 24 Novembre 2011 (pour les communes de Auterive, Calmont, Cintegabelle, Grépiac et Miremont) et pour lequel les services de l'Etat ont engagé la révision.

En complément, sur le bassin Auterivain, le PEP a permis d'affiner la compréhension des événements d'inondation de juillet 2018 et d'améliorer la connaissance des risques d'inondation par le biais d'une modélisation précise (action PEP 1.5). Sur la base de ces éléments, l'Etat a décidé de lancer l'élaboration d'un nouveau PPRi sur ces 7 communes de la Communauté de Communes du bassin Auterivain Haut-Garonnais (Caujac, Gaillac-Toulza, Grazac, Lagrâce-dieu, Marliac, Mauressac et Puydaniel), en s'appuyant sur cette nouvelle connaissance.

Sur l'Ariège les services de l'Etat prévoient de réviser les PPRN (inondations, crue torrentielle, mouvements de terrain) des communes de Pamiers, La Tour du Crieu, Saint-Jean-du-Falga, et Verniolle. Les PPRN actuellement en cours de révision sont ceux de Saverdun, Surba, Ussat et Ornolac-Ussat-les-Bains. Le PPRN de Bédeilhac-et-Aynat est à l'étude (prescription le 11 décembre 2023).

Description de l'action



Dans le cadre de cette action, les Services de l'Etat vont poursuivre les travaux de révision et d'élaboration de PPRi sur le territoire du PAPI. Plus précisément, à ce jour, il est prévu :

- la révision du PPRN sur la Communauté de Communes du bassin Auterivain, concernant les communes du périmètre du PAPI suivantes : Auterive, Cintegabelle, Grépiac, Miremont, Venerque, Le Vernet ;
- la révision de plusieurs PPRN de l'Ariège : Pamiers, La Tour du Crieu, Verniolle, St Jean du Falga, Saverdun, Ussat et Ornolac-Ussat-les-Bains
- l'élaboration d'un PPRN pour Bédeilhac-et-Aynat
- l'élaboration de PPRi pour sept communes actuellement couvertes par la Cartographie Informatrice des Zones Inondables (document informatif non réglementaire) et étudiée lors de l'étude du PEP-PAPI, sur la Communauté de Communes du bassin Auterivain : Caujac, Gaillac-Toulza, Grazac, Lagrâce-dieu, Marliac, Mauressac et Puydaniel.

FICHE ACTION N°4-4

Le calendrier prévisionnel du PPRN Ariège-Hers-Vif, en Haute-Garonne, a été présenté lors du lancement de la démarche en février 2025 :

- Février/Mars 2025 : Envoi d'un questionnaire aux communes
- Avril/Mai 2025 : rencontres communales de terrain avec les prestataires
- Fin 2025 : validation de la stratégie de détermination choisie pour la cartographie des aléas
- Début 2026 : Période de réserve électorale
- Mi-2026 et post-période de réserve : Validation des cartes d'aléas en COPIL et concertation des publics
- Fin 2026 : prescriptions des PPRn
- Mi-2027 : validation de la cartographie des enjeux
- Fin 2027 : zonage réglementaire et règlement
- 2028 : consultation réglementaire des PPA et enquête publique
- Mi-2028: approbation

Territoire concerné

PPRN Ariège-Hers-vif - communes de Auterive, Calmont, Cintegabelle, Grépiac et Miremont.
PPRN Ariège-Lèze - communes de Le Vernet, Venerque
PPRI à élaborer - communes Caujac, Gaillac-Toulza, Grazac, Lagrâce-dieu, Marliac, Mauressac et Puydaniel

Pilotage de l'action

Maitre d'Ouvrage : DDT31, DDT09

Acteurs associés : SYMAR Val d'Ariège, Communes et EPCI concernés



Échéancier prévisionnel

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Mise en œuvre prévisionnelle	x	x	x	x	x	x	



Plan de financement



Coût total de l'action :		- €	TTC
Entités	Taux (%)	Coût	
Financement prévisionnel	SYMARVA		Compris dans Axe 0.1
	Etat	100%	Pas de coût affiché sur cette action

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation



L'équipe d'animation du PAPI au sein du SYMAR VA, acteur GEMAPlen sur le territoire et ayant une connaissance et une expertise en matière de risque d'inondation, suivra l'avancée des projets de révision et d'élaboration de PPRI pilotés par l'Etat (ex : participation aux réunions de suivi, relecture de documents...)

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)

25 jours

FICHE ACTION N°4-4

Travail / Action préalable à la mise en œuvre



/

Résultats / Livrables attendus



Révision / Approbation des PPRI / PPRN

Indicateurs de suivi/réussite



Etat d'avancement des projets de révision / élaboration des PPRI, Nombre de PPRI approuvés

Autres actions en lien



PAPI Action 4.1 : Accompagnement des structures porteuses de documents d'urbanisme pour la prise en compte du risque inondation
PAPI Action 4.2 : Accompagnement des acteurs de l'aménagement à l'intégration des risques liés aux inondations dans l'urbanisme

Compatibilité avec les documents cadres



SDAGE Adour Garonne (2022-2027)



PGRI Adour Garonne (2022-2027)

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité

Fiches actions :

Action 5.1a	Réduction de la vulnérabilité pour les habitations individuelles - Diagnostics
Action 5.1b	Réduction de la vulnérabilité pour les habitations individuelles - Travaux
Action 5.2a	Réduction de la vulnérabilité spécifique pour les bâtiments publics - Diagnostic
Action 5.2b	Réduction de la vulnérabilité spécifique pour les bâtiments publics - Travaux
Action 5.3a	Réduction de la vulnérabilité spécifique pour les entreprises - Diagnostic
Action 5.3b	Réduction de la vulnérabilité spécifique pour les entreprises - Travaux
Action 5.4	Diagnostic de vulnérabilité pour les équipements stratégiques du territoire

Réduction de la vulnérabilité pour les habitations individuelles - Diagnostics

Objectif et contexte de l'action



Objectifs:

- Réaliser des diagnostics de vulnérabilité pour les habitations individuelles en zones inondables en s'appuyant sur la méthodologie développée pendant le PEP. (Objectif prévisionnel: 360 sites).
- Participer à l'élaboration d'une méthodologie cohérente avec des syndicats ayant pour volonté de réaliser les diagnostics en interne.

Contexte, justification:

Sur le territoire de gestion du SYMAR Val d'Ariège, nombres d'habitations ont été construites en zone inondable et nécessitent de ce fait un diagnostic et des travaux de réduction de la vulnérabilité. Plus d'une centaine de sites ont été diagnostiqués lors du PEP, ce qui a permis d'ajuster la méthodologie de cette action : différentes méthodes de prospection ont été éprouvées et ont montré l'importance de l'implication des élus locaux. L'intervention d'un agent du SYMARVA s'est révélée plus adaptée que le recours à des bureaux d'étude pour susciter l'adhésion des bénéficiaires.

Description de l'action



Prospection

Le SYMAR VA poursuivra la démarche de prospection déployée lors du PEP. Accompagné des élus locaux, il interviendra dans les communes ou quartiers identifiés comme prioritaires selon les modalités déterminées par concertation préalable avec les élus locaux. Les interventions pourront prendre la forme de réunions publiques avec support cartographique, de porte-à-porte, de permanence en mairie... Parallèlement, une communication plus générale sur le dispositif sera réalisée via le site du SYMAR VA ou par le biais d'interventions au niveau des EPCI.

Audit sur site - Réalisation du diagnostic

Le SYMAR VA procédera à l'audit sur site : comme cela a été fait pendant le PEP, il relèvera les vulnérabilités humaines et matérielles en fonction de la hauteur d'eau de référence et des renseignements obtenus auprès du bénéficiaire sur les caractéristiques de l'occupation du lieu. La hauteur d'eau de référence sera déterminée, en accord avec les services de l'État, en fonction des données disponibles (PPR, hauteur d'eau témoinnée, connaissances reconnues d'alea, Atlas des Zones Inondables...). Pour les cas les plus complexes, le SYMARVA fera appel à un prestataire pour compléter son expertise.

Rédaction et remise du rapport de diagnostic

Le SYMAR VA rédigera un rapport de diagnostic dans lequel figureront les vulnérabilités relevées lors de l'audit sur site ainsi que les mesures de réduction de la vulnérabilité proposées, considérant la stratégie "céder" aussi bien que la stratégie "résister". Le SYMAR VA remettra ensuite au bénéficiaire le rapport, sur site afin de s'assurer de la bonne compréhension de son contenu. Lors de cette remise il aidera le bénéficiaire à élaborer une stratégie de réduction de la vulnérabilité sur la base des mesures proposées.

Investissements nécessaires à la réalisation de l'action :

Le SYMAR VA se dotera des outils nécessaires à la réalisation de l'action : outils logiciels de relevé des vulnérabilités et de génération des rapports de diagnostics, outils matériels de topographie/géométrie/altimétrie pour les mesures de hauteur.

FICHE ACTION N°5-1a

Critères de priorisation des secteurs et sites :

Préalablement au PEP, le SYMARVA a défini des zones à enjeux, priorisées selon plusieurs critères incluant la population, le nombre de bâtis et l'aléa auquel ils sont exposés. Au cours du PEP, cette priorisation a été adaptée à l'échelle communale, afin de définir les communes sur lesquelles faire porter prioritairement l'effort de prospection. Un score de priorité a aussi été défini pour les bâtiments publics sensibles, sur la base de leur nature et de l'aléa auxquels ils sont exposés. Les différentes études du PEP ont permis de détecter des secteurs nécessitant prioritairement un accompagnement vers de la réduction de la vulnérabilité, permettant ainsi d'ajuster la priorisation théorique aux réalités du terrain. Cette démarche de priorisation des actions de réduction de la vulnérabilité sera poursuivie lors du PAPI.

Il est envisagé de diagnostiquer environ 60 logements par an (estimation de 700 € HT par diagnostic) sur la base du volontariat, à l'échelle du bassin versant de l'Ariège. En outre, l'acquisition ou la création du logiciel est estimée à 10 000€HT et l'acquisition des outils de mesure à 10 000€ HT.

Dépliant de présentation du dispositif



Territoire concerné

Zones inondables du territoire du SYMARVA

Pilotage de l'action



Maitre d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège

Acteurs associés : EPCI, Communes, DDT09, DDT31

Intervention : Régie spécifique (et en cas de besoin pour les cas complexes, prestataire externe)

Échéancier prévisionnel



	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Prospection, audits et restitutions de diagnostics	x	x	x	x	x	x	
Acquisition des outils nécessaires	x	x					

Plan de financement



FICHE ACTION N°5-1a

Coût total de l'action :

430 000,00 €

TTC

	Entités	Taux (%)	Coût
Financement prévisionnel	SYMAR Val d'Ariège	20%	86 000 €
	FPRNM	50%	215 000 €
	FEDER	30%	129 000 €

Hypothèses de chiffrage

- Réalisation d'un diagnostic à hauteur de 700€HT / diagnostic, pour 60 diagnostics / an (soit 360 diagnostics sur la durée du PAPI). Réalisation de 80% des diagnostics en régie, et le reste par un prestataire spécialisé (cas complexe)
- Acquisition ou la création du logiciel d'aide à la réalisation des diagnostics de vulnérabilité : 10 000€HT
- Acquisition d'outils de mesure : 10 000€HT
- Plan de financement :
 - Fond Barnier à hauteur de 50% sur le coût de l'action en TTC (poste en régie)
 - FEDER à hauteur de 30% sur le cout de l'action en TTC (poste en régie)
 - Région : pas de mobilisation du fait de l'atteinte du plafond de 80% de subvention

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation



- Animation d'une démarche de partage et de mutualisation des outils et méthodes avec d'autres structures publiques engagées dans une démarche de réduction de la vulnérabilité, avec initiation d'un processus de standardisation.

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)

40 jours

Travail / Action préalable à la mise en œuvre



/

Résultats / Livrables attendus



- Rapports de diagnostics réalisés (objectif 360 diagnostics, à raison d'environ 60 par an en moyenne)
- Restitution auprès des bénéficiaires
- Outil logiciel d'audit des habitations opérationnel

Indicateurs de suivi/réussite



- Nombre d'inscrits
- Nombre de diagnostics réalisés et remis
- Nombre de communes / EPCI concernés

Autres actions en lien



Action 5.1b

Compatibilité avec les documents cadres



SDAGE Adour Garonne (2022-2027)



PGRI Adour Garonne (2022-2027)

Réduction de la vulnérabilité pour les habitations individuelles - Travaux

Objectif et contexte de l'action



Objectifs: Accompagner les bénéficiaires de diagnostics de vulnérabilité vers la mise en oeuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité préconisées.

Contexte, justification: À l'échelle nationale comme à l'échelle du territoire du SYMARVA, le nombre de bénéficiaires mettant en oeuvre des travaux à l'issue de la remise d'un rapport de diagnostic de vulnérabilité est très faible. Ces travaux sont pourtant financés à 80% par le fonds Barnier pour les particuliers. Le PEP du SYMARVA a identifié qu'un accompagnement actif dès la rencontre avec le bénéficiaire pourrait améliorer ce faible taux de conversion.

Description de l'action



L'action concerne les propriétaires ou locataires ayant bénéficié d'un diagnostic de vulnérabilité de leur habitation. Il s'agit de rendre opérationnel le travail réalisé par la fiche action 5.1a avec l'attribution d'un financement par le Fond Barnier pour la réalisation des travaux de réduction la vulnérabilité préconisée dans les diagnostics.

Les travaux éligibles au titre du FPRNM sont précisés par l'arrêté du 11 février 2019 du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire. Ces derniers peuvent être pris en charge à hauteur de 80 % dans la limite d'un montant plafond de 36 000 € et de 50% de la valeur vénale du bien concerné.

À noter que ces travaux devront être impérativement réalisés par des professionnels pour être financés (instruction des demandes sur devis validés, versement des subventions sur factures acquittées).

Afin de faciliter les démarches, cette action intègre également un accompagnement des demandeurs par l'équipe PAPI du SYMARVA pour le montage et le suivi des dossiers de demande de financement.

Exemple de mesures de réduction de la vulnérabilité proposées pour les habitations individuelles



FICHE ACTION N°5-1b

Pilotage de l'action



Maitre d'Ouvrage : Propriétaires

Acteurs associés : SYMAR Val d'Ariège, DDT09, DDT31

Échéancier prévisionnel



	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Mise en œuvre prévisionnelle - réalisation des travaux	x	x	x	x	x	x	

Plan de financement



Coût total de l'action :

600 000,00 €

TTC

Entités

Taux (%)

Coût

Financement prévisionnel	Propriétaires	20%	120 000 €
	FPRNM	80%	480 000 €

Hypothèses de chiffrage

- Coût de l'ordre de 12 000 €TTC / habitation en moyenne, pour 50 habitations (soit un taux de 10% de conversion de diagnostic à réalisation de travaux)
Plan de financement : Fond Barnier à hauteur de 80% sur les coûts TTC des travaux

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation



- Accompagnement des bénéficiaires de diagnostics de réduction de la vulnérabilité dans le choix des mesures à mettre en oeuvre, en s'appuyant pour cela sur les retours d'expérience de réalisation de travaux financés sur le territoire au cours du PEP ou, par la suite, du PAPI
- Echange et accompagnement des bénéficiaires pour l'obtention des devis
- Appui à la constitution des dossiers de subvention auprès des bénéficiaires et en lien avec les Services de l'Etat

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)

40 jours

Travail / Action préalable à la mise en œuvre



Réalisation de diagnostics de vulnérabilité (action PAPI 5.1a), Constitution d'un dossier de subvention auprès des Services de l'Etat avec l'appui du SYMAR VA

Résultats / Livrables attendus



- Travaux réalisés

Indicateurs de suivi/réussite



- Nombre de travaux
- Taux de conversion (travaux/diagnostic)
- Taux de satisfaction

Autres actions en lien



Action 5.1a

Compatibilité avec les documents cadres



SDAGE Adour Garonne (2022-2027)



PGRI Adour Garonne (2022-2027)

FICHE ACTION N°5-1b

Réduction de la vulnérabilité spécifique pour les bâtiments publics - Diagnostic

Objectif et contexte de l'action



Objectifs: Réaliser des diagnostics de vulnérabilité pour les bâtiments publics sensibles en zones inondables en s'appuyant sur la méthodologie développée pendant le PEP. (Objectif prévisionnel: 50 sites).

Contexte, justification:

Sur le territoire de gestion du SYMAR Val d'Ariège, plusieurs bâtiments publics sensibles se situent en zone inondable et nécessitent de ce fait un diagnostic et des travaux de réduction de la vulnérabilité. Seuls quelques sites ont été diagnostiqués lors du PEP, ce qui a permis d'ajuster la méthodologie de cette action : la détermination et la motivation des potentiels bénéficiaires nécessite un travail spécifique, différent de celui de la prospection pour les habitations individuelles.

Description de l'action



Prospection:

Le SYMAR VA déterminera les bénéficiaires prioritaires et trouvera les interlocuteurs clefs pour permettre leur participation au dispositif. Accompagné des élus locaux, il interviendra directement auprès des responsables des bâtiments concernés.

Audit sur site - Réalisation du diagnostic

Le SYMAR VA accompagnera le prestataire pendant l'audit sur site : comme cela a été fait pendant le PEP, celui-ci relèvera les vulnérabilités humaines et matérielles en fonction de la hauteur d'eau de référence et des renseignements obtenus auprès du bénéficiaire sur les caractéristiques de l'occupation du lieu. La hauteur d'eau de référence sera déterminée, en accord avec les services de l'État, en fonction des données disponibles (PPR, hauteur d'eau témoinnée, connaissance reconnues d'alea, Atlas des Zones Inondables...). Dans un deuxième temps et pour les cas les moins complexes, le SYMAR VA procédera lui-même en fin de PAPI à quelques audits sur site.

Rédaction et remise du rapport de diagnostic

Le prestataire rédigera un rapport de diagnostic dans lequel figureront les vulnérabilités relevées lors de l'audit sur site ainsi que les mesures de réduction de la vulnérabilité proposées, considérant la stratégie "céder" aussi bien que la stratégie "résister". Le prestataire remettra ensuite au bénéficiaire le rapport, sur site, accompagné du SYMARVA afin de s'assurer de la bonne compréhension de son contenu. Lors de cette remise, le SYMAR VA accompagnera le bénéficiaire vers l'élaboration d'une stratégie de réduction de la vulnérabilité sur la base des mesures proposées.

Critères de priorisation des secteurs et sites:

Préalablement au PEP, le SYMARVA a défini des zones à enjeux, priorisées selon plusieurs critères incluant la population, le nombre de bâtis et l'alea auquel ils sont exposés. Au cours du PEP, cette priorisation a été adaptée à l'échelle communale, afin de définir les communes sur lesquelles faire porter prioritairement l'effort de prospection. Un score de priorité a aussi été défini pour les bâtiments publics sensibles, sur la base de leur nature et de l'alea auxquels ils sont exposés. Les différentes études du PEP ont permis de détecter des secteurs nécessitant prioritairement un accompagnement vers de la réduction de la vulnérabilité, permettant ainsi d'ajuster la priorisation "a priori" aux réalités du terrain. Cette démarche de priorisation des actions de réduction de la vulnérabilité sera poursuivie lors du PAPI.

Il est envisagé de diagnostiquer environ 50 bâtiments (estimation de 3000 € HT par diagnostic) sur la base du volontariat, à l'échelle du bassin versant de l'Ariège.

FICHE ACTION N°5-2a

Territoire concerné

Zones à enjeux prioritaires

Pilotage de l'action



Maitre d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège

Acteurs associés : EPCI, Communes, DDT09, DDT31

Intervention : Prestataire externe

Échéancier prévisionnel



	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Prospection, audits et restitutions de diagnostics	x	x	x	x	x	x	

Plan de financement



Coût total de l'action :

150 000,00 €

HT

Entités

Taux (%)

Coût

Financement prévisionnel	SYMAR Val d'Ariège	20%	30 000 €
	FPRNM	50%	75 000 €
	FEDER	30%	45 000 €

Hypothèses de chiffrage

- Réalisation d'un diagnostic à hauteur de 3000€HT / diagnostic, pour 50 bâtiments (prestataire extérieur)
- Plan de financement :
- Fond Barnier à hauteur de 50% du montant HT (à confirmer)
- Région à hauteur de 10% du montant HT - à confirmer ?
- Financement complémentaire par les Départements possibles ?

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation



- Recherche de bénéficiaires et leur inscription au dispositif
- Préparation et suivi du marché avec le prestataire pour les audits sur site.

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)

80 jours

Travail / Action préalable à la mise en œuvre



/

Résultats / Livrables attendus



- Rapports de diagnostics réalisés (objectif 50 diagnostics)
- Restitution auprès des bénéficiaires

Indicateurs de suivi/réussite



FICHE ACTION N°5-2a

- Nombre de contacts d'établissements
- Nombre d'inscrits
- Nombre de communes / EPCI concernés



Autres actions en lien



Action 5.2b

Compatibilité avec les documents cadres



SDAGE Adour Garonne (2022-2027)



PGRI Adour Garonne (2022-2027)

Réduction de la vulnérabilité spécifique pour les bâtiments publics - Travaux

Objectif et contexte de l'action



Objectifs: Accompagner les bénéficiaires de diagnostics de vulnérabilité vers la mise en oeuvre de mesures préconisées destinés à limiter les risques pour les personnes et les dommages aux biens et permettre un retour à la normale plus rapide après la crise

Contexte, justification:

À l'échelle nationale comme à l'échelle du territoire du SYMARVA, le nombre de bénéficiaires mettant en oeuvre des travaux à l'issue de la remise d'un rapport de diagnostic de vulnérabilité est très faible. Ces travaux sont pourtant financés jusqu'à 40% par le fonds Barnier. Le PEP du SYMARVA a identifié qu'un accompagnement actif dès la remise du diagnostic pourrait améliorer ce faible taux de conversion.

Description de l'action



L'action concerne les bâtiments communaux et communautaires ayant bénéficié d'un diagnostic de vulnérabilité. Il s'agit du volet opérationnel à la fiche action 5.2a avec l'attribution d'un financement par le FPRNM ou des départements et de la région pour la réalisation des travaux de réduction la vulnérabilité préconisée dans les diagnostics.

Ces travaux pourront être de plusieurs types : mise en place de dispositifs d'étanchéité temporaires et amovibles dont les batardeaux, colmatage des voies d'eau, aménagement des zones refuges, protection ou déplacement des équipements électriques, prévention des dommages aux réseaux EU-EP, protection des ascenseurs, remplacement des cloisons et planchers, mise hors d'eau des éléments polluants...

Afin de faciliter les démarches, cette action intègre également un accompagnement des demandeurs par l'équipe PAPI du SYMARVA pour le montage et le suivi des dossiers de demande de financement.

Territoire concerné

Périmètre du PAPI

Pilotage de l'action



Maitre d'Ouvrage : Gestionnaires d'établissements

Acteurs associés : SYMAR Val d'Ariège, DDT09, DDT31

Échéancier prévisionnel



	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Mise en œuvre prévisionnelle - réalisation des travaux	x	x	x	x	x	x	

FICHE ACTION N°5-2b

Plan de financement



Coût total de l'action :

100 000,00 €

HT

	Entités	Taux (%)	Coût
Financement prévisionnel	Gestionnaires d'établissements	33%	33 000 €
	FPRNM	40%	40 000 €
	Département 09	7%	7 000 €
	Région Occitanie	20%	20 000 €
Hypothèses de chiffrage	- Coût de l'ordre de 10 000 €HT / bâti en moyenne, pour 10 bâtis (soit un taux de conversion de 20%) Hypothèses complémentaires : 8/10 bâtis faisant des travaux sont sur des communes couvertes par un PPRi approuvé, 7/10 bâtis faisant des travaux sont sur le département d'Ariège et 3/10 sont sur le Département de la Haute Garonne (à confirmer SYMAR) Plan de financement : - Fond Barnier à hauteur de 50% sur les coûts HT des travaux sur 8/10 bâtis - Département 09 à hauteur de 10% (pour des travaux allant maximum jusqu'à 50 000€HT) sur 7/10 bâtis (à confirmer) - Région à hauteur de 20% des coûts HT des travaux (à confirmer)		

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation



- Accompagnement des bénéficiaires de diagnostics de réduction de la vulnérabilité dans le choix des mesures à mettre en oeuvre, en s'appuyant pour cela sur les retours d'expérience de réalisation de travaux financés sur le territoire au cours du PEP ou, par la suite, du PAPI
- Echange et accompagnement des bénéficiaires pour l'obtention des devis
- Appui à la constitution des dossiers de subvention auprès des bénéficiaires et en lien avec les Services de l'Etat

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)

10 jours

Travail / Action préalable à la mise en œuvre



Réalisation de diagnostics de vulnérabilité, constitution d'un dossier de subvention auprès des Services de l'Etat avec l'appui du SYMAR

Résultats / Livrables attendus



- Travaux réalisés

Indicateurs de suivi/réussite



- Nombre de travaux
- Taux de conversion (travaux/diagnostic)
- Taux de satisfaction

Autres actions en lien



Action 5.2a

Compatibilité avec les documents cadres



SDAGE Adour Garonne (2022-2027)



PGRI Adour Garonne (2022-2027)

FICHE ACTION N°5-2b

Réduction de la vulnérabilité spécifique pour les entreprises - Diagnostic

Objectif et contexte de l'action



Objectifs: Réaliser des diagnostics de vulnérabilité pour les petites et moyennes entreprises (moins de 20 salariés) en zones inondables en s'appuyant sur la méthodologie développée pendant le PEP. (Objectif prévisionnel: 50 sites).

Contexte, justification:

Sur le territoire de gestion du SYMAR Val d'Ariège, plusieurs petites et moyennes entreprises (moins de 20 salariés) se situent en zone inondable et nécessitent de ce fait un diagnostic et des travaux de réduction de la vulnérabilité. Seuls quelques sites ont été diagnostiqués lors du PEP, ce qui a permis d'ajuster la méthodologie de cette action : la détermination et la motivation des potentiels bénéficiaires nécessite un travail spécifique, différent de celui de la prospection pour les habitations individuelles.

Description de l'action



Prospection:

Le SYMARVA déterminera les bénéficiaires prioritaires et trouvera les interlocuteurs clefs pour permettre leur participation au dispositif. Accompagné des élus locaux, il interviendra directement auprès des responsables des bâtiments concernés. Les SYMARVA s'appuiera aussi sur des structures telles que les chambres de commerce et d'industrie, les EPCI et les clubs d'entreprises.

Audit sur site - Réalisation du diagnostic

Le SYMARVA accompagnera le prestataire pendant l'audit sur site : comme cela a été fait pendant le PEP, celui-ci relèvera les vulnérabilités humaines et matérielles en fonction de la hauteur d'eau de référence et des renseignements obtenus auprès du bénéficiaire sur les caractéristiques de l'occupation du lieu. La hauteur d'eau de référence sera déterminée, en accord avec les services de l'État, en fonction des données disponibles (PPR, hauteur d'eau témoinnée, connaissance reconnues d'alea, Atlas des Zones Inondables...). Dans un deuxième temps et pour les cas les moins complexes, en fin de PAPI, le SYMARVA procédera lui-même à quelques audits sur site.

Rédaction et remise du rapport de diagnostic

Le prestataire rédigera un rapport de diagnostic dans lequel figureront les vulnérabilités relevées lors de l'audit sur site ainsi que les mesures de réduction de la vulnérabilité proposées, considérant la stratégie "céder" aussi bien que la stratégie "résister". Le prestataire remettra ensuite au bénéficiaire le rapport, sur site, accompagné du SYMARVA afin de s'assurer de la bonne compréhension de son contenu. Lors de cette remise le SYMARVA accompagnera le bénéficiaire dans l'élaboration d'une stratégie de réduction de la vulnérabilité sur la base des mesures proposées.

Critères de priorisation des secteurs et sites:

Il est donc envisagé de diagnostiquer environ 50 entreprises (estimation de 3000 € HT par diagnostic) sur la base du volontariat, à l'échelle du bassin versant de l'Ariège.

Territoire concerné

Zones à enjeux prioritaires

Pilotage de l'action



Maitre d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège

Acteurs associés : EPCI, Communes, DDT09, DDT31

FICHE ACTION N°5-3a

Intervention : Prestataire externe

Échéancier prévisionnel

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Prospection, audits et restitutions de diagnostics	x	x	x	x	x	x	

Plan de financement

Coût total de l'action :		180 000,00 €	TTC
Entités		Taux (%)	Coût
Financement prévisionnel	SYMAR Val d'Ariège	20%	36 000 €
	FPRNM	50%	90 000 €
	FEDER	30%	54 000 €

Hypothèses de chiffrage

- Réalisation d'un diagnostic à hauteur de 3600€TTC / diagnostic, pour 50 bâtiments (prestataire extérieur)
- Plan de financement :
- Fond Barnier à hauteur de 50% du montant TTC
- A confirmer que pas de financement possible de la Région sur les entreprises

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation

- Recherche de bénéficiaires et leur inscription au dispositif
- Préparation et suivi du marché avec le prestataire pour les audits sur site.

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)

80 jours

Travail / Action préalable à la mise en œuvre

/

Résultats / Livrables attendus

- Rapports de diagnostics réalisés (objectif 50 diagnostics)
- Restitution auprès des bénéficiaires

Indicateurs de suivi/réussite

- Nombre de contacts d'entreprises
- Nombre d'inscrits
- Nombre de communes / EPCI concernés

Autres actions en lien

Action 5.3b

Compatibilité avec les documents cadres



SDAGE Adour Garonne (2022-2027)



PGRI Adour Garonne (2022-2027)

FICHE ACTION N°5-3a

Réduction de la vulnérabilité spécifique pour les entreprises - Travaux

Objectif et contexte de l'action



Objectifs: Accompagner les bénéficiaires de diagnostics de vulnérabilité vers la mise en oeuvre de mesures préconisées, destinées à limiter les risques pour les personnes et les dommages aux biens et permettre un retour à la normale plus rapide après la crise

Contexte, justification:

À l'échelle nationale comme à l'échelle du territoire du SYMARVA, le nombre de bénéficiaires mettant en oeuvre des travaux à l'issue de la remise d'un rapport de diagnostic de vulnérabilité est très faible. Ces travaux sont pourtant financés jusqu'à 40% par le fonds Barnier. Le PEP du SYMARVA a identifié qu'un accompagnement actif dès la remise du diagnostic pourrait améliorer ce faible taux de conversion.

Description de l'action



L'action concerne les bâtiments de petites entreprises (moins de 20 salariés) ayant bénéficié d'un diagnostic de vulnérabilité. Il s'agit du volet opérationnel à la fiche action 5.3a avec l'attribution d'un financement par le FPRNM pour la réalisation des travaux de réduction la vulnérabilité préconisée dans les diagnostics.

Ces travaux pourront être de plusieurs types : mise en place de dispositifs d'étanchéité temporaires et amovibles dont les batardeaux, colmatage des voies d'eau, aménagement des zones refuges, protection ou déplacement des équipements électriques, prévention des dommages aux réseaux EU-EP, protection des ascenseurs, remplacement des cloisons et planchers, mise hors d'eau des éléments polluants ...

Afin de faciliter les démarches, cette action intègre également un accompagnement des demandeurs par l'équipe PAPI du SYMARVA pour le montage et le suivi des dossiers de demande de financement.

Exemple de mesures de réduction de la vulnérabilité proposées pour les entreprises

FICHE ACTION N°5-3b

1 Créer une zone refuge  Une installation à proximité rapide peut protéger le personnel sur site. Une zone refuge hors d'eau d'urgence de matériaux de secours, de moyens de communication et d'un point d'entrée est essentielle dans ce cas.

2 Matérialiser la localisation des bassins et dépresseurs au sol  En cas d'inondation, le fait d'être hors d'eau empêche de assécher les profondeurs d'eau. Les bassins non baltés sont l'une des principales causes de ruissellement pour les assécheurs.

3 Faciliter l'accès des secours  Des échelles d'urgence pour une évacuation et un accès rapide à la zone refuge peuvent sauver des vies.

4 Effacer les seuils de porte  Un seuil de porte peut rendre le nettoyage d'un bûche très pénible. Effacer les seuils permet d'évacuer l'eau et d'être asséché.

5 Installer des cloisons en matériaux hydrofuges  Les cloisons en plâtre ou plâtre et les joints en joint moulé sont généralement détruits par une inondation d'eau.

6 Éviter les planchers bois  Les planchers en bois sont détruits par une inondation d'eau.

7 Traiter les cages d'ascenseur  Les ascenseurs peuvent devenir des pièges mortels en cas d'inondation. Le déplacement des cages doit être fait de l'extérieur par un moyen de levage. Les cages doivent être traitées en fonction de la hauteur d'eau en fonction de la hauteur d'eau en fonction de la hauteur d'eau en fonction de la hauteur d'eau.

8 Installer des clapets anti-retour  Des clapets peuvent être installés sur des tuyaux d'égout. Des clapets anti-retour, généralement en acier, peuvent y remédier.

9 Installer les réseaux hors d'eau  Les réseaux et équipements de traitement d'air (ventilation, chauffage, climatisation, etc.) ou de communication peuvent être détruits lors d'une inondation. On peut les protéger en les installant en hauteur, ou bien en les surélevant et en les protégeant des débris flottants par des grilles.

10 Mettre les stocks hors d'eau  La destruction des stocks et les dépenses supplémentaires qui en résultent peuvent impacter la santé économique de l'entreprise, ainsi que la santé des employés et de l'environnement. Il est recommandé de placer les zones de stockage au-dessus des 100cm.

11 Grilles de portes  Elles permettent de laisser l'eau pénétrer le bâtiment en évitant l'entrée des débris qui peuvent causer des dégâts. Elles permettent aussi de limiter le bâtiment en haute altitude, lors de sécheresse.

12 Mettre en sécurité le réseau électrique  Surveillez les câbles électriques, évitez de débrancher les appareils et évitez de toucher les câbles électriques pour des raisons de sécurité.

13 Calmer les passages de réseaux  Les arrivées de réseaux par le sol ou les murs peuvent être des points d'entrée pour l'eau.

14 Adapter les fondations en fonction de l'eau  Les fondations doivent être adaptées en fonction de la hauteur d'eau.

15 Créer un vide sanitaire avec un système de pompage  Facilite le drainage et accélère le séchage de l'activité.

16 Mettre hors d'eau les systèmes de production  Turbines ou moteurs branchés peuvent être endommagés par les principaux défauts de production.

17 Renforcer la structure des vides, cornes, etc.  La présence de vides et la force d'impact des débris transportés peuvent endommager ces structures.

18 Assurer les cuves et autres éléments métalliques  Les éléments métalliques (cuves de fuel, de produits chimiques, etc.) doivent être solidement ancrés afin de résister à l'impact des débris.



Territoire concerné

Périmètre du PAPI

Pilotage de l'action

Maitre d'Ouvrage : Gestionnaires d'entreprises de moins de 20 salariés

Acteurs associés : SYMAR Val d'Ariège, DDT09, DDT31

Échéancier prévisionnel

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mise en œuvre prévisionnelle - réalisation des travaux	x	x	x	x	x	x

Plan de financement

Coût total de l'action :		120 000,00 €	TTC
Entités	Taux (%)	Coût	
Financement prévisionnel	Gestionnaires d'établissements	60%	72 000 €
	FPRNM	40%	48 000 €

Hypothèses de chiffrage

- Coût de l'ordre de 12 000 € TTC / bâti en moyenne, pour 10 bâtis (soit un taux de conversion de 20%)
- Plan de financement :
- Fond Barnier à hauteur de 40% sur les coûts TTC des travaux sur 10 bâtis

FICHE ACTION N°5-3b

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation



- Accompagnement des bénéficiaires de diagnostics de réduction de la vulnérabilité dans le choix des mesures à mettre en oeuvre, en s'appuyant pour cela sur les retours d'expérience de réalisation de travaux financés sur le territoire au cours du PEP ou, par la suite, du PAPI
- Echange et accompagnement des bénéficiaires pour l'obtention des devis
- Appui à la constitution des dossiers de subvention auprès des bénéficiaires et en lien avec les Services de l'Etat

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)

10 jours

Travail / Action préalable à la mise en œuvre



Réalisation des diagnostics de vulnérabilité, constitution d'un dossier de subvention auprès des Services de l'Etat avec l'appui du SYMAR

Résultats / Livrables attendus



- Travaux réalisés

Indicateurs de suivi/réussite



- Nombre de travaux
- Taux de conversion (travaux/diagnostic)
- Taux de satisfaction

Autres actions en lien



Action 5.3a

Compatibilité avec les documents cadres



SDAGE Adour Garonne (2022-2027)



PGRI Adour Garonne (2022-2027)

Diagnostic de vulnérabilité pour les équipements stratégiques du territoire

Objectif et contexte de l'action



Objectifs: informer les responsables des installations stratégiques pour le territoire (SMDEA, communes) de leur vulnérabilité pour qu'ils puissent agir en fonction

Contexte, justification: Selon le cahier des charges PAPI 3 2023, "une mobilisation des opérateurs de réseaux doit être recherchée afin de diagnostiquer et d'étudier les possibilités d'actions afin de réduire la vulnérabilité des réseaux essentiels (adduction d'eau potable (AEP), assainissement, électricité, communication, transports) tant ils sont présents et indispensables à la vie quotidienne, en période de crise comme lors du retour à la normale.

Description de l'action



Plusieurs sites de réseaux essentiels tels que des stations d'Adduction d'Eau Potable (AEP), des stations d'épuration (STEP), des sites électriques ou de télécommunication sont vulnérables aux inondations sur le territoire. Pendant la fin du PEP et le début du PAPI, le SYMARVA proposera aux responsables de ces sites des diagnostics de vulnérabilité. Pour ces diagnostics, le SYMARVA fera appel à un prestataire.

Il est envisagé de diagnostiquer environ 10 sites stratégiques (estimation de 3000 € HT par diagnostic) sur la base du volontariat, à l'échelle du bassin versant de l'Ariège.

Territoire concerné

Zones inondables du bassin versant de l'Ariège

Pilotage de l'action



Maitre d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège

Acteurs associés : EPCI, Communes, DDT09, DDT31

Intervention : Prestataire externe

Échéancier prévisionnel



	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Mise en œuvre prévisionnelle		x	x	x	x	x	

Plan de financement



Coût total de l'action :

30 000,00 €

HT

FICHE ACTION N°5-4

	Entités	Taux (%)	Coût
Financement prévisionnel	SYMAR Val d'Ariège	50%	15 000 €
	FPRNM	50%	15 000 €
Hypothèses de chiffrage	- Réalisation d'un diagnostic à hauteur de 3000€HT / diagnostic, pour 10 bâtiments (prestataire extérieur) <u>Plan de financement :</u> - Fond Barnier à hauteur de 50% du montant HT (à confirmer) - Région à hauteur de 10% du montant HT - à confirmer ? - Financement complémentaire par les Départements possibles ?		

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation



- Inventaire et priorisation des sites stratégiques vulnérables à l'échelle du PAPI
- Contact de leurs gestionnaires pour étudier l'opportunité d'un diagnostic de vulnérabilité
- Préparation et suivi du marché à lancer pour la réalisation de ces diagnostics

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)

40 jours

Travail / Action préalable à la mise en œuvre



Identifier les réseaux essentiels vulnérables aux inondations

Résultats / Livrables attendus



- Rapports de diagnostics réalisés (objectif : 10)
- Restitution auprès des bénéficiaires

Indicateurs de suivi/réussite



- Nombre de contacts d'établissements
- Nombre d'inscrits
- Nombre de communes / EPCI concernés

Autres actions en lien



/

Compatibilité avec les documents cadres



SDAGE Adour Garonne (2022-2027)



PGRI Adour Garonne (2022-2027)

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Fiches actions :

Action 6.1a	Réalisation des travaux de réouverture des ZEC identifiées - Savignac les Ormeaux
Action 6.1b	Réalisation des études et travaux de réouverture des ZEC identifiées - Le Crieu à Montaut
Action 6.1c	Réalisation des études et travaux de réouverture des ZEC identifiées - Rieutort à Lagardelle/Lèze
Action 6.1d	Etudes de dimensionnement et travaux de réouverture des ZEC identifiées - Pamiers
Action 6.2a	Finalisation des études et réalisation des travaux de renaturation du Gariac - création du nouveau lit du Gariac sous maîtrise d'ouvrage SYMAR
Action 6.2b	Finalisation des études et travaux de renaturation du Gariac - réfection du pont de la D8a sous maîtrise d'ouvrage départementale
Action 6.3	Etudes et travaux de dimensionnement et travaux d'amélioration des écoulements de la Galage de Fontanet
Action 6.4a	Etudes et travaux de résolution de points noirs hydrauliques du PEP - Saverdun aménagement d'un bras de décharge au bord de l'Aure
Action 6.4b	Faisabilité et dimensionnement de la résolution de points noirs hydrauliques du PEP - Saverdun Modification d'un ouvrage départemental
Action 6.4c	Faisabilité et dimensionnement de la résolution de points noirs hydrauliques du PEP - Lagardelle sur Lèze - RD12
Action 6.4d	Etude de nouveaux points noirs hydrauliques
Action 6.5	Étude pour la réduction de l'aléa inondation lié au ruisseau du Saint-Colomb dans le Quartier du Bouet à Auterive

Action 6.6	Etude de dimensionnement et travaux de réduction de l'aléa inondation lié au ruisseau du Rivel à Venerque
Action 6.7	Etude globale de réduction du risque d'inondation des bassins versants du Calers et de la Jade
Action 6.8	Etude de réduction du risque d'inondation de la Mouillonne à Miremont
Action 6.9	Etude de réduction du risque inondation du ruisseau de Perramon à Saint Jean de Verges
Action 6.10	Etudes et travaux de réduction du risque inondation sur le ruisseau de Loubières

Réalisation des travaux de réouverture des ZEC identifiées - Savignac les Ormeaux

Objectif et contexte de l'action



Objectif :

- Réaliser les travaux d'ouverture de la zone d'expansion des crues étudiée dans le PEP, à Savignac Les Ormeaux
- Réduire les aleas en rive droite à Savignac
- Restaurer de l'espace de mobilité de l'Ariège

Contexte et justification : suite de l'action PEP 6-1

L'étude hydraulique du PEP montre que l'ouverture du merlon permettrait de réouvrir une ZEC de 1,6 ha environ représentant un volume stocké d'environ 2 000 m³ d'eau pour une crue centennale. Au niveau du bourg, on observerait un abaissement moyen de la ligne d'eau inférieur à 5 cm, pouvant atteindre une dizaine de centimètres ponctuellement (environ 15 bâtiments concernés). La réduction des hauteurs d'eau en rive droite est peu significative mais la réouverture d'une ZEC sera tout de même positive car :

- > elle régularisera la situation (merlon non autorisé) et annulera le faux sentiment de protection
- > elle ralentira les écoulements et la dynamique de l'onde de crue
- > elle contribuera à restaurer et visibiliser l'espace de mobilité de l'Ariège

Lien avec PPG du SYMARVA (2023-2033) : mesure 4 axe 2 "restaurer la dynamique fluviale" et en particulier action n°412 "suppression, recul ou abandon des contraintes latérales" et axe 3 action n°811 "vers une espace de mobilité fonctionnel des cours d'eau"

Description de l'action



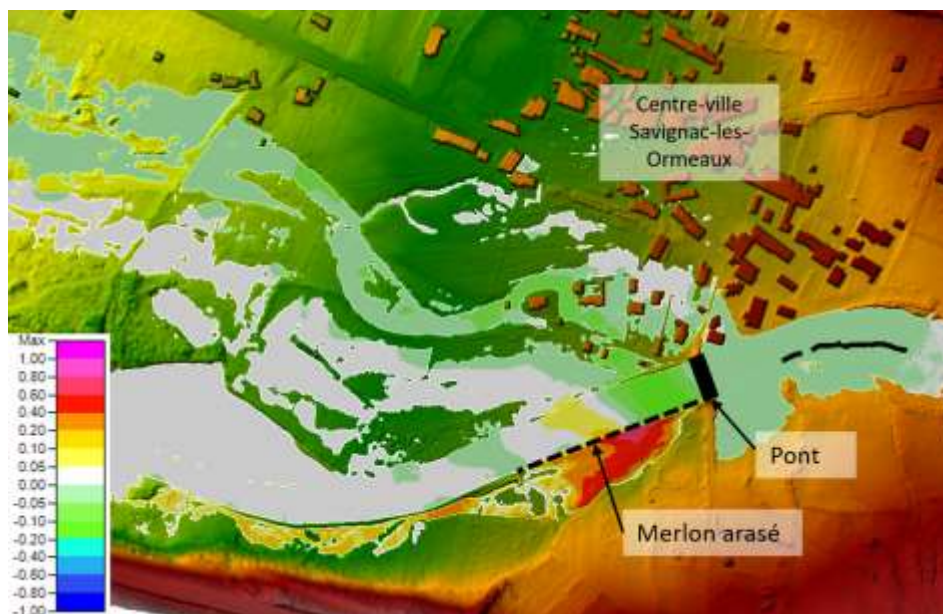
L'action consiste à araser sur la totalité de la hauteur le merlon en rive gauche en aval du pont de Pradadel sur un linéaire de 170 m (propriété communal). La zone d'expansion des crues sera réactivée à partir de la Q5. Le SYMAR-Val d'Ariège, Maître d'Ouvrage, aura recours à un prestataire pour la réalisation des études et travaux. Le SYMARVA assurera la maîtrise d'oeuvre. En accord avec la commune, des arbres seront plantés sur la nouvelle berge.

L'action se déroulera suivant les 6 phases suivantes:

1. Convention d'un accord avec la Mairie
2. Réalisation des études PRO et réglementaire (déclaration loi sur l'eau au titre de la rubrique 3.3.5.0) avec réflexion sur le devenir des déblais (réutilisation, mise en décharge, recharge sédimentaire de l'Ariège) et les potentielles espèces présentes (site hors zone Natura 2000 mais dans une ZNIEFF de type 1 et 2)
3. Réalisation d'un cahier des charges pour les travaux
4. Exécution du marché pour travaux : choix de ou des entreprises, et suivi et réalisation des travaux (objectif fin d'été 2026)
5. Communication sur le projet : information lors des travaux, pose de panneaux explicatifs et de sensibilisation
6. après la réalisation des travaux, suivi de la ZEC réouverte lors des crues

Carte des incidences sur les hauteurs d'eau pour la crue centennale après arasement du merlon

FICHE ACTION N°6-1a



Territoire concerné

Commune de Savignac les Ormeaux

Pilotage de l'action



Maitre d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège

Acteurs associés : La commune, DDT09

Échéancier prévisionnel



	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Mise en œuvre prévisionnelle	x						

Plan de financement



Coût total de l'action :		55 000,00 €	HT
	Entités	Taux (%)	Coût
Financement prévisionnel	SYMAR Val d'Ariège	20%	11 000 €
	AEAG	40%	22 000 €
	FPRNM	40%	22 000 €
Hypothèses de chiffrage	- Etudes : 15 000 € - Travaux : 40 000 €		

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation



Le SYMARVA conviendra d'un accord avec la Mairie de Savignac les Ormeaux
 Le SYMARVA, Maître d'Ouvrage et Maître d'Ouvre, suivra les marchés d'études et de travaux.
 Le SYMARVA se coordonnera avec les projets de recharge sédimentaire du PPG pour disposer des déblais du merlon.
 Le SYMARVA portera les actions de communication sur le projet
 Le SYMARVA portera le suivi de la ZEC lors des crues

FICHE ACTION N°6-1a

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)

15 jours

Travail / Action préalable à la mise en œuvre



Résultats / Livrables attendus



- Réalisation des travaux, panneaux pédagogiques

Indicateurs de suivi/réussite



- Réalisation des travaux

Autres actions en lien



Action PAPI 1.3 - Communication

Compatibilité avec les documents cadres



SDAGE Adour Garonne (2022-2027)

PGRI Adour Garonne (2022-2027)

Réalisation des études et travaux de réouverture des ZEC identifiées - Le Crieu à Montaut

Objectif et contexte de l'action



Objectifs:

- Réaliser les travaux d'ouverture de la zone d'expansion des crues étudiée dans le PEP (action 6-1) à Montaut
- Réduire l'alea inondation du Crieu sur la commune du Vernet d'Ariège (hameaux Taillade, Fourtic...)
- Diminuer la pression hydraulique en favorisant l'étalement des eaux
- Régulariser une situation (merlon privé non autorisé)
- "Restaurer la dynamique fluviale" et "Réouvrir des champs d'expansion des crues" en synergie avec la mesure 4 de l'axe 2 du PPG du SYMARVA (2023-2033)

Contexte et justification : Le hameau de la Taillade est inclus dans une Zone à Enjeux identifiée lors de l'élaboration du PEP. En 2024, deux scénarios d'arasement de merlon en rive droite du Crieu sur la commune de Montaut ont été étudiés (PEP action 6-1). Le scénario choisi qui consiste à araser le merlon à l'aval immédiat de l'autoroute sur 50 mètres est le plus efficace hydrauliquement : Le Vernet n'est plus inondé jusqu'à la crue centennale. En l'état le hameau est inondé dès la crue décennale. L'étude PEP 6-1 portée par le SYMARVA montre une ACB positive avec **72 habitations sorties de la zone inondable pour la crue centennale ainsi que 18 entreprises**.

Merlons privés



Description de l'action

Les travaux consistent à araser le merlon en rive droite du Crieu sur un linéaire de 50m correspondant à la section rectiligne du Crieu en aval immédiat du pont de l'autoroute. Cet arasement permet de restaurer la zone d'expansion des crues en rive droite dès la crue biennale. L'arasement de ce merlon, viendrait inonder des parcelles agricoles ainsi que deux anciennes gravières qui font l'objet d'un projet de renaturation porté par la commune et dont le SYMARVA est déjà en appui technique (équipe GEMA). Les résultats de l'étude PEP ont été présentés en COPIL mais également directement aux deux élus des communes du Vernet et de Montaut qui sont favorables.

Quelques études et investigations complémentaires sont cependant nécessaires avant la réalisation des travaux :

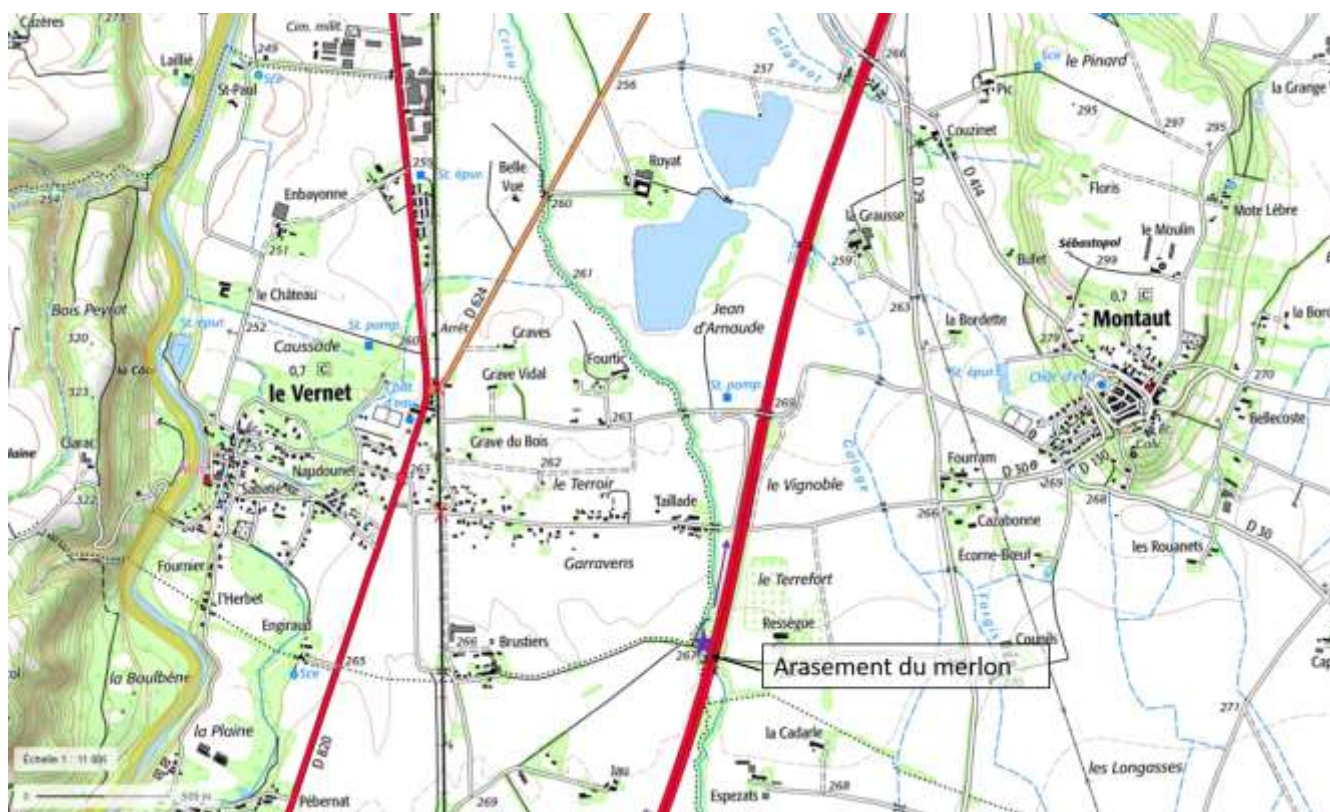
- Déterminer l'impact des eaux de crue sur le remblai autoroutier et établir une convention avec les Autoroutes du Sud de la France
- Apprécier l'impact des écoulements de crue en aval de la zone étudiée, où se trouvent notamment des gravières qui ne sont plus exploitées, la Grande Galage et le Galageot.
- Approfondir l'impact des écoulements de crue sur les terres agricoles et établir des conventions avec les exploitants

L'action se déploiera donc selon les phases suivantes:

- étude du devenir des écoulements de crue en aval du secteur étudié
- établissement de conventions avec les acteurs impactés (Autoroutes du Sud de la France, exploitants agricoles, commune...)
- études PRO et réglementaire (dossier loi sur l'eau). Le projet ne se situe ni dans une zone Natura 2000 ni dans une ZNIEFF mais une attention sera portée à la réduction des impacts en phase travaux.
- Passation, exécution et suivi du marché de travaux, avec le SYMARVA comme Maître d'Ouvrage et Maître d'Oeuvre

Carte de localisation de l'action et des travaux

FICHE ACTION N°6-1b



Territoire concerné

Communes du Vernet d'Ariège et de Montaut

Pilotage de l'action

Maitre d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège

Acteurs associés : DREAL, DDT09, Vinci Autoroute du Sud de la France, Chambre d'agriculture



Échéancier prévisionnel



	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Etudes et conventions	x	x					
Travaux		x					

Plan de financement



Coût total de l'action :		80 000,00 €	HT
Entités	Taux (%)	Coût	
SYMAR Val d'Ariège	50%	40 000 €	
FPRNM	40%	32 000 €	
AEAG	40%	32 000 €	

Hypothèses de chiffrage

- Etudes (PRO + règlementaire) : 34 500 €
- Travaux : 45 000 €
- Communication : 500 €

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation



FICHE ACTION N°6-1b

Le SYMARVA portera le suivi des marchés d'études et de travaux

Le SYMARVA portera la concertation et les conventionnements

Le SYMARVA coordonnera son action avec celle des projets portés par l'équipe GEMA du SYMARVA (notamment concernant les anciennes gravières)

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)

15 j

Travail / Action préalable à la mise en œuvre



/

Résultats / Livrables attendus



- Etudes complémentaires et préalables
- Conventions
- Réalisation des travaux

Indicateurs de suivi/réussite



- Réalisation des travaux

Autres actions en lien



PAPI43-leviers fonciers

Compatibilité avec les documents cadres



SDAGE Adour Garonne (2022-2027)



PGRI Adour Garonne (2022-2027)

Réalisation des études et travaux de réouverture des ZEC identifiées - Rieutort à Lagardelle/Lèze

Objectif et contexte de l'action



Objectifs:

- Réduire l'alea lié au Rieutort sur la commune de Lagardelle sur Lèze (31)
- Régulariser une situation (merlon privé non autorisé) et annuler le faux sentiment de protection
- Relentir les écoulements et la dynamique de l'onde de crue
- "Restaurer la dynamique fluviale" et "Réouvrir des champs d'expansion des crues" en synergie avec la mesure 4 de l'axe 2 du PPG du SYMARVA (2023-2033)

Contexte et justification :

L'étude portée par le SYMARVA pour l'action PEP 6-1 montre que pour des crues fréquentes, le Rieutort présente des débordements en rive gauche et en rive droite pouvant impacter des enjeux présents à Lagardelle sur Lèze. Elle montre aussi qu'araser le merlon en rive droite en aval immédiat du pont sur la RD12, indépendamment du redimensionnement de ce pont, réduit les débits dans le ruisseau en aval (- 80 cm dans le lit mineur pour une crue centennale) et donc le risque de débordement en aval. Pour une crue centennale, les vitesses d'écoulement dans la ZEC sont estimées moyennes (< 1 m/s) en aval immédiat du merlon arasé à faibles (<0,5 m/s) dans les champs en rive droite. Une action sur le pont de D12 est également présente (action PAPI 6-4c).

Description de l'action



L'action consiste à araser le merlon en rive droite du Rieutort en aval immédiat du pont sous la RD12 sur un linéaire d'environ 210 mètres correspondant à environ 500 m3 de remblais (à affiner en phase PRO). Pour aboutir à la réalisation des travaux, plusieurs étapes seront nécessaires:

Phase 1:

Sur la base des préconisations et modélisations de l'étude portée par le SYMARVA dans le cadre de l'action PEP6-1, le SYMARVA fera réaliser les études complémentaires nécessaires incluant les études préalables de dimensionnement jusqu'au niveau PRO et les études réglementaires (dossier loi sur l'eau). Une coordination avec les études du pont D12 (PAPI 64c) sera faite. Le projet se situant proche d'une ZNIEFF de type 1 (ancienne sablière du Vernet), des inventaires faune-flore pourront être menés et le Conservatoire d'Espace Naturel sera sollicité sur le projet et les travaux.

En parallèle, le SYMARVA définira, par des étapes de concertation avec les parties prenantes, les conventions à établir pour la réouverture d'une zone d'expansion des crues en rive droite, et les mettra en oeuvre. Il pourra s'agir d'acquisition ou de conventionnement d'indemnisation.

Phase 2:

Le SYMARVA, Maître d'Ouvrage passera, exécutera et suivra un marché de travaux pour réaliser les aménagements dimensionnés en phase 1.

Carte des incidences sur les hauteurs d'eau centennales de l'arasement du merlon rive droite du Rieutort (BRLi 2025)

FICHE ACTION N°6-1c



Territoire concerné

Commune de Lagardelle sur Lèze

Pilotage de l'action



Maitre d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège

Acteurs associés : DDT31, Chambre d'agriculture

Échéancier prévisionnel



	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Etudes			x	x			
Travaux					x		

Plan de financement



Coût total de l'action :

90 000,00 €

HT

	Entités	Taux (%)	Coût
Financement prévisionnel	SYMAR Val d'Ariège	20%	18 000 €
	FPRNM	40%	36 000 €
	AEAG	40%	36 000 €

Hypothèses de
chiffage

Phase 1 : 40 000 €

Phase 2 : 50 000 €

FICHE ACTION N°6-1c

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation



Le SYMARVA sera Maître d'Ouvrage des marchés d'études et de travaux.

Le SYMARVA portera la concertation et la gestion foncière.

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)

18 j

Travail / Action préalable à la mise en œuvre



/

Résultats / Livrables attendus



- Etudes préalables
- Réalisation des travaux

Indicateurs de suivi/réussite



- Réalisation des travaux, surface de ZEC réactivée

Autres actions en lien



PAPI64c; PAPI43-leviers fonciers

Compatibilité avec les documents cadres



SDAGE Adour Garonne (2022-2027)



PGRI Adour Garonne (2022-2027)

Réalisation d'études complémentaires de réouverture des ZEC identifiées - La Lantine à Miremont

Objectif et contexte de l'action



Objectifs:

- Continuer l'étude d'ouverture de la zone d'expansion des crues étudiée dans le PEP (action 6-1) à Miremont
- Diminuer la pression hydraulique en favorisant l'étalement des eaux
- Améliorer les connaissances sur l'impact des anciennes gravières et études de solutions possibles (action 4-2-4 PPG SYMARVA)
- Développement et mise en oeuvre de partenariats avec les acteurs du territoire et du monde scientifique (action 1-2-1 du PPG SYMARVA)

Contexte et justification : L'étude portée par le SYMARVA pour l'action PEP 6-1 a testé l'impact de l'arasement en rive gauche de la Lantine au niveau de l'ancienne carrière "lac de Pel Rouge". L'arasement rive gauche conduit à un déversement vers la carrière de la moitié du débit transitant dans le lit mineur pour une crue centennale. Un abaissement de la ligne d'eau de 40 cm pour une crue centennale est observé à l'aval de la zone. En revanche, aucune incidence n'est observée sur les hauteurs d'eau et les vitesses au niveau du hameau de Burguerolle situé 900 mètres en amont. Le syndicat souhaite mettre en oeuvre cette action dans le cadre du PAPI du Val d'Ariège car le sujet du devenir des anciennes gravières est un omniprésent sur le territoire du SYMAR-Val d'Ariège et cette action serait un cas d'étude.



Description de l'action

L'action consiste à réaliser des études complémentaires d'arasement du merlon en rive gauche de la Lantine sur un linéaire d'environ 200 mètres. Pour aboutir à la réalisation des travaux, plusieurs étapes seront nécessaires:

Sur la base des préconisations et modélisations de l'étude portée par le SYMARVA dans le cadre de l'action PEP6-1, le SYMARVA fera réaliser les études complémentaires sur notamment les sujets suivants :

- impact sur la route communale (chemin de Beaumont)
- risque de captage (sédimentaire, après une crue...)
- impact sur la qualité de l'eau via la nappe
- impact sur l'activité touristique

Pour cette action, le SYMARVA fera appel à un prestataire mais également s'entourera de partenaires techniques et scientifiques permettant d'élaborer et valider une méthodologie pour évaluer les impacts du projet sur les différents sujets complexes et multithématiques.

Une fois les impacts évalués, une phase importante de concertation avec les propriétaires, les élus locaux et les riverains sera menée par le SYMAR-Val d'Ariège afin de statuer sur la suite du projet.

Carte des hauteurs d'eau pour une crue centennale avec arasement du merlon rive gauche de la Lantine

FICHE ACTION N°6-1d



Territoire concerné

Communes de Miremont et Le Vernet / CCBA

Pilotage de l'action



Maitre d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège

Acteurs associés : DREAL, DDT31, fédération de pêche, CEN, OFB, BRGM

Échéancier prévisionnel



	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Etudes et conventions			x	x	x	x	

Plan de financement



Coût total de l'action :		70 000,00 €	HT
	Entités	Taux (%)	Coût
Financement prévisionnel	SYMAR Val d'Ariège	50%	35 000 €
	FPRNM	40%	28 000 €
	AEAG	40%	28 000 €

Hypothèses de
chiffrage

65 000 € HT étude et 500 € de supports de communication pour la concertation

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation



FICHE ACTION N°6-1d

Le SYMARVA portera l'élaboration et le suivi des marchés d'études

Le SYMARVA réalisera la concertation

Le SYMARVA coordonnera son action avec celle des projets portés par l'équipe GEMA du SYMARVA (notamment concernant les anciennes gravières)

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)

15 j

Travail / Action préalable à la mise en œuvre



/

Résultats / Livrables attendus



- Etudes complémentaires et préalables
- Conventions
- Réalisation des travaux

Indicateurs de suivi/réussite



- Etude réalisée
- nombres de réunion du comité de pilotage de l'action
- nombres de réunion de concertation

Autres actions en lien



PAPI43-leviers fonciers

Compatibilité avec les documents cadres



SDAGE Adour Garonne (2022-2027)

PGRI Adour Garonne (2022-2027)

Etudes de dimensionnement et travaux de réouverture des ZEC identifiées - Pamiers

Objectif et contexte de l'action



Objectifs:

- Réouverture de zones d'expansion de crue (ZEC) de l'Ariège à l'aval de Pamiers d'environ 6 ha.
- Linéaire total cumulé de merlons à raser 520m.
- Régulariser une situation (merlon privé non autorisé)
- "Restaurer la dynamique fluviale" et "Réouvrir des champs d'expansion des crues" en synergie avec la mesure 4 de l'axe 2 du PPG du SYMARVA (2023-2033)

Contexte et justification :

Cette action fait suite à une étude d'incidence hydraulique et hydromorphologique d'ouvrages et remblais, en vue de restaurer des ZEC de l'Ariège, réalisée pour le SYMARVA en 2020.

Celle-ci a identifié l'intérêt hydraulique d'araser le système de merlons entre Roques le Neuf et l'aval de Pamiers dès la Q10. Le champ d'expansion en rive droite étant ouvert, l'abaissement de la ligne d'eau ainsi que des vitesses d'écoulement en rive gauche seraient significatifs, au droit de la ferme Bertranou et de la RD119, qui relie Pamiers à Escosse.

Description de l'action



Le SYMARVA portera une phase préalable de concertation avec les services de l'Etat (DDT /OFB), pour convenir de la meilleure approche de ce projet, compte tenu du fait qu'un des remblais a déjà fait l'objet il y a quelques années d'une plainte auprès de leurs services, pour remblai illégal. Cette concertation déterminera ce qui serait du ressort du propriétaire avec remise en état éventuelle et celui du SYMARVA, permettant ainsi de définir la stratégie de projet.

Le SYMARVA portera par la suite la concertation avec les propriétaires et exploitants des parcelles concernées par la Zone d'Expansion de Crues, et déterminera les conventions à établir.

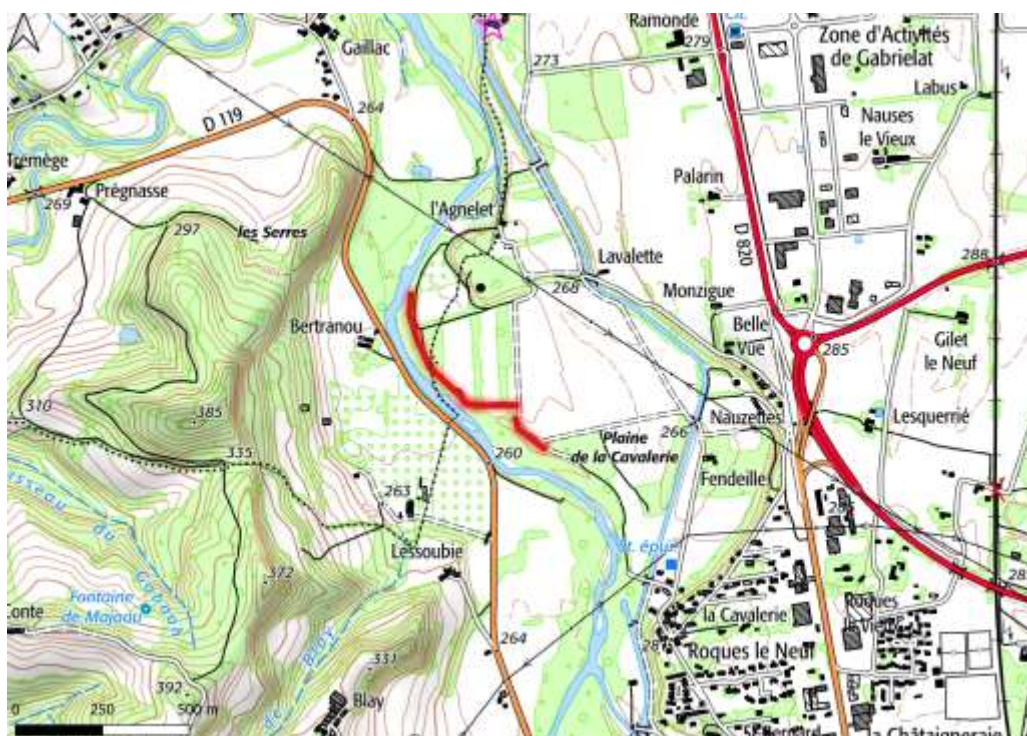
Ensuite le SYMARVA fera appel à un prestataire pour réaliser une étude au stade PRO (en étudiant notamment la possibilité d'arasement partiel ou brèches) ainsi que les dossier règlementaire associé aux travaux pour l'arasement des 5 merlons identifiés par la précédente étude pour le SYMARVA. Dans le cadre de cette étude, une réflexion sur le devenir des déblais (réutilisation, mise en décharge, recharge sédimentaire) sera menée. Le projet étant contigu au site Natura 2000 de l'Ariège, une attention particulière aux impacts directs ou indirects du projet notamment pendant la phase travaux sera émise (doctrine Eviter Réduire Compenser). Des inventaires naturalistes pourront être effectués pour un état des lieux précis.

Enfin, le SYMARVA sera maître d'ouvrage de la réalisation des travaux d'arasement.

Ce travail demandera une collaboration sur cette partie avec le technicien médiateur de rivière du secteur.

Cartographie de localisation des merlons à raser

FICHE ACTION N°6-1d



Territoire concerné

Commune de Pamiers

Pilotage de l'action

Maitre d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège

Acteurs associés : DDT / OFB / mairie de Pamiers / Chambre d'Agriculture 09



Échéancier prévisionnel



	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Concertation / Stratégie foncière Etude PRO et réglementaire Travaux			X	X			€
				X			
					X		

Plan de financement

Coût total de l'action :

150 000,00 €

HT

	Entités	Taux (%)	Coût
Financement prévisionnel	SYMAR Val d'Ariège	20%	30 000 €
	AEAG	40%	60 000,00 €
	FPRNM	40%	60 000,00 €

Hypothèse de
chiffage

- Etudes (PRO, réglementaire, inventaires) : 50 000 €
- Travaux : 100 000 €

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation



FICHE ACTION N°6-1d

L'équipe d'animation du PAPI portera les concertations avec les différentes parties (services de l'Etat, propriétaires, exploitants...). Elle préparera et suivra l'exécution du ou des marchés d'étude PRO et de travaux. elle coordonnera son action avec celle du technicien de secteur.

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)

20 j

Travail / Action préalable à la mise en œuvre



...

Résultats / Livrables attendus



- Etude phase PRO, dossier réglementaire

Indicateurs de suivi/réussite



- Réalisation des travaux, surface de ZEC réactivée

Autres actions en lien



PAPI43-leviers fonciers

Compatibilité avec les documents cadres



SDAGE Adour Garonne (2022-2027)

PGRI Adour Garonne (2022-2027)

Etude d'identification de nouvelles opportunités de réouverture de ZEC

Objectif et contexte de l'action



Objectifs:

Etudier les ouvrages contraignant latéralement les cours d'eau du territoire, identifiés lors du début du PAPI pour déterminer si leur neutralisation et la réouverture de la zone d'expansion de crues correspondante serait opportunes.

Contexte et justification :

Sur le territoire de gestion du SYMARVA soumis aux risques d'inondation, de nombreux merlons agricoles issus de curages historiques contiennent les eaux de crues, empêchant de faire le ralentissement dynamique et favorisant un risque aggravé de brèches. Environ 180 km de merlons ont été répertoriés par le SYMARVA entre 2017 et 2021. Ces merlons n'ont pas d'existence officielle au titre de la loi sur l'eau et n'ont pas été intégrés dans un système d'endiguement. Plusieurs études du PAPI identifieront des ouvrages ou des contraintes latérales pouvant potentiellement donner lieu à des réouvertures de ZEC : PAPI44 diagnostic des espaces disponibles; PAPI17 inventaire des cours d'eau perchés; PAPI67 et PAPI68 étude globale des bassins versants de la Mouillonne, du Calers et de la Jade; PAPI74 Etude de devenir d'ouvrages ayant potentiellement un rôle de protection... Il conviendra en deuxième partie de PAPI d'étudier l'opportunité de réouvrir les ZEC pressenties comme potentiellement bénéfiques.

Lien avec PPG du SYMARVA (2023-2033) : mesure 4 axe 2 "restaurer la dynamique fluviale" et en particulier action n°412 "suppression, recul ou abandon des contraintes latérales" et axe 3 action n°811 "vers une espace de mobilité fonctionnel des cours d'eau"

Description de l'action



Il s'agira dans un premier temps d'identifier 6 sites prioritaires à étudier. Ce travail se fera en régie sous forme de traitement SIG, à partir des données topographiques disponibles sur l'ensemble du territoire (LIDAR HD, MNT...) ainsi que l'inventaires 2017 - 2021 du SYMARVA. Les résultats de certaines études PAPI seront également prise en compte notamment celles citées ci-dessus. La priorisation s'effectuera avec un double objectif :

- améliorer la protection contre les inondations des zones habitées, en aval ou en rive opposée
- redonner un espace de liberté au cours d'eau et restaurer son bon fonctionnement.

Dans un second temps le SYMARVA aura recours à un prestataire pour la conduite de l'étude de faisabilité :

1. Un état initial des sites et des ouvrages
2. Le recensement des enjeux potentiellement protégés par ces ouvrages et ceux exposés au risque inondation sur la rive opposée et/ou en aval
3. La définition de scénarios pour la réouverture des zones d'expansion des crues
4. Une analyse coût bénéfices des scénarios et l'accompagnement du SYMARVA et de ses partenaires au choix d'un scénario préférentiel
5. L'élaboration d'une feuille de route cadrant les actions à engager pour mettre en oeuvre le scénario retenue.

Cartographie des ouvrages supérieurs à 30 centimètres recensés entre 2017 et 2021 par le SYMARVA

FICHE ACTION N°6-1e

Cartographie des ouvrages supérieurs à 30 centimètres recensés entre 2017 et 2021



Territoire concerné

Périmètre du PAPI

Pilotage de l'action

Maître d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège

Acteurs associés : DDT, AEAG, Chambre d'Agriculture, CEN



Échéancier prévisionnel



	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Mise en œuvre prévisionnelle				x	x	x	

Plan de financement



Coût total de l'action :		80 000,00 €	HT
Entités	Taux (%)	Coût	
SYMAR Val d'Ariège	20%	16 000 €	
FPRNM	40%	32 000,00 €	
AEAG	40%	32 000,00 €	

Hypothèse de
chiffage

Etude topographique : 20 000 €
Etudes hydrologiques / hydrauliques : 10 000 € / site --> 60 000 €

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation



Le SYMARVA sera Maître d'Ouvrage des marchés d'études
Le SYMARVA portera la concertation et la stratégie foncière.

FICHE ACTION N°6-1e

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)

15 j

Travail / Action préalable à la mise en œuvre

En régie priorisation des merlons à partir de l'inventaire 2017 - 2021 du SYMARVA



Résultats / Livrables attendus

Rapport d'étude avec feuille de route



Indicateurs de suivi/réussite

Nombre de site étudié



Autres actions en lien



PAPI44 diagnostic des espaces disponibles; PAPI17 inventaire des cours d'eau perchés; PAPI67 et PAPI68 étude globale des bassins versants de la Mouillonne, du Calers et de la Jade; PAPI74 Etude de devenir d'ouvrages ayant potentiellement un rôle de protection

Compatibilité avec les documents cadres



SDAGE Adour Garonne (2022-2027)



PGRI Adour Garonne (2022-2027)

Finalisation des études et réalisation des travaux de renaturation du Gariac - création du nouveau lit du Gariac sous maîtrise d'ouvrage SYMAR

Objectif et contexte de l'action

Objectif :- Réduire le risque inondation par le ruisseau du Gariac, affluent rive gauche de l'Ariège, auquel sont exposés Ferrières-Sur-Ariège



Description de l'action



Pour cette action, le SYMARVA portera les travaux de renaturation, avec le creusement du nouveau lit selon les préconisations du PEP, gestion des matériaux de déblais et valorisation du site.

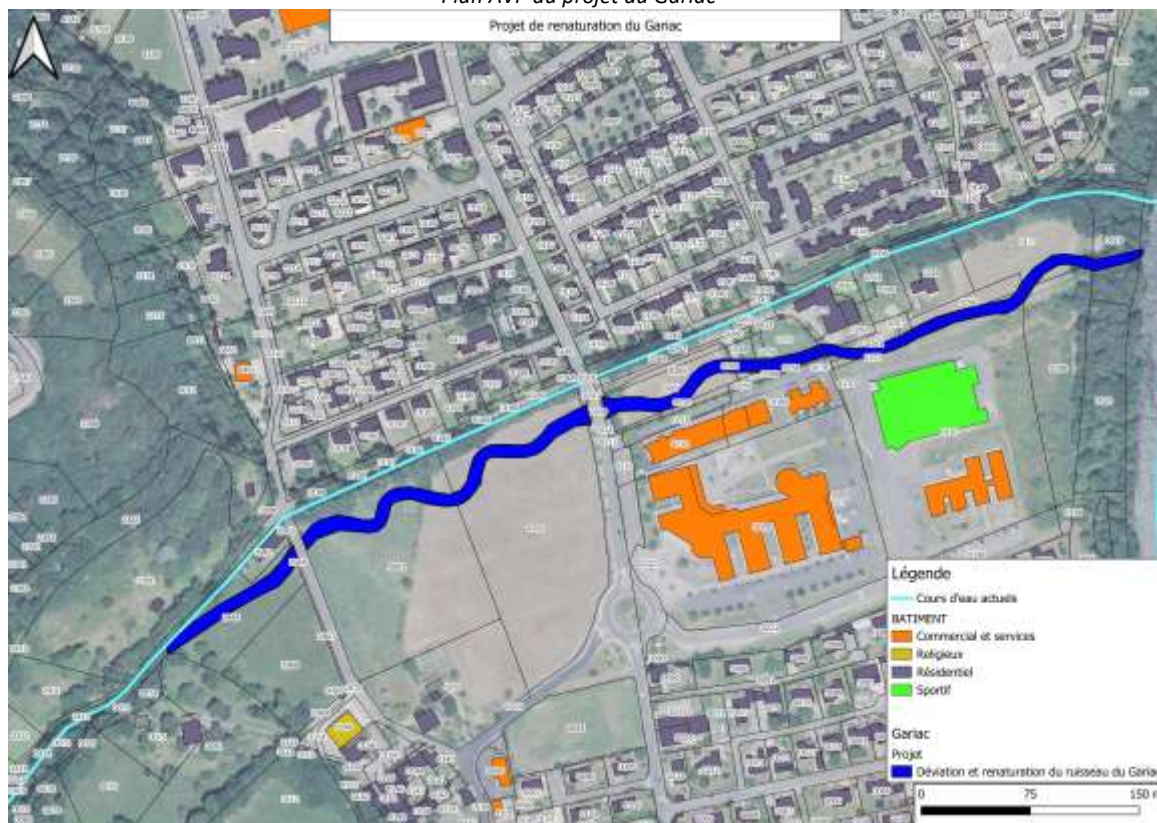
Les différentes phases sont les suivantes :

- finalisation des acquisitions foncières
- études préalables aux travaux (géotechniques, PRO, dévoiement des réseaux). Une attention particulière sera portée aux devenir des déblais (réutilisation possible, recharge sédimentaire de l'Ariège...). Le travail avec les associations naturalistes et la fédération de pêche se prolongera pour arriver à un projet final de renaturation faisant du futur lit du Gariac un espace fonctionnel.

L'établissement d'un programme de suivi après travaux (faune-flore) est un objectif complémentaire.

- Travaux : exécution d'un marché de travaux avec objectif fin des travaux en 2028.
- Communication : le SYMARVA portera la communication et le suivi des projets annexes
- Suivi après travaux (faune-flore, après crue, évolution de la végétation et du lit) en partenariat avec le Conservatoire d'Espace Naturel et la Fédération de Pêche.

Plan AVP du projet du Gariac



Territoire concerné

FICHE ACTION N°6-2a

Communes de Ferrières-sur-Ariège et de Foix / CAPFV

Pilotage de l'action



Maitre d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège

Acteurs associés : DDT, OFB, AEAG, ANA CEN, FD09

Échéancier prévisionnel



	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Acquisition foncière	x	x					
Etudes PRO	x	x					
Travaux		x	x				
Suivi inventaires (faune - flore)	x	x	x	x	x		

Plan de financement



		Coût total de l'action	1 620 000,00 € HT	
		Coût Etudes et travaux :	1 370 000,00 € HT	
		Entités	Taux (%)	Coût
Financement prévisionnel Etudes et Travaux		SYMAR Val d'Ariège	20%	274 000 €
		Etat	30%	411 000 €
		AEAG	30%	411 000 €
		Région Occitanie	20%	274 000 €
		Coût acquisitions foncières	250 000,00 € HT	
Financement acquisitions foncières		SYMAR Val d'Ariège	20%	50 000 €
		AEAG	80%	200 000 €

Hypothèses de chiffrage

Plan de financement : - Etudes : 55 000 € HT- Travaux : 1 140 000 € HT + 170 000 € HT Maîtrise d'oeuvre - Acquisition foncière : v

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation



L'équipe du SYMARVA coordonnera l'ensemble de l'opération. Elle préparera et suivra l'exécution des marchés. Elle portera la concertation et la communication sur les travaux. Elle portera la valorisation et la végétalisation du site. Animation de l'acquisition foncière

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)

320 j

Travail / Action préalable à la mise en œuvre



FICHE ACTION N°6-2a



* Autorisation réglementaire, finalisation des acquisitions foncières, accord portage des actions ponts

Résultats / Livrables attendus



- Etudes préalables jusqu'au stade PRO et études réglementaires
- * Réalisation des travaux

Indicateurs de suivi/réussite



- Réalisation des travaux

Autres actions en lien



- * action PAPI62b et 62c, réfection du pont départemental sur la RD8a et du pont communal sur le Boulevard du Sud.
- * PAPI43-leviers fonciers

Compatibilité avec les documents cadres



SDAGE Adour Garonne (2022-2027)

PGRI Adour Garonne (2022-2027)

Finalisation des études et travaux de renaturation du Gariac - réfection du pont de la D8a sous maîtrise d'ouvrage départementale

Objectif et contexte de l'action



Objectif :

- Réduire le risque inondation auquel sont exposés Ferrières-Sur-Ariège et le quartier du Courbet à Foix
- Renaturer le ruisseau du Gariac en le faisant méandrer dans un point bas, reprenant l'une de ses divagations historiques.

Contexte et justification :

Le ruisseau de Gariac, actuellement perché entre Foix et Ferrières à son débouché sur la terrasse glacière, présente un fort risque d'inondation sur ses quartiers voisins. Lors des nombreuses études le pont de la départemental RD8A a été identifié comme point noir hydraulique car sous dimensionné et présentant une forte rupture de pente.

L'étude portée par le SYMARVA lors de l'action PEP 6-2 a également identifié le pont communal du boulevard sud comme étant problématique. Cette étude a permis de dimensionner le projet de renaturation, de réaliser les études jusqu'au stade AVP et d'engager les études réglementaires.

Description de l'action



La renaturation du Gariac qui sera réalisée par l'action PAPI62a nécessite la réfection d'un pont départemental sur la RD8a. Les études réalisées au cours du PEP préconisent que le nouveau pont ait les caractéristiques suivantes: **dalot de 3m de large sur 2m de haut dont 0.3m de renaturation du dalot soit 1.7 m d'ouverture.**

Le Département de l'Ariège sera maître d'ouvrage pour la réfection du pont départemental. Il portera les études géotechniques ainsi que les travaux de réfection du pont. Le service des routes et ouvrages d'art sera en étroite collaboration avec le SYMARVA pour l'organisation des travaux et la mise en concordance des calendriers.

Territoire concerné

Commune de Ferrières sur Ariège / CAPFV

Pilotage de l'action



Maître d'Ouvrage : Département 09

Acteurs associés : Communes de Foix et de Ferrières-sur-Ariège, le SYMARVA

Échéancier prévisionnel



	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Mise en œuvre prévisionnelle	x	x					

Plan de financement



FICHE ACTION N°6-2b

Coût total de l'action :

150 000,00 €

HT

	Entités	Taux (%)	Coût
Financement prévisionnel	Département 09	50%	75 000 €
	FPRNM	50%	75 000 €

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation



Pour cette action l'équipe du PAPI du SYMARVA portera la coordination entre les travaux de réfection des ponts et ceux de la renaturation.

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)

4 jours

Travail / Action préalable à la mise en œuvre



Conventionnement avec le Département 09 et engagement du Département de l'Ariège dans le projet PAPI.

Résultats / Livrables attendus



- Réfection du pont

Indicateurs de suivi/réussite



- Réfection du pont

Autres actions en lien



PAP62a, travaux de remise au point bas du ruisseau du Gariac.

PAPI62c, réfection du pont communal

PAPI43-leviers fonciers

Compatibilité avec les documents cadres



SDAGE Adour Garonne (2022-2027)

PGRI Adour Garonne (2022-2027)

Finalisation des études et réalisation des travaux de renaturation du Gariac - réfection du pont du Boulevard du Sud

Objectif et contexte de l'action

Objectif :

- Réduire le risque inondation auquel sont exposés Ferrières-sur-Ariège et le quartier du Courbet à Foix
- Renaturer le ruisseau du Gariac en le faisant méandrer dans un point bas, reprenant l'une de ses divagations historiques.

Contexte et justification :

Le ruisseau de Gariac, actuellement perché entre Foix et Ferrières à son débouché sur la terrasse glacière, présente un fort risque d'inondation de type torrentiel sur ses quartiers voisins. Lors des diverses études, le pont de la route départementale RD8A a été identifié comme point noir hydraulique car sous dimensionné et présentant une forte rupture de pente. L'étude portée par le SYMARVA pour l'action PEP 6-2 a identifié le pont communal du boulevard sud comme étant également problématique. L'étude du BET AGERIN pour l'action PEP62 a permis de dimensionner le projet de renaturation, de réaliser les études jusqu'au stade AVP et d'engager les études réglementaires.

Description de l'action



La renaturation du Gariac qui sera réalisée via l'action PAPI62a nécessite la réfection du pont communal sur le Boulevard du Sud. Les études portées par le SYMARVA lors du PEP préconisent que le nouveau pont ait les caractéristiques suivantes: **dalot de 3m de large sur 2m de haut dont 0.3m de renaturation du dalot soit 1.7 m d'ouverture.**

En attente de la réponse du CD09 pour une possible délégation de maitrise d'ouvrage

Territoire concerné

Commune de Ferrières sur Ariège / CAPFV

Pilotage de l'action



Maitre d'Ouvrage : Commune de Ferrières sur Ariège
Maître d'ouvrage délégué : Département 09 ou SYMAR-Val d'Ariège
Acteurs associés : SYMAR Val d'Ariège, CD09, CAPFV

Échéancier prévisionnel



	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Mise en œuvre prévisionnelle	x	x					

FICHE ACTION N°6-2b

Plan de financement



Coût total de l'action :

150 000,00 €

HT

	Entités	Taux (%)	Coût
Financement prévisionnel	SYMAR Val d'Ariège	50%	75 000 €
	FPRNM	50%	75 000 €

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation



Pour cette action l'équipe du PAPI du SYMARVA portera la coordination entre les travaux de réfection des ponts et ceux de la renaturation. L'équipe d'animation du SYMARVA suivra la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux du pont communal au Département si acceptée. Sinon, le SYMARVA portera la délégation de Maitrise d'ouvrage.

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)

4 jours

Travail / Action préalable à la mise en œuvre



Conventionnement avec le Département 09 et engagement du Département de l'Ariège dans le projet PAPI.

Résultats / Livrables attendus



- Réfection du pont

Indicateurs de suivi/réussite



- Réfection du pont

Autres actions en lien



PAPI62a, travaux de remise au point bas du ruisseau du Gariac.

PAPI62b, réfection du pont départemental sous la D8a

PAPI43-leviers fonciers

Compatibilité avec les documents cadres



SDAGE Adour Garonne (2022-2027)

PGRI Adour Garonne (2022-2027)

Etudes et travaux de dimensionnement et travaux d'amélioration des écoulements de la Galage de Fontanet

Objectif et contexte de l'action



Objectif :

- Réduire l'aléa lié à la Galage de Fontanet auquel sont exposés des enjeux localisés dans la traversée du village de Verniolle eu niveau de la confluence avec le Crieu à La Tour du Crieu
- Améliorer le fonctionnement hydraulique de la Galage de Fontanet par divers travaux d'amélioration des écoulements

Contexte et justification :

Le diagnostic porté au bassin versant de la Galage de Fontanet durant le PEP (6.3) a identifié le quartier du Courbas (Varilhes) ainsi que le centre-ville de Verniolle inondable dès les crues décennales (environ 30 maisons). Des travaux d'amélioration des écoulements et de résolutions de points noirs hydrauliques permettraient de diminuer le risque d'inondation sur ces deux secteurs à court terme. Une deuxième action du PAPI 6.3b s'attachera à dimensionner des solutions de ralentissement des écoulements.

Description de l'action



Description des travaux à étudier :

Sur le secteur du quartier du Courbas il sera étudié l'aménagement de banquettes d'inondations sur la Galage et le Fage et d'un bras de décharge du Malmarty (non classé cours d'eau) vers les deux autres cours d'eau.

Sur le secteur de Verniolle, il sera dimensionné la suppression du lavoir (point noir hydraulique), et l'amélioration de la débitance du pont (D330)

Le SYMAR-Val d'Ariège fera appel à un prestataire pour les différentes phases de l'action :

- études de dimensionnement des travaux et modélisation hydraulique en phase PRO
- rédaction du dossier réglementaire
- concertation avec les parties prenantes, rédaction de conventions ou bien acquisition foncière
- travaux

Le secteur n'est pas concerné par des zonages environnementaux.

Illustration des types de travaux proposés (au stade de faisabilité) sur le quartier du Courbas à Varilhes

FICHE ACTION N°6-3a



Territoire concerné

Communes de Verniolle et Varilhes

Pilotage de l'action



Maitre d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège

Acteurs associés : DDT09, DREAL, OFB, Chambre d'Agriculture 09

Échéancier prévisionnel



	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Mise en œuvre prévisionnelle	x	x	x				

Plan de financement



Coût total de l'action :

70 000,00 € HT

	Entités	Taux (%)	Coût
Financement prévisionnel	SYMAR Val d'Ariège	20%	14 000 €
	FPRNM	50%	35 000 €
	Région Occitanie	20%	14 000 €
	CD09	10%	7 000 €

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation



FICHE ACTION N°6-3a

Le SYMARVA portera l'élaboration et le suivi des marchés d'études et de travaux

Le SYMARVA réalisera la concertation avec les propriétaires

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)

20 jours

Travail / Action préalable à la mise en œuvre



consultation de la commune et des propriétaires

Résultats / Livrables attendus



- Etudes complémentaires et préalables
- Conventions
- Réalisation des travaux

Indicateurs de suivi/réussite



Etat d'avancement des études et des travaux

Autres actions en lien



Acton PAPI 6.3b

Compatibilité avec les documents cadres



SDAGE Adour Garonne (2022-2027)

PGRI Adour Garonne (2022-2027)

Etudes de dimensionnement de solutions pour le ralentissement des écoulements sur la Galage de Fontanet

Objectif et contexte de l'action



Objectif :

- Réduire l'alea lié à la Galage de Fontanet auquel sont exposés des enjeux localisés dans la traversée du village de Verniolle eu niveau de la confluence avec le Crieu à La Tour du Crieu
- Améliorer le fonctionnement hydraulique de la Galage de Fontanet par des solutions de ralentissement des écoulements

Contexte et justification :

Le diagnostic porté au bassin versant de la Galage de Fontanet durant le PEP (6.3) a identifié environ XXX maisons inondables pour les crues plus que vintennales sur les secteurs du Courbas, du Sabartès et du centre-ville de Verniolle. Le Programme d'Étude Préalable devait étudier l'opportunité de créer un casier écrêteur de Crue sur la Galage de Fontanet. L'étude commandée pour cette action du PEP replace le casier écrêteur de crue dans un contexte plus général de ralentissement des écoulements à l'échelle du bassin versant. Le SYMARVA a décidé qu'il était nécessaire d'avoir des éléments supplémentaires concernant la possibilité de réaliser un casier écrêteur des crues sur ce secteur. Il est donc décidé de porter une étude complémentaire.

Description de l'action



Sur la base du diagnostic et des études de pré-faisabilité menées dans le cadre du PEP, le SYMARVA fera appel à un prestataire afin de mener une étude d'élaboration de plusieurs scénarios (différents emplacements de casiers écrêteurs de crue, différents volumes) en faisant une étude comparative de chaque scénario (économique, technique, réglementaire, foncière, environnementale). Il s'attachera ensuite au dimensionnement (jusqu'en phase PRO) du scénario sélectionné.

Proposition d'un casier écrêteur sur la Galage de Fontanet



Territoire concerné

FICHE ACTION N°6-3b

Bassin versant de la Galage de Fontanet

Pilotage de l'action



Maitre d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège

Acteurs associés : DDT09, DREAL, Chambre d'Agriculture 09

Échéancier prévisionnel



	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Mise en œuvre prévisionnelle			x	x	x	x	

Plan de financement



Coût total de l'action :

80 000,00 € HT

Entités

Taux (%)

Coût

Financement prévisionnel	SYMAR Val d'Ariège	20%	16 000 €
	FPRNM	50%	40 000 €
	Région Occitanie	20%	16 000 €
	CD09	10%	8 000 €

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation



Préparation et lancement du marché, choix du prestataire et passation du marché

Suivi du prestataire

Participation à des réunions avec les communes concernées et les partenaires

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)

15 jours

Travail / Action préalable à la mise en œuvre



Résultats / Livrables attendus



- Etude comparative des différents scénarios
- Dimensionnement

Indicateurs de suivi/réussite



- Etat d'avancement de l'étude

Autres actions en lien



PAPI43-leviers fonciers

Compatibilité avec les documents cadres



SDAGE Adour Garonne (2022-2027)



PGRI Adour Garonne (2022-2027)

Etudes et travaux de résolution de points noirs hydrauliques du PEP - Saverdun aménagement d'un bras de décharge au bord de l'Aure

Objectif et contexte de l'action



Objectif :

- Réaliser les travaux d'ouverture de la zone d'expansion des crues étudiée dans le PEP à Saverdun (action 6-4 Points noirs hydrauliques)
- Réduire les aléas en rive droite de l'Aure à Saverdun (zone industrielle de Madron)

Contexte et justification :

Dans le cadre de l'élaboration du PEP, la zone industrielle de l'Aure ou de Madron a été identifiée comme une Zone à Enjeux. Le SYMARVA a porté en 2025 une étude de résolution de points noirs hydrauliques sur cette zone. L'étude a montré qu'en l'état environ 25 bâtiments sont impactés pour la crue décennale (hauteurs d'eau comprises entre 10 et 30 cm) et jusqu'à 87 bâtiments pour une crue centennale avec des hauteurs d'eau supérieures à 1 m. Les travaux proposés permettent de ne plus inonder de bâtiments en Q10 et d'abaisser le niveau d'eau de 14 cm pour la Q100. Cette action est indépendante de la modification de l'ouvrage sous la D820.

Description de l'action



L'action consiste à réaliser les travaux de création d'un chenal de décharge en amont de la RD927 et au nord de la ville pour favoriser les débordement en rive gauche via le chenal secondaire. Le SYMAR-Val d'Ariège, Maître d'Ouvrage, aura recours à un prestataire pour la réalisation des études et travaux.

L'action se déroulera suivant les phases suivantes :

- accord avec le -les propriétaires ou mise en oeuvre d'une stratégie foncière
- Réalisation des études PRO et réglementaire (déclaration loi sur l'eau) avec réflexion sur le devenir des déblais (réutilisation, mise en décharge, recharge sédimentaire de l'Ariège).
- Réalisation d'un cahier des charges pour les travaux
- Exécution du marché pour travaux : choix de ou des entreprises et suivi et réalisation des travaux.
- Communication sur le projet : information lors des travaux et sensibilisation
- Après la réalisation des travaux, suivi du site notamment pendant et après les crues.

Cartographie de la localisation des travaux

FICHE ACTION N°6-4a



Territoire concerné

Commune de Saverdun

Pilotage de l'action



Maitre d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège

Acteurs associés : DDT09, CD09

Échéancier prévisionnel



	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Etudes et concertation		x	x	x			
Travaux				x			

Plan de financement



		Coût total de l'action :	90 000,00 €	HT
		Entités	Taux (%)	Coût
Financement prévisionnel	SYMAR Val d'Ariège	20%	18 000 €	
	FPRNM	40%	36 000 €	
	AEAG	40%	36 000 €	

Hypothèses de chiffrement

Etudes : 20 000 € HT
Acquisition foncière : 10 000 € HT
Travaux : 60 000 € HT

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation



FICHE ACTION N°6-4a

Le SYMARVA sera Maître d'Ouvrage des marchés d'études et de travaux.

Le SYMARVA portera la concertation et la gestion foncière.

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)

15 jours

Travail / Action préalable à la mise en œuvre



Recevoir et analyser les résultats de l'étude, décider du scénario poursuivi.

Résultats / Livrables attendus



Etudes PRO, dossier règlementaire et travaux

Indicateurs de suivi/réussite



Linéaire de bras de décharge

Autres actions en lien



PAPI43-leviers fonciers PAPI 64b - Modification ouvrage départemental

Compatibilité avec les documents cadres



SDAGE Adour Garonne (2022-2027)



PGRI Adour Garonne (2022-2027)

Faisabilité et dimensionnement de la résolution de points noirs hydrauliques du PEP

- Saverdun Modification d'un ouvrage départemental

Objectif et contexte de l'action



Objectif :

- Résoudre le point noir hydraulique de Saverdun
- Optimiser les écoulements du Ruisseau de l'Aure à Saverdun
- Améliorer la transparence hydraulique de l'ancienne RN20

Contexte et justification :

Dans le cadre de l'élaboration du PEP, la zone industrielle de l'Aure ou de Madron a été identifiée comme une Zone à Enjeux. Le SYMARVA a porté en 2025 une étude de résolution de points noirs hydrauliques sur cette zone. L'étude a montré qu'en l'état environ 25 bâtiments sont impactés pour la crue décennale (hauteurs d'eau comprises entre 10 et 30 cm) et jusqu'à 87 bâtiments pour une crue centennale avec des hauteurs d'eau supérieures à 1 m. Les travaux proposés de modification du gabarit de l'ouvrage de l'ancienne RN20 aujourd'hui RD820, couplés à ceux de la PAPI6.4a (création d'un chenal de décharge) permettent de ne plus inonder de bâtiments en Q10 et d'abaisser le niveau d'eau de 60 cm pour la Q100 (mise hors d'eau de nombreux enjeux également). Cette étude de faisabilité et dimensionnement portée par le SYMARVA en collaboration avec le CD09 sera une aide à la décision sur de potentiels travaux.

Description de l'action



Sur les pistes de l'étude de faisabilité du PEP, qui préconise de remplacer l'ouvrage phi 1500 par un cadre 5,3 X 3,5 m, cette action vise à porter des études de faisabilité et de dimensionnement (AVP, géotechnique) avec chiffrage des différents postes de travail.

Cartographie de l'ouvrage concerné par l'action



Territoire concerné

Commune de Saverdun

FICHE ACTION N°6-4b

Pilotage de l'action



Maître d'Ouvrage : SYMARVA

Acteurs associés : CD09, DDT09

Échéancier prévisionnel



	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Mise en œuvre prévisionnelle			x	x	x		

Plan de financement



Coût total de l'action : 40 000,00 € HT

	Entités	Taux (%)	Coût
Financement prévisionnel	SYMARVA	30%	12 000 €
	FPRNM	50%	20 000 €
	CD09	20%	8 000 €

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation



Le SYMARVA sera Maître d'Ouvrage des marchés d'études et animera les réunion et discussion avec le CD09

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)	15 jours
---	----------

Travail / Action préalable à la mise en œuvre



Recevoir et analyser les résultats de l'étude, décider du scénario poursuivi.

Résultats / Livrables attendus



- Rapports d'étude

Indicateurs de suivi/réussite



- Etat d'avancement de l'étude

Autres actions en lien



PAPI6.4a bras de décharge à Saverdun

Compatibilité avec les documents cadres

 SDAGE Adour Garonne (2022-2027)	PGRI Adour Garonne (2022-2027)
---	--------------------------------

Faisabilité et dimensionnement de la résolution de points noirs hydrauliques du PEP

- Lagardelle sur Lèze - RD12

Objectif et contexte de l'action



Objectifs:

- Réduire les débordements du Rieutord en rive gauche vers Lagardelle sur Lèze
- Réduire le risque d'accumulation en amont du pont de la RD12, pouvant impacter des habitations

Contexte et justification :

L'étude menée pour l'action PEP 6-1 montre que pour des crues fréquentes, le Rieutord présente des débordements en rive gauche pouvant impacter des enjeux présents à Lagardelle sur Lèze. Elle montre en particulier que pour des crues fréquentes le pont de la D12 se met en charge et génère des écoulements en rive gauche pouvant aggraver l'aléa dû au Pradallot à Lagardelle sur Lèze: il constitue un point noir hydraulique. C'est un pont départemental dont le propriétaire est le département de la Haute-Garonne.

Description de l'action



L'action consiste à mener des études de faisabilité puis de dimensionnement de la solution retenue. D'après la modélisation réalisée au cours de l'action PEP6-1, il est proposé un redimensionnement de l'ouvrage hydraulique, limité par la largeur du lit du Rieutord ainsi que la cote de la chaussée de la RD12. La solution étudiée consiste à remplacer la voute actuelle présentant une largeur de 2.5m et une hauteur de 1.5m par un cadre de 3m de large et de 2m de haut. La capacité hydraulique des ouvrages sous la RD12 augmente, grâce à cet aménagement de 11 m3/s à 15m3/s lors de la crue centennale dont le pic de crue est de 19.3 m3/s.

La surverse sur la RD 12 est réduite notamment en rive gauche en direction de Lagardelle-sur-Leze où le débit de pointe est réduit de 4.8 m3/s à l'état actuel à 2.7 m3/s.

Cependant d'autres pistes de solution sont à étudier notamment l'amélioration des ouvrages de décharge de part et d'autre du pont. Le SYMARVA fera appel à un prestataire afin de réaliser les études.

Territoire concerné

Commune de Lagardelle sur Lèze

Pilotage de l'action



Maitre d'Ouvrage : SYMARVA

Acteurs associés : Département 31

Échéancier prévisionnel



	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Mise en œuvre prévisionnelle				x	x	x	

Plan de financement



Coût total de l'action :

40 000,00 €

HT

Entités

Taux (%)

Coût

FICHE ACTION N°6-4c

Financement prévisionnel	SYMARVA	20%	8 000 €
	FPRNM	50%	20 000 €
	Département 31	20%	8 000 €
	Région Occitanie	10%	4 000 €

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation



Le SYMARVA sera Maître d'Ouvrage des marchés d'études et animera les réunion et discussion avec le CD31

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)	15 jours
---	----------

Travail / Action préalable à la mise en œuvre



-

Résultats / Livrables attendus



Etudes

Indicateurs de suivi/réussite



- Etat d'avancement des études

Autres actions en lien



PAPI61c; PAPI43-leviers fonciers

Compatibilité avec les documents cadres

 SDAGE Adour Garonne (2022-2027)	 PGRI Adour Garonne (2022-2027)
---	--

Réalisation des travaux de résolution de points noirs hydrauliques du PEP - Saint Quirc

Objectif et contexte de l'action



Objectif :

- Résolution du points noir hydraulique de Saint Quirc
- optimiser les écoulements du Ruisseau de La Palanquelle

Contexte et justification :

Le ruisseau de la Palanquelle a été identifié avant le PEP comme constituant un point noir hydraulique dans l'arrivée du village. Ce pont noir hydraulique a été étudié pendant le PEP par Philia Ingénierie qui propose les pistes de résolution suivantes: mise en place d'une fosse à fine.

Description de l'action



Création d'un piège à fine sur le ruisseau de la Palenquelle en amont du village de Saint-Quirc. Dimensionnement, dossier réglementaire, travaux et mise en place d'un plan de gestion en concertation avec la commune, le service des routes départementales et les services de l'Etat.

Territoire concerné

Commune de Saint Quirc

Pilotage de l'action



Maitre d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège

Acteurs associés : DDT09, CD09

Échéancier prévisionnel



	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Mise en œuvre prévisionnelle		x	x	x	x	x	

Plan de financement



Coût total de l'action :

10 000,00 € HT

Entités

Taux (%)

Coût

FICHE ACTION N°6-4d

Financement prévisionnel	SYMAR Val d'Ariège	100%	10 000 €
--------------------------	--------------------	------	----------

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation



Régie : élaboration du plan de gestion et du dossier règlementaire.

Animation : concertation, suivi du prestataire pour le dimensionnement et les travaux

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)	10 j
---	------

Travail / Action préalable à la mise en œuvre



Résultats / Livrables attendus



• ...

Indicateurs de suivi/réussite



• ...

Autres actions en lien



PAPI43-leviers fonciers

Compatibilité avec les documents cadres

 SDAGE Adour Garonne (2022-2027)	 PGRI Adour Garonne (2022-2027)
---	--

Etude de nouveaux points noirs hydrauliques

Objectif et contexte de l'action



Objectifs:

- Etudier les possibilités de résolution de points noirs hydrauliques dont le SYMARVA aura pris connaissance lors du PEP et du début de PAPI

Contexte et justification :

Des inondations sont souvent causées par des points noirs hydrauliques encore mal connus sur le territoire en gestion par le SYMARVA. Cette action interviendra en deuxième partie du PAPI afin de permettre l'identification et la priorisation de nouveaux points noirs hydrauliques et sédimentaires.

Description de l'action



Phase 1 régie SYMARVA : Identification de 3 sites prioritaires

Phase 2 : Recours à un prestataire pour conduire une étude pour chaque site devant répondre (entre autres) aux objectifs suivants :

- Etat initial du site et identification des points problématiques limitants,
- Etude topographiques
- Quantification de l'impact du point noir sur les capacité d'écoulement,
- Etude et proposition de solutions de remédiations (suppression d'obstacles, de merlons latéraux, pièges à sédiments, pièges à embâcles...)
- Quantification des bénéfices hydrauliques des aménagements proposés
- Evaluation environnementale des impacts des aménagements proposés. Analyse Coût-Bénéfices (ACB)
- Chiffrage des scénarios proposés et feuille de route pour la suite à donner.

Territoire concerné

Périmètre du PAPI

Pilotage de l'action



Maitre d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège

Acteurs associés : Communes, DDT, Départements

Échéancier prévisionnel



	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Mise en œuvre prévisionnelle				x	x	x	

Plan de financement



Coût total de l'action :

40 000,00 € HT

Entités

Coût

SYMAR Val d'Ariège

30%

12 000 €

FICHE ACTION N°6-4e

Financement prévisionnel	Etat	50%	20 000 €
	Région Occitanie	20%	8 000 €

Hypothèse de chiffrage

Les mêmes que pour le PEP

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation



Régie : priorisation de 3 sites d'étude

Animation : préparation et lancement du marché, choix du prestataire et passation du marché, suivi du prestataire, participation aux réunions

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)

15 jours

Travail / Action préalable à la mise en œuvre



-

Résultats / Livrables attendus



Etude de priorisation, Etude de faisabilité

Indicateurs de suivi/réussite



- Etat d'avancement des études

Autres actions en lien



-

Compatibilité avec les documents cadres



SDAGE Adour Garonne (2022-2027)



PGRI Adour Garonne (2022-2027)

Étude pour la réduction de l'aléa inondation lié au ruisseau du Saint-Colomb dans le Quartier du Bouet à Auterive

Objectif et contexte de l'action



Objectif : Réduire l'aléa inondation lié au ruisseau de Saint-Colomb dans le quartier du Bouet identifié comme zone à enjeux

Justification et contexte :

Au cours du PEP et des concertations PAPI, les élus de Auterive signalent le quartier du Bouet comme particulièrement exposé aux inondations. Le quartier du Bouet est une zone à enjeux identifiée dans le cadre de l'élaboration du PEP. Une étude a été réalisée en 2020 à ce sujet. Le PEP a précisé les connaissances de l'aléa via l'action PEP15 : amélioration de la connaissance de l'événement de juillet 2018 et carte d'aléa de référence. L'étude de 2020 recommande la restauration d'un tracé plus hydraulique du Saint Colomb et l'amélioration des écoulements type ruissellement/fossés, drainage dans les 2 secteurs.

Description de l'action



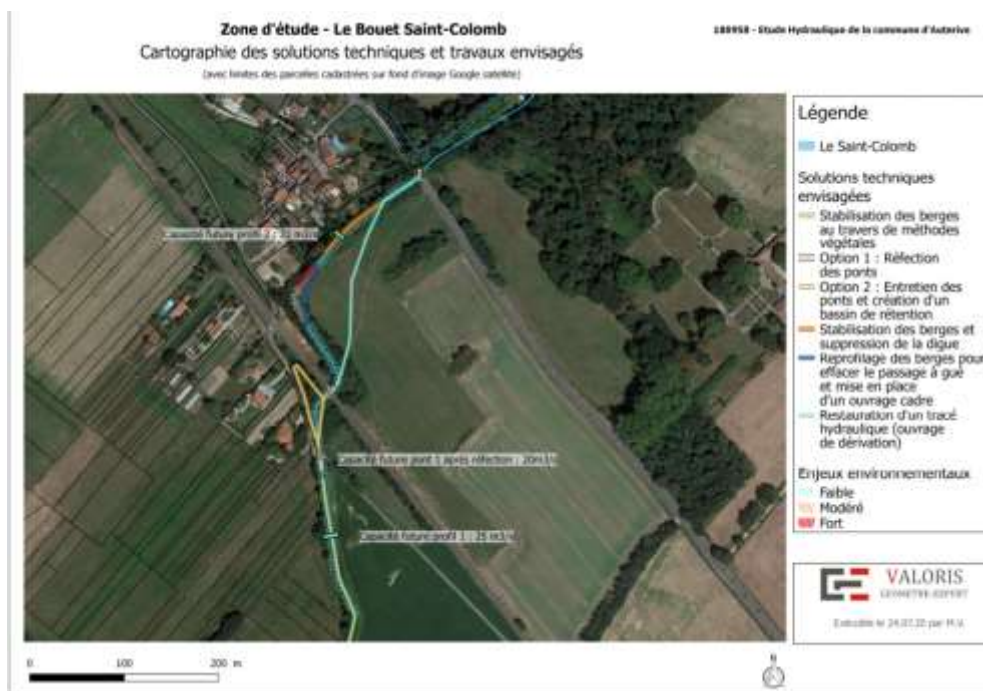
Cette action consiste à effectuer toutes les études préalables à l'amélioration des écoulements du Saint Colomb. La solution proposée par l'étude de 2020 consiste à réaménager le Saint-Colomb afin qu'il contienne les événements de référence. Elle comprend trois volets :

- Stabilisation des berges par du génie végétal
- Optimisation de la débitance de deux ponts communaux soit par leur réfection soit par l'entretien de leur section et la création d'un ouvrage de rétention
- Restauration d'un tracé hydraulique en rive droite de l'actuel cours d'eau au droit du quartier du Bouet nord en aval de la voie ferrée (environ 240 ml).

Le SYMARVA fera appel à un prestataire pour ces études qui comprendront la mise à jour des recommandations de l'étude de 2020 en fonction des connaissances de l'étude portée par le SYMARVA pour l'action PEP15 (REx des événements de juillet 2018), le dimensionnement et l'ACB de la proposition, les études AVP, PRO et réglementaire. Proche de la zone Natura 2000 de l'Ariège, des inventaires faune-flore pourront être menés par un prestataire (CEN) en vue de la rédaction d'une notice Natura 2000.

Cartographie des actions préconisées en 2020

FICHE ACTION N°6-5



Territoire concerné

Commune de Auterive

Pilotage de l'action

Maitre d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège

Acteurs associés : Commune de Auterive



Échéancier prévisionnel



	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Mise en œuvre prévisionnelle	x	x					

Plan de financement



Coût total de l'action :

40 000,00 €

HT

	Entités	Taux (%)	Coût
Financement prévisionnel	SYMAR Val d'Ariège	20%	8 000 €
	FPRNM	50%	20 000 €
	AEAG	20%	8 000 €
	Région Occitanie	10%	4 000 €

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation



FICHE ACTION N°6-5

L'équipe d'animation du PAPI portera en parallèle de l'étude la concertation et la gestion foncière du projet. De plus elle animera les propositions additionnelles de l'étude de 2020, afin d'encourager des préconisations dans le PLU pour empêcher l'imperméabilisation, d'accompagner les gestionnaires du ruissellement urbain tels que le SGEPU, d'accompagner la commune pour l'optimisation des ponts en amont de la voie ferrée (entretien ou réfection), de participer à la valorisation des milieux aquatiques utiles à la réduction du risque en synergie avec les travaux du PPG et rechercher des solutions pour ralentir les écoulements à l'échelle du lit majeur.

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)

15 jours

Travail / Action préalable à la mise en œuvre



/

Résultats / Livrables attendus



- Etudes préalables à la réalisation des travaux, jusqu'à la phase PRO et incluant l'étude réglementaire

Indicateurs de suivi/réussite



- Rendu des études

Autres actions en lien



PAPI43-leviers fonciers

Compatibilité avec les documents cadres



SDAGE Adour Garonne (2022-2027)



PGRI Adour Garonne (2022-2027)

Etude de dimensionnement et travaux de réduction de l'aléa inondation lié au ruisseau du Rivel à Venerque

Objectif et contexte de l'action



Objectif :

- Réduire l'aléa inondation lié au Rivel
- "Réduire la pression sur la ressource en eau en protégeant les sols et les espaces tampon" (axe 2 du PPG)

Contexte et justification :

Suite à plusieurs signalements d'élus de la CCBA et du technicien de rivière du secteur, et suite à l'inondation en 2021 du Parc d'Activités de La Tuilerie en rive gauche du ruisseau du Rivel à Venerque, une visite de terrain par les agents du SYMARVA a eu lieu en octobre 2024. Quatre problématiques ont été identifiées : une retenue d'eau en amont, des ruissellements sur la parcelle agricole, l'absence de lit mineur du cours d'eau sur environ 200m et l'ouvrage de la route départementale (en aval) comblé. Cette zone à enjeux concerne environ 15 bâtiments majoritairement des entreprises.

Description de l'action



Cette action consiste à rétablir et protéger le lit mineur du Rivel sur environ 200m entre, en amont, un ouvrage de franchissement d'une voie communale gérée par le SIVOM-SAGE et, en aval, le pont sous la RD19. Le SYMARVA recreusera le lit mineur là où il a disparu et déplacera en rive droite la clôture qui longe actuellement le Rivel en rive gauche afin qu'elle serve de mise en défens. Pour cela, le SYMARVA réalisera lui-même, en régie spécifique, les études préalables de dimensionnement jusqu'au stade PRO, puis sera maître d'ouvrage des travaux dont il assurera la maîtrise d'oeuvre. En lien avec l'équipe GEMA il replantera des arbres pour redonner une dynamique à une future ripisylve.

Diagnostic des problématiques du secteur



Territoire concerné

FICHE ACTION N°6-6

Commune de Venerque, Parc d'Activité de la Tuilerie

Pilotage de l'action



Maitre d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège

Acteurs associés : SIVOM-Sage, Département de la Haute Garonne

Échéancier prévisionnel



	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Mise en œuvre prévisionnelle	x	x	x				

Plan de financement



Coût total de l'action :

50 000,00 € HT

Entités

Taux (%)

Coût

Financement prévisionnel	SYMAR Val d'Ariège	50%	25 000 €
	Région Occitanie	10%	5 000 €
	AEAG	20%	10 000 €
	FPRNM	50%	25 000 €

Hypothèses de chiffrage

Etudes en régie
Travaux : 50 000 € HT

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation



En parallèle des travaux de recréusement du lit mineur l'équipe d'animation du PAPI accompagnera les autres acteurs concernés par la réduction du risque d'inondation dans ce secteur: il accompagnera l'action du PPG qui contribue à la maîtrise des ruissellements agricoles en amont par des techniques végétales, encouragera le Département de la Haute-Garonne à curer le pont sous la route départementale D19, s'informera auprès du SIVOM-SAGE sur l'entretien de l'ouvrage sous la voirie en amont du lit mineur reconstitué et auprès de la DDT au sujet de la gestion de la retenue collinaire en amont du secteur étudié. D'autre part, l'animation du PAPI du SYMARVA assurera la concertation avec le propriétaire du lit mineur et de la clôture à déplacer.

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)

20 jours

Travail / Action préalable à la mise en œuvre



/

Résultats / Livrables attendus



- Etude en phase PRO
- Travaux

Indicateurs de suivi/réussite



- Linéaire de lit mineur reconstitué et protégé par une mise en défens

Autres actions en lien



FICHE ACTION N°6-6

PAPI53 réduction de la vulnérabilité des entreprises pour le Parc d'Activité de la Tuilerie;

PAPI43-leviers fonciers

Compatibilité avec les documents cadres



SDAGE Adour Garonne (2022-2027)



PGRI Adour Garonne (2022-2027)

Etude globale de réduction du risque d'inondation des bassins versants du Calers et de la Jade

Objectif et contexte de l'action



Objectif :

Déterminer et mettre en oeuvre des leviers pérennes de réduction des risques d'inondation pour les bassins versants du Calers et de la Jade en analysant le risque à l'échelle du bassin versant.

Justification et contexte :

Les communes des bassins versants de la Jade et du Calers, sont en forte demande de solutions pour la gestion des inondations. Le secteur comprend plusieurs Zones à Enjeux identifiées lors de la préparation du PEP, notamment à Gaillac-Touza, Saint Quirc et Lissac. Les études du PEP sur le secteur (actions PEP15 et PEP64) n'ont pas pu proposer de solutions satisfaisantes pour réduire les aléas et ont démontré que la problématique nécessite une approche plus globale.

Description de l'action



Le SYMARVA fera appel à un prestataire pour synthétiser les connaissances disponibles et en ajouter si nécessaire, sous la forme d'un diagnostic de bassin versant. Ce diagnostic caractérisera le risque et les phénomènes aggravant ce risque, tels que les points noirs hydrauliques et les surfaces de ruissellement aggravé. Sur la base de ce diagnostic, le prestataire proposera des scénarios d'amélioration incluant des éléments tels que des fosses à fines, peignes à embacles, le recalibrage, la renaturation ou la remise en points bas de certains affluents, la réduction des ruissellement en tête de bassin et des solutions fondées sur la nature. Plusieurs scénarios de différentes ambitions pourront être proposés et ces scénarios combineront différents travaux.

Une analyse comparative des différents scénarios sur différents critères (technique, impact environnemental, financier, réglementaire...), sera présentée au SYMARVA et aux partenaires. Le SYMARVA animera alors une phase de concertation afin de déterminer un scénario à mettre en oeuvre.

Une fois le scénario déterminé, le SYMARVA engagera un prestataire pour le dimensionnement du projet et les études préalables aux travaux, jusqu'à la phase PRO et réglementaire.

Pour les solutions en lien avec la GEMA, certains travaux pourront être mis en place dès la fin de l'étude par l'équipe du SYMARVA.

Lien PPG SYMARVA 2023 - 2033 : action 6-1-1 à 6-1-5 Protéger les sols et les espaces tampons

Territoire concerné

Bassins Versants du Calers et de la Jade

Pilotage de l'action



Maitre d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège

Acteurs associés : Communes - Chambres d'agriculture (09 et 31) - DDT09 - DDT31

Échéancier prévisionnel



	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Mise en œuvre prévisionnelle			x	x	x		

FICHE ACTION N°6-7

Plan de financement



Coût total de l'action :

40 000,00 € HT

	Entités	Taux (%)	Coût
Financement prévisionnel	SYMAR Val d'Ariège	20%	8 000 €
	FPRNM	40%	16 000 €
	AEAG	20%	8 000 €
	CD09	10%	4 000 €

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation



Tout au long de l'action, le SYMARVA animera des échanges avec les responsables de compétences liées au risque d'inondation, telles que la gestion du pluvial et du ruissellement urbain, l'urbanisme ou la voirie, afin de délimiter et coordonner l'exercice des compétences respectives. L'équipe d'animation du PAPI préparera et lancera le marché et assurera leurs suivis. L'équipe d'animation portera aussi la phase de concertation et de détermination d'un scénario de réduction du risque inondation à l'échelle des bassins versants de la Jade et du Calers. Ce travail d'animation sera coordonné avec le travail de l'axe 2 du PPG du SYMARVA: "réduire la pression sur la ressource en eau par des aménagement légers".

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)

15 jours

Travail / Action préalable à la mise en œuvre



Prendre en compte les résultats et conclusions des études du PEP

Résultats / Livrables attendus



- Etude de diagnostic de bassin et de proposition de scénarios
- Etude préalable à la mise en oeuvre du scénario choisi

Indicateurs de suivi/réussite



- Quantification de la réduction des risques attendue pour le scénario choisi

Autres actions en lien



PAPI 68 étude du bassin de la Mouillone; PAPI17 étude des ruisseaux perchés, PAPI43-leviers fonciers

Compatibilité avec les documents cadres



SDAGE Adour Garonne (2022-2027)



PGRI Adour Garonne (2022-2027)

Etude de réduction du risque d'inondation de la Mouillonne à Miremont

Objectif et contexte de l'action



Objectif :

- Déterminer des solutions pour réduire le risque inondation au niveau du lotissement des Prats et de la zone industrielle de Pompignal

Justification et contexte :

L'étude PEP61 sur les affluents de la Mouillonne a fait ressortir une zone à enjeux en rive droite de la Mouillonne sur la commune de Miremont : le lotissement des Prats et la zone industrielle de Pompignal. Cela est confirmé par le témoignage du maire de Miremont lors du retour d'expérience des événements de 2018. Cela représente pour la crue centennale une quarantaine d'habitants exposés.

Description de l'action



Pour mener à bien cette action, le SYMAR Val d'Ariège aura recours à un ou des prestataires, avec un découpage en 3 phases :

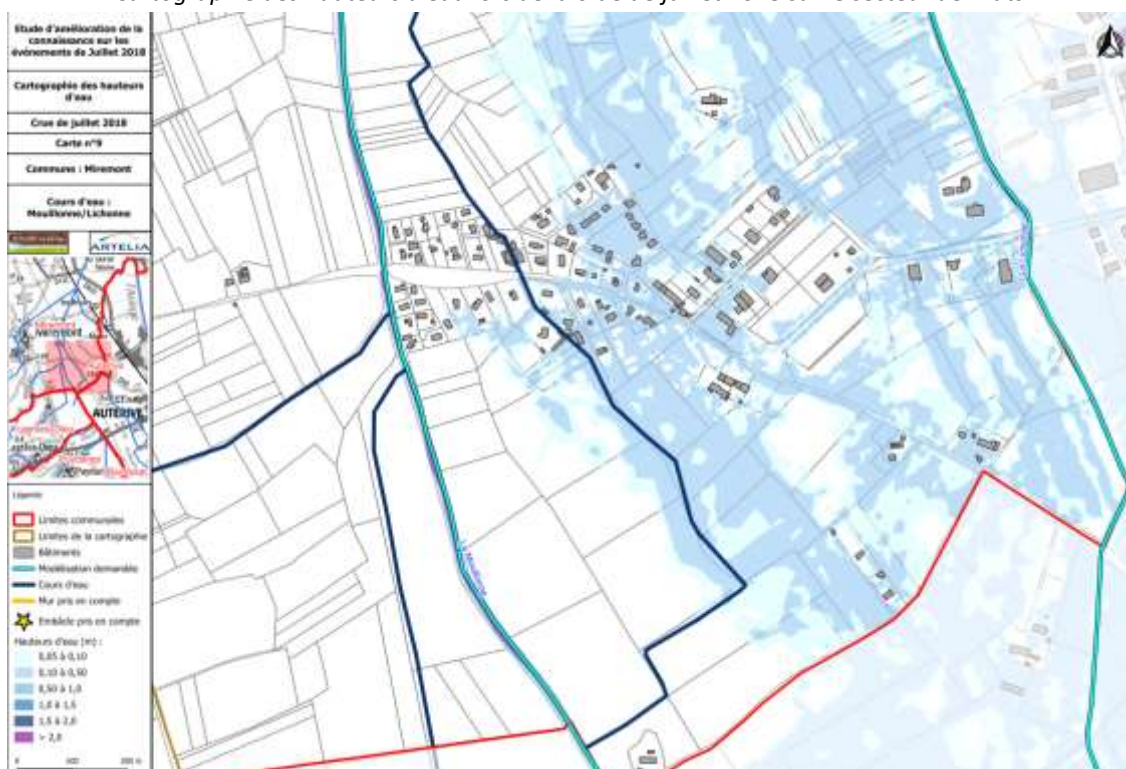
Phase 1 : Proposition de scénarios de réduction du risque d'inondation sur les zones à enjeux

- reprise de l'état initial (reprise du modèle hydraulique avec compléments de terrain)
- recensement des enjeux et occupation du sol dans les zones inondables
- élaboration de scénarios (combinaison possible de plusieurs types de travaux en privilégiant les travaux de solution fondée sur la nature)
- Analyse comparative des différents scénarios basée sur des critères définies par le COPIL (technique, écologique, gain hydraulique, financier...)

Phase 2 : concertation

Phase 3 : dimensionnement des travaux retenus jusqu'en phase PRO

Cartographie des hauteurs d'eau lors de la crue de juillet 2018 sur le secteur de Prats



Territoire concerné

FICHE ACTION N°6-8

Bassin Versant de la Mouillonne

Pilotage de l'action



Maitre d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège

Acteurs associés : Communes - Chambre d'agriculture - DDT09 - DDT31

Échéancier prévisionnel



	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Mise en œuvre prévisionnelle	x	x	x				

Plan de financement



Coût total de l'action :

50 000,00 € HT

Entités

Taux (%)

Coût

Financement prévisionnel	SYMAR Val d'Ariège	20%	10 000 €
	FPRNM	50%	25 000 €
	AEAG	30%	15 000 €
	Région Occitanie	10%	5 000 €

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation



L'équipe d'animation portera aussi la phase de concertation et de détermination d'un scénario de réduction du risque inondation . Ce travail d'animation sera coordonné avec le travail de l'axe 2 du PPG du SYMARVA: "réduire la pression sur la ressource en eau par des aménagements légers".

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)

15 jours

Travail / Action préalable à la mise en œuvre



Prendre en compte les résultats et conclusions des études du PEP

Résultats / Livrables attendus



- Etude de diagnostic et de proposition de scénarios
- Etude préalable à la mise en œuvre du scénario choisi

Indicateurs de suivi/réussite



- Quantification de la réduction des risques attendue pour le scénario choisi

Autres actions en lien



Action PAPI 4.3-leviers fonciers

Action PAPI 1.7 Etude des cours d'eau perchés

Compatibilité avec les documents cadres



SDAGE Adour Garonne (2022-2027)



PGRI Adour Garonne (2022-2027)

Etude de réduction du risque inondation du ruisseau de Perramon à Saint Jean de Verges

Objectif et contexte de l'action



Objectifs :

- Réduire l'alea identifié sur le ruisseau perché de Perramon à Saint Jean de Verges
- Enrichir des zones humides en pérennisant leurs mises en eau périodiques
- Renaturer le cours d'eau et rétablissant son lit mineur au point bas de son talweg

Contexte et Justification :

Le Ruisseau de Perramon est perché en amont de la RN20 et de fréquentes défluviations sont attestées vers le fond de son talweg en rive droite. Ces débordements inondent la route communale qui passe sous la RN20. En rive gauche, à l'amont du secteur considéré, se trouve un bâti en aléa fort selon le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN). La gestion des écoulements de ce cours d'eau est demandée par la commune de Saint Jean de Verges depuis 2019 et des travaux sont prescrits dans le PPRN de Saint Jean de Verges (2005): *"Amélioration du fonctionnement hydraulique du ruisseau de Perramon"*. En 2019, une étude portée par le SYMARVA a été menée jusqu'à la demande d'autorisation environnementale. Elle a proposé une solution qui a mené à l'achat des parcelles bordant la RN20 par la commune de Saint Jean de Verges.

Description de l'action

L'action consiste à porter l'étude de dimensionnement pour la remise au point bas du ruisseau de Perramon depuis le pont communal du Chemin de Perramon jusqu'au passage busé sous la RN20, en recréant son lit mineur en rive droite de son lit actuel. Actuellement perché entre deux merlons sur 350m linéaires environ, son nouveau lit, méandré, comptera environ 400m linéaires. Les débordements du nouveau lit mineur dans la prairie enrichiront la zone humide. Les merlons actuels qui constituent le lit perché seront arasés sur plusieurs dizaines de mètres à l'aval du secteur afin de reconnecter les 2 zones humides et favoriser les écoulements vers le passage busé sous la RN20. La pente du fossé qui longe la RN20 pour évacuer les eaux de la prairie humide sera inversée par la DIRSO (maître d'Ouvrage), afin que ces eaux s'évacuent vers le passage busé sous la RN20 (Rive gauche) et non vers la route communale (rive droite).

Le SYMARVA engagera un prestataire pour réaliser les études préalables (AVP, PRO et réglementaire) en s'appuyant sur l'étude de 2019 et les échanges et concertations déjà réalisées.

Enjeux environnementaux :

Secteur en limite de la ZNIEFF de type 1 : Massif du Crieu
Rive gauche du Perramon présence d'une zone humide boisée.

Photographie du ruisseau du Perramon quittant son lit mineur perché

FICHE ACTION N°6-9



Territoire concerné

Commune de Saint Jean de Verges

Pilotage de l'action



Maitre d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège

Acteurs associés : DIRSO

Échéancier prévisionnel



	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Mise en œuvre prévisionnelle				x	x	x	

Plan de financement



Coût total de l'action :

60 000,00 € HT

	Entités	Taux (%)	Coût
Financement prévisionnel	SYMAR Val d'Ariège	20%	12 000 €
	FPRNM	40%	24 000 €
	AEAG	40%	24 000 €

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation



FICHE ACTION N°6-9

Préparation et lancement du marché, choix du prestataire et passation du marché, suivi du prestataire, participation aux réunions. Elle portera aussi la concertation et la gestion foncière nécessaire auprès des propriétaires privés des parcelles en amont du secteur.

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)

15 jours

Travail / Action préalable à la mise en œuvre



/

Résultats / Livrables attendus



- Etudes de faisabilité, dimensionnement et règlementaires

Indicateurs de suivi/réussite



- Réduction de l'inondabilité des enjeux
- Enrichissement des zones humides => indicateur surface et quantité d'eau mesure piézo avant après
- Linéaire de cours d'eau remis en points bas et décorseté, augmentation du linéaire de cours d'eau

Autres actions en lien



Action PAPI 4.3-leviers fonciers

Action PAPI 1.7 Etude des cours d'eau perchés

Compatibilité avec les documents cadres



SDAGE Adour Garonne (2022-2027)

PGRI Adour Garonne (2022-2027)

Etudes et travaux de réduction du risque inondation sur le ruisseau de Loubières

Objectif et contexte de l'action



Objectif :

- Réduire l'aléa dans le village de Loubières en rive droite du Ruisseau de Loubières après sa confluence avec le Ruisseau des Garosses et en rive droite du ruisseau des Garosses
- Vitaliser les zones humides en pérennisant leur irrigation (forêt et prairie en rive gauche du Ruisseau de Loubières)

Contexte et situation:

Suite au signalement par la mairie en 2021, identifiant un risque de débordement sur la RD231a et le village de Loubières, notamment dû à la présence d'un pont béton limitant la section d'écoulement, il a été proposé dans une note du SYMARVA en 2021 de faciliter la décharge du ruisseau en rive gauche. L'ensemble du village de Loubières est inclus dans une Zone à Enjeux (ZAE) déterminée lors de la préparation du PEP. Cette problématique a de nouveau été soulevée par la mairie de Loubières lors de la concertation pour le PAPI.

Description de l'action



Afin de permettre la réouverture d'une Zone d'Expansion des Crues en rive gauche du ruisseau de Loubières, le SYMARVA étudiera dans cette action la possibilité de deux scénarios: soit ouvrir deux brèches dans le merlon rive gauche, l'une en amont immédiat du pont sous-dimensionné et l'autre au niveau de la confluence avec le ruisseau des Garosses, soit araser le merlon en rive gauche entre le pont et la confluence.

à l'issue de cette étude un scénario sera choisi et les travaux seront réalisés. Cette action comporte donc deux phases:

Phase 1 : étude de faisabilité et choix d'un scénario

Cette étude de faisabilité fournira un modèle hydraulique permettant de quantifier l'aléa et les gains en aléa des 2 scénarios, ainsi que des ACB sommaires pour chaque scénario.

Phase 2 : Mise en oeuvre du scénario choisi

Durant cette phase seront réalisées les études AVP-PRO et réglementaires pour le scénario choisi, puis les travaux seront réalisés.

Territoire concerné

Commune de Loubières

Pilotage de l'action



Maitre d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège

Acteurs associés : Commune de Loubières

Échéancier prévisionnel



	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Mise en œuvre prévisionnelle				x	x	x	

Plan de financement



FICHE ACTION N°6-10



Coût total de l'action :

70 000,00 €

HT

	Entités	Taux (%)	Coût
Financement prévisionnel	SYMAR Val d'Ariège	20%	14 000 €
	FPRNM	40%	28 000 €
	AEAG	40%	28 000 €

Hypothèses de chiffrage

Etude : 20 000 € HT et travaux 50 000 € HT

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation



L'équipe d'animation du PAPI portera la concertation, notamment la préparation d'une convention avec les propriétaires des parcelles qui accueilleront la ZEC en rive gauche

L'équipe d'animation du PAPI accompagnera et incitera les responsables de l'entretien (curages et végétation) des points suggérés dans la note du SYMARVA en 2021

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)

20 jours

Travail / Action préalable à la mise en œuvre



/

Résultats / Livrables attendus



- Etudes de faisabilité et ACB, d'aVP et PRO pour le scénario choisi
- Réalisation des travaux

Indicateurs de suivi/réussite



- Amélioration de la zone humide en rive gauche
- Réduction de l'aléa en rive droite (enveloppes inondables selon les périodes, hauteur Q100)

Autres actions en lien



Action PAPI 4.3-leviers fonciers

Compatibilité avec les documents cadres



SDAGE Adour Garonne (2022-2027)



PGRI Adour Garonne (2022-2027)

Axe 7 : Gestion des ouvrages hydrauliques

Fiches actions :

Action 7.1a	Etudes des ouvrages de protection au niveau de la Tour du Crieu et Pamiers
Action 7.1b	Etudes de l'Esquers à Miremont
Action 7.2	Etudes et travaux de confortement du système d'endiguement de Verdun
Action 7.3	Etude de devenir de l'ancienne digue de Pamiers
Action 7.4	Etude de devenir d'ouvrages ayant potentiellement un rôle de protection contre les inondations

Etudes des ouvrages de protection au niveau de la Tour du Crieu et Pamiers

Objectif et contexte de l'action



Objectif:

- Réaliser un diagnostic approfondi des ouvrages du Crieu sur le secteur de la Tour-du-Crieu et Pamiers pour une aide à la décision quant à leur devenir.

Contexte et justification:

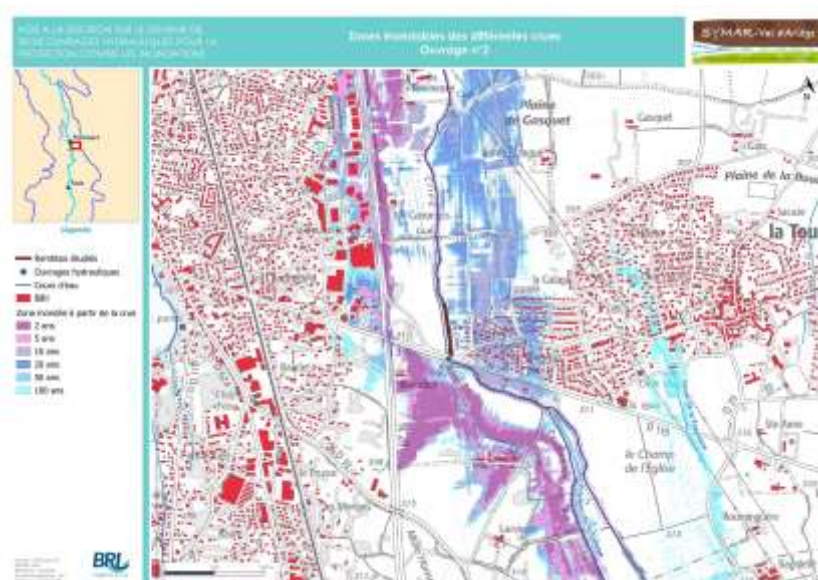
L'ouvrage en aval de la D119 en rive droite du Crieu a été étudié dans le cadre de l'action PEP71. L'étude montre que l'ouvrage, de 190m de linéaire environ, protège le quartier de Champ Grand de La Tour du Crieu contre les inondations jusqu'à une **crue quinquennale** et que l'ACB de sa régularisation est positive. Elle montre par contre que l'ouvrage est contourné à partir de la crue décennale par l'amont, par dessus la RD119.

Dans la zone protégée, on recense environ 20 bâtiments d'habitation, correspondant à environ 30 personnes (source recensement INSEE carroyage 200m). Cette action vise donc à étudier des solutions de réduction du risque pour la partie amont du Crieu afin d'améliorer la protection contre les inondations pour des occurrences plus importantes.

Description de l'action



Pour mener à bien cette action, le syndicat aura recours à un bureau d'études agréé. Le prestataire devra conduire des études hydrauliques sur la zone (confluence entre la Galage de Fontanet et le Crieu) afin d'évaluer l'impact des ouvrages existants et le niveau de protection afférent. L'étude devra entre autre contenir des scénarios de travaux permettant d'améliorer la situation, et l'évaluation de l'intérêt de classer des ouvrages en Systèmes d'Endiguement (construction et évaluation de scénarios de confortement, restauration, rehausse, arasement et justification socio-économique). Une fois la décision prise par le SYMARVA de s'engager dans un scénario, le Syndicat, maître d'ouvrage portera les études préalables (étude géotechnique, études de danger, études de dimensionnement du confortement, études réglementaires...).



Territoire concerné

Commune de La Tour du Crieu

Pilotage de l'action



FICHE ACTION N°7-1a

Maitre d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège

Acteurs associés : DREAL, DDT09

Échéancier prévisionnel

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Mise en œuvre prévisionnelle	x	x	x	x	x	x	

Plan de financement

Coût total de l'action :		80 000,00 €	HT
Entités		Taux (%)	Coût
Financement prévisionnel	SYMAR Val d'Ariège	20%	16 000 €
	Etat	50%	40 000 €
	Région Occitanie	20%	16 000 €
	Département 09	10%	8 000 €

Hypothèses de
chiffage

Etude hydraulique et diagnostic approfondi (reprise des modèles hydrauliques existants, geotech) : 35 000 € HT
Etude de Danger si décision de régularisation : 45 000 € HT

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation

L'équipe d'animation du SYMARVA portera la maîtrise d'ouvrage des marchés ainsi que la concertation.

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)	15 jours
---	----------

Travail / Action préalable à la mise en œuvre

-

Résultats / Livrables attendus

Rendus d'études

Indicateurs de suivi/réussite

- Etat d'avancement de l'étude
- Décision du comité syndical sur le devenir des ouvrages

Autres actions en lien

Action PAPI6.3 Galage de Fontanet

Compatibilité avec les documents cadres

 SDAGE Adour Garonne (2022-2027)	 PGRI Adour Garonne (2022-2027)
--	---

Etudes de l'Esquers à Miremont

Objectif et contexte de l'action



Objectif:

- Protéger les quartiers de Miremont en rives droite et gauche de l'Esquers en aval de la D12

Contexte, justification

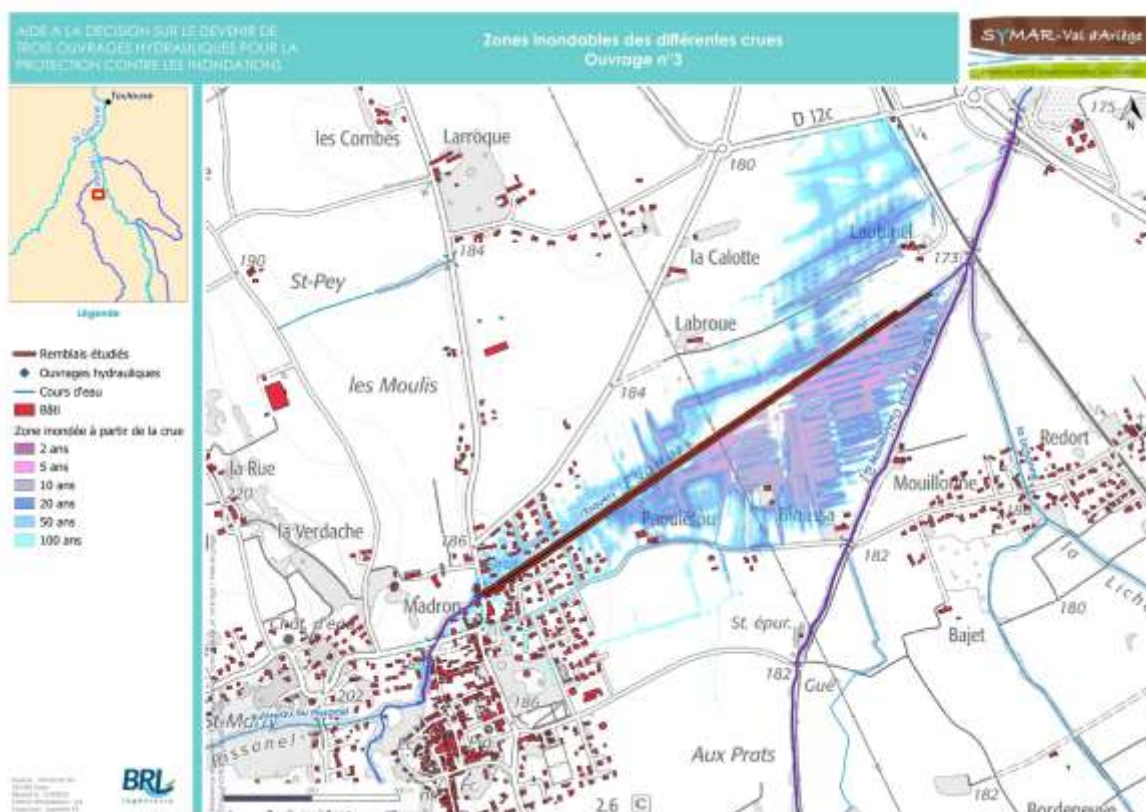
Les ouvrages bordant l'Esquers à Miremont ont été étudiés dans le cadre de l'action PEP71, ainsi que l'opportunité de les régulariser en système d'endiguement. L'Analyse Coûts-Bénéfices s'avère négative en particulier à cause d'importants coûts de réfection et d'entretien. Le classement de l'ouvrage, quel que soit le linéaire retenu, n'est pas « rentable » du strict point de vue de l'analyse coûts-bénéfices. Cependant ces ouvrages protègent environ 100 personnes pour des crues décennales et environ 200 personnes pour des crues centennales. Le PEP n'a pas permis au SYMAR val d'Ariège de disposer de suffisamment d'éléments pour permettre une prise de décision sur le devenir des ces ouvrages. Il est nécessaire d'apporter des éléments supplémentaires à la réflexion.

Description de l'action



Pour mener à bien cette action, le syndicat aura recours à un bureau d'études agréé. Le prestataire devra reprendre l'étude du PEP et mener des investigations complémentaires notamment afin de chiffrer plus précisément le coût des travaux de réfection des ouvrages (nécessaire d'après l'étude du PEP). Pour cela des sondages géotechniques pourront être réalisés. L'étude devra entre autre contenir des scénarios de travaux permettant d'améliorer la situation, et l'évaluation de l'intérêt de classer des ouvrages en Systèmes d'Endiguement.

Une fois la décision prise par le SYMARVA de s'engager dans une démarche ou non de régularisation, le Syndicat, maître d'ouvrage portera les études préalables aux potentiels travaux (études de danger, études de dimensionnement du confortement ou de la neutralisation, études réglementaires...).



Territoire concerné

FICHE ACTION N°7-1b

Miremont

Pilotage de l'action



Maître d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège

Acteurs associés : Commune de Miremont

Échéancier prévisionnel



	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Mise en œuvre prévisionnelle	x	x	x	x	x	x	

Plan de financement



Coût total de l'action :

80 000,00 €

HT

Entités

Taux (%)

Coût

Financement prévisionnel	SYMAR Val d'Ariège	30%	24 000 €
	Etat	50%	40 000 €
	Région Occitanie	20%	16 000 €

Hypothèse
chiffrage

80 000 € HT d'études (EDD)

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation



L'équipe d'animation du SYMARVA portera la maîtrise d'ouvrage des marchés ainsi que la concertation.

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)

15 jours

Travail / Action préalable à la mise en œuvre

Recevoir et analyser les études complémentaires demandées à BRLi et valider par le SYMARVA l'engagement dans le processus de régularisation.

Résultats / Livrables attendus



- Etudes préalables au confortement en système d'endiguement
- * Réalisation des travaux de confortement

Indicateurs de suivi/réussite



- Nombre de personnes effectivement protégées pour différentes période de retour

Autres actions en lien



Toutes les actions de l'axe 3

Compatibilité avec les documents cadres



SDAGE Adour Garonne (2022-2027)



PGRI Adour Garonne (2022-2027)

Etudes et travaux de confortement du système d'endiguement de Verdun

Objectif et contexte de l'action



Objectif:

- Effectuer les travaux de confortement de la digue de Verdun (Ruisseau des Moulines) identifiés suite à l'étude de danger

Contexte et situation:

Le 13 juillet 2023, le SYMAR-Val d'Ariège a déposé un dossier de demande d'autorisation avec étude de danger pour le système d'endiguement de Verdun en l'état (sans travaux). Le 28 juin 2024, l'Arrêté Préfectoral du système d'endiguement est signé avec obligation de travaux pour remonter le niveau de protection jugé trop bas ou neutraliser la partie de l'ouvrage situé au-dessus du niveau de protection actuel. Après avoir essuyé le refus des bureaux d'études pour réaliser des études complémentaires, le SYMAR Val d'Ariège s'est tourné vers la DDT09. Actuellement une étude par le RTM est en cours et des discussions entre les services de l'Etat ont lieu.

Les travaux de confortement de la digue de Verdun restent soumis à l'évolution des dossiers.

Description de l'action



Sous réserve de l'évolution des dossiers, le SYMARVA portera, en tant que maître d'ouvrage, les études et travaux de fermeture des deux brèches dans la digue de Verdun en rive gauche, ainsi que l'enlèvement du pont communal au droit de cette brèche car il peut créer un embâcle lors d'une crue torrentielle, bien que le RTM ne l'estime pas essentiel.

Par ailleurs, le SYMARVA animera de la concertation avec les services du conseil départemental de l'Ariège pour adapter le pont départemental en amont de la digue ou a minima la reprise du profil de la route départementale. En effet ce pont en amont du village a été identifié dans l'étude de danger comme un point noir hydraulique sous dimensionné qui, s'il se bouche, ferait inonder le village en contournant le système d'endiguement.

Territoire concerné

Commune de Verdun, ruisseau des Moulines

Pilotage de l'action



Maître d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège

Acteurs associés : Département de l'Ariège, RTM, Commune de Verdun

Échéancier prévisionnel



	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Mise en œuvre prévisionnelle		x	x	x			

Plan de financement



FICHE ACTION N°7-2

Coût total de l'action :	350 000,00 €	HT
--------------------------	--------------	----

	Entités	Taux (%)	Coût
Financement prévisionnel	SYMAR Val d'Ariège	-1%	-5 000 €
	FPRNM	50%	250 000 €
	CD 09	10%	35 000 €
	Région Occitanie	20%	70 000 €
Hypothèses de chiffrage	- Génie civil et batardeau sur les 2 brèches: 50 000€ - Démolition du pont communal existant: 50 000€ - Réalisation de la passerelle piétonne à la place du pont communal: 50 000€ - Réfection de la voirie communale en rive droite: 100 000€ - Bureau d'Etudes 20% : 80 000€ - Imprévus : 20 000€		

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation



Concertation, suivi de l'évolution des dossier, animation de la concertation pour le pont départemental en amont du village

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)	100 jours
---	-----------

Travail / Action préalable à la mise en œuvre



Suivi de l'évolution des dossiers et échange avec les services de l'Etat

Résultats / Livrables attendus



- Etude
- * Réalisation des travaux

Indicateurs de suivi/réussite



- Etat d'avancement des échanges avec les Services de l'Etat
- Etat d'avancement de l'étude préalable
- Etat d'avancement des travaux

Autres actions en lien



/

Compatibilité avec les documents cadres

 SDAGE Adour Garonne (2022-2027)	PGRI Adour Garonne (2022-2027)
---	--------------------------------

Etude de devenir de l'ancienne digue de Pamiers

Objectif et contexte de l'action



Objectif :

- Déterminer et statuer le devenir de la partie restante de l'ancienne digue de Pamiers.

Contexte de l'action :

L'étude PEP 7-3 avait pour objectif le dimensionnement des travaux d'arasement partiel de l'ouvrage. Cependant, l'ensemble des études menées sur la base du projet proposé lors des études de dangers de plusieurs anciennes digues classées, n'ont pas pu satisfaire aux demandes administratives et techniques formulées par les services de l'Etat (DDT09 et DREAL Occitanie).

Description de l'action



Cette action vise à réaliser une étude de faisabilité de différents scénarios sur la partie amont de l'ancienne digue de Pamiers afin de statuer de son devenir.

Plusieurs scénarios sont à investiguer :

- S1 neutralisation par la réalisation de deux brèches dans les tronçons amont,
- S2 régularisation en système d'endiguement de la partie amont,
- S3 neutralisation par l'arasement total de l'ouvrage.

Pour mener à bien cette action, le syndicat aura recours à un bureau d'étude. L'étude consistera à reprendre le diagnostic et la modélisation hydraulique existante avec l'état actuel de l'ouvrage prenant en compte les travaux d'arasement de la partie aval par le SYMARVA en 2024. Cette étude évaluera pour chaque scénario les impacts sur le camping (gestion, coût, période d'exploitation, venue d'eau dangereuse) mais également sur le milieu naturel (zone Natura 2000).

Par ailleurs, le SYMARVA animera de la concertation avec les services de l'Etat, la CCPAP, la commune et le gestionnaire du camping.

Territoire concerné

Pamiers - Ouvrage du Camping Portes d'Ariège

Pilotage de l'action



Maitre d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège

Acteurs associés : Commune de Pamiers, DREAL, DDT09, Gestionnaire du Camping

Échéancier prévisionnel



	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Mise en œuvre prévisionnelle				x	x	x	

Plan de financement



FICHE ACTION N°7-3

Coût total de l'action :	25 000,00 €	HT
--------------------------	-------------	----

	Entités	Taux (%)	Coût
Financement prévisionnel	SYMAR Val d'Ariège	20%	5 000 €
	Etat	50%	12 500 €
	Région Occitanie	20%	5 000 €
	CD 09	10%	2 500 €

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation

Travail avec les services de l'Etat (élaboration du CCTP), Préparation et lancement du marché. Suivi du prestataire. Animation de la concertation entre les différents acteurs associés

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)	10 jours
---	----------

Travail / Action préalable à la mise en œuvre

Calendrier politique

Résultats / Livrables attendus

- Etude de faisabilité et feuille de route pour PAPI 2

Indicateurs de suivi/réussite

- Avancée de l'étude de faisabilité

Autres actions en lien

/

Compatibilité avec les documents cadres

 SDAGE Adour Garonne (2022-2027)	 PGRI Adour Garonne (2022-2027)
---	--

Etude de devenir d'ouvrages ayant potentiellement un rôle de protection contre les inondations

Objectif et contexte de l'action



Objectif :

- Mieux connaître le rôle de protection d'ouvrages identifiés au cours du PEP et déterminer des scénarios pour leur devenir.

Contexte / Justification :

L'augmentation des connaissances du SYMARVA par la publication de nouvelles données telles que le LIDAR HD et par les suggestions de ses partenaires l'amène à détecter des ouvrages ayant potentiellement un rôle de protection contre les inondations. Il est nécessaire d'évaluer leur rôle et de statuer sur leur devenir.

Description de l'action



L'action consiste à étudier le rôle de protection contre les inondations de quelques ouvrages identifiés par le SYMARVA comme prioritaires, puis de déterminer un scénario pour leur devenir. Le SYMARVA fera d'abord un travail d'identification et de priorisation des ouvrages pressentis pour l'étude en régie. Ensuite un prestataire quantifiera leur rôle de protection et leur sûreté le cas échéant, et proposera des scénarios pour leur devenir. Ces scénarios seront analysés pour que les parties prenantes décident de l'opportunité d'en suivre un.

Parmi les ouvrages pressentis se trouvent :

- la route communale "Chemin de Bourges" à Pamiers
- les murs en pierre sèche du Ruisseau du Basquis à Val-de-Sos
- l'ouvrage à Rieux-de-Pelleport en rive gauche du ruisseau d'Artix
- de nombreux murs et merlons existants sur le territoire

Territoire concerné

Le territoire du SYMAR Val d'Ariège

Pilotage de l'action



Maitre d'Ouvrage : SYMAR Val d'Ariège

Acteurs associés : DREAL, DDT09 et 31

Échéancier prévisionnel



	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Mise en œuvre prévisionnelle	x	x	x	x	x	x	

Plan de financement



Coût total de l'action :

100 000,00 €

HT

Entités

Taux (%)

Coût

FICHE ACTION N°7-4

Financement prévisionnel	SYMAR Val d'Ariège	20%	20 000 €
	FPRNM	50%	50 000 €
	Région Occitanie	20%	20 000 €
	CD09	10%	10 000 €

Travail porté par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'animation



- Recensement et priorisation de trois ouvrages susceptibles de jouer un rôle dans la protection contre les inondations.
- Animation de la concertation pour déterminer du devenir des ouvrages.

Estimation du temps de travail associé (financé par l'action 0.1)	20 jours
---	----------

Travail / Action préalable à la mise en œuvre



/

Résultats / Livrables attendus



- Recensement et priorisation des ouvrages
- * Scénarios pour les ouvrages sélectionnés
- * Choix d'un scénario pour chacun des ouvrages

Indicateurs de suivi/réussite



- Etat d'avancement de l'étude
- Décision prise sur le devenir des ouvrages étudiés

Autres actions en lien



Action PAPI 1. 7 sur les ruisseaux perchés

Compatibilité avec les documents cadres

 SDAGE Adour Garonne (2022-2027)	 PGRI Adour Garonne (2022-2027)
---	--